

## Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais



## PLAN D' ACTIONS DU PCAET



<http://www.ot-bourbon.com/fr/galerie-de-photos-201.php>

# EVOLUTION DU DOCUMENT

## Emetteur

**E6**

23, quai de la Paludate  
Résidence Managers  
33800 | Bordeaux

SIRET : 493 692 453 00050  
TVA : FR

**Nom du Contact : Lucile LESPY**  
Fonction : Consultante  
Tél : 05 56 78 56 50  
E-mail : lucile.lespy@e6-consulting.fr

## Destinataire

**Communauté de Communes du Bocage  
Bourbonnais**

1, place de l'Hôtel de Ville  
03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

**Nom de l'interlocuteur : Magalie Decerle**

Tel : 04 70 67 11 86  
Mail : [m.decerle@ccbb.fr](mailto:m.decerle@ccbb.fr)

## Document

| Date       | Rédacteur             | Action    |
|------------|-----------------------|-----------|
| 12/01/2021 | Lucile Lespy (E6)     | Rédaction |
| 14/01/2021 | Camille Sorin (SDE03) | Relecture |
|            |                       |           |

# TABLE DES MATIERES

|   |            |
|---|------------|
| <b>0. INTRODUCTION</b>  | <b>4</b>   |
| 0.1. Les modalités de construction du programme d'actions   | 4          |
| 0.2. Déclinaison de la stratégie en axes stratégiques   | 4          |
| 0.3. Le programme d'actions   | 6          |
| <b>1. AXE 1 : UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE</b>   | <b>9</b>   |
| 1.1. Orientation 1.1 : Être exemplaire sur son patrimoine   | 10         |
| 1.2. Orientation 1.2 : Être exemplaire dans le fonctionnement interne                             | 31         |
| 1.3. Orientation 1.3 : Piloter et suivre le PCAET   | 35         |
| 1.4. Orientation 1.4 : Impliquer le territoire dans la démarche                                   | 37         |
| 1.5. Orientation 1.5 : Intégrer au PCAET les enjeux sanitaires                                    | 46         |
| <b>2. AXE 2 : SOBRIETE ET EFFICACITE ÉNERGÉTIQUE</b>  | <b>49</b>  |
| 2.1. Orientation 2.1 : Accompagner les particuliers et les entreprises à la maîtrise de l'énergie | 50         |
| 2.2. Orientation 2.3 : Développer la construction biosourcée                                      | 62         |
| 2.3. Orientation 2.3 : Développer les énergies renouvelables                                      | 65         |
| 2.4. Orientation 2.4 : Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie        | 86         |
| <b>3. AXE 3 : ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN</b>                  | <b>88</b>  |
| 3.1. Orientation 3.1 : Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique    | 89         |
| 3.2. Orientation 3.2 : Accompagner la résilience de l'agriculture locale                          | 99         |
| 3.3. Orientation 3.3 : Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire               | 111        |
| <b>4. AXE 4 : UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES</b>                                | <b>133</b> |
| 4.1. Orientation 4.1 : Développer les carburants alternatifs                                      | 134        |
| 4.2. Orientation 4.2 : Développer les mobilités alternatives                                      | 139        |
| <b>5. AXE 5 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE</b>                                      | <b>144</b> |
| 5.1. Orientation 5.1 : Développer les circuits de proximité                                       | 145        |
| 5.2. Orientation 2.1 : Limiter la production de déchets   | 156        |

# INTRODUCTION

## 0. INTRODUCTION

### 0.1. LES MODALITES DE CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants devant mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est jointe à la démarche menée par le Syndicat d'Energie de l'Allier (SDE 03) : accompagner simultanément les 11 EPCI du département, obligés ou non, dans l'élaboration de leur PCAET.

Dans le cadre de cette démarche conjointe, une concertation ambitieuse et multi partenariale a été menée, tout au long de la démarche.

Pour l'élaboration du programme d'actions de la collectivité, une série de réunions a été organisée avec les élus de la collectivité en charge du suivi du dossier. Plusieurs ateliers thématiques ont également été organisés avec les agents et acteurs socioéconomiques locaux.

A partir de ces temps de concertation, la CCBB et les porteurs d'actions partenaires ont pu lister des propositions d'actions à mettre œuvre, les prioriser puis sélectionner les actions à retenir dans le cadre de ce PCAET. Ces actions ont fait l'objet d'une co-écriture **pour aboutir au plan d'actions et aux fiches-actions présentés ici.**

### 0.2. DECLINAISON DE LA STRATEGIE EN AXES STRATEGIQUES

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le premier élaboré sur le territoire de la CCBB, qui plus est de manière volontaire.

Le principe qui a été suivi sur le territoire repose sur la participation des acteurs et élus lors des différents ateliers de créativité réalisés. De plus, les EPCI du département de l'Allier font partie des territoires qui ont souhaité donner la parole aux citoyens grâce aux théâtres forum réalisés.

Cette démarche ascendante permet au PCAET d'être le reflet des attentes exprimées par les acteurs institutionnels, les porteurs de projet et les habitants. Cela facilitera sa mise en œuvre opérationnelle dès son adoption.

Le territoire dispose d'une vision à long terme : être un **Territoire à Energie POSitive 2050.**

Les axes stratégiques définis par le territoire correspondent aux cinq orientations suivantes :

#### ❖ **Une collectivité exemplaire** (la Communauté de Communes et ses communes membres)

Dans le cadre du PCAET, aucun diagnostic de la part que représente l'activité de la communauté de communes et des communes membres dans les émissions de GES ou les consommations d'énergie n'a été réalisé. Cependant, si la CCBB souhaite engager son territoire dans une stratégie ambitieuse, notamment sur le volet énergétique, celle-ci se doit d'être exemplaire sur son fonctionnement et son patrimoine.

Cet axe comprend les actions sur le patrimoine des collectivités (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.), mais également les diverses actions de communication, sensibilisation et de concertation menées sur le territoire.

#### ❖ **Sobriété et efficacité énergétique** (bâtiments publics et privés, entreprises, exploitations agricoles)

La CCBB souhaitant engager son territoire dans un objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050, cet axe de travail représente le cœur de sa stratégie. Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener pour réduire au maximum les consommations d'énergie du territoire, pour tout secteur (hors transport car inclus dans l'axe 3) et par tout public, ainsi que l'ensemble des actions de développement des énergies renouvelables du territoire

#### ❖ **Adapter les pratiques agricoles aux enjeux et climat de demain** (anticiper les tensions à venir, notamment sur la ressource en eau)

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement sur la thématique de l'agriculture, de la sylviculture et de la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

### ❖ **Un territoire aux mobilités adaptées** (via une planification dans l'aménagement et un développement de l'offre de mobilité)

Le secteur des transports est le premier consommateur d'énergie du territoire (46%), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (57%) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre (20%). Actuellement, aucune politique globale de développement d'offre de mobilité alternative n'est mise en place sur le territoire. Un axe de travail y est donc dédié dans le cadre de la stratégie Air Energie Climat.

Cet axe intègre l'ensemble des mesures prises pour limiter et optimiser le transport :

- Amélioration de l'offre de mobilités alternatives
- Développement de la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs)
- Développement des carburants alternatifs, pour les véhicules particuliers et les poids lourds

L'intégration de ces enjeux aux documents d'urbanisme permet de travailler efficacement sur ce volet, notamment sur la facilitation du développement des mobilités alternatives, la réduction du mitage et des déplacements domicile-travail, etc., le volet urbanisme du PCAET a été également intégré dans cet axe.

### ❖ **Développer l'économie locale et circulaire** (territoire d'innovation, agriculture performante, économie circulaire)

Le choix de cet axe est issu de divers constats :

- Le secteur Agricole est ressorti comme un enjeu en termes d'émissions de gaz à effet de serre (57% des émissions totales). La collectivité souhaite réduire son impact, sans toutefois réduire ou transformer l'activité. Un travail sera donc mené sur le territoire au cours des 30 prochaines années pour favoriser la consommation de produits locaux et de qualité par ses occupants (résidents, collectivités, professionnels).
- Le Scope 3 (émissions indirectes de gaz à effet de serre) a été réalisé dans le cadre du diagnostic. Il met en évidence le fait que l'alimentation, la fabrication et le traitement des déchets et le transport de marchandises (hors transit) sont responsables de 15% des émissions du Bilan Carbone ®. Les émissions associées à la consommation de biens n'ont pas été estimées, mais viendraient alourdir ce bilan.
- Dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations et les partenaires.

**Pour chacun des axes mentionnés ci-dessus, un plan d'actions complet et opérationnel est présenté ci-après :**

## 0.3. LE PROGRAMME D' ACTIONS

### Légende

- 1** Action portée par la CCBB
- 2** Action portée par un partenaire extérieur

### AXE

#### Orientation

|       |                             |         |   |
|-------|-----------------------------|---------|---|
| 1.1.1 | Intitulé de la fiche-action | Porteur | 1 |
|-------|-----------------------------|---------|---|

## 1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

### 1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE

|        |  |       |   |
|--------|--|-------|---|
| 1.1.1  | Mise en place d'une politique de maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine communautaire   | CCBB  | 1 |
| 1.1.2  | Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux   | SDE03 | 2 |
| 1.1.3  | Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti  | SDE03 | 2 |
| 1.1.4  | Construire un bâtiment en bois paille  | CCBB  | 1 |
| 1.1.5  | Intégrer des véhicules "propres" à la flotte de la collectivité et des communes membres  | CCBB  | 1 |
| 1.1.6  | Déployer un Contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département | SDE03 | 2 |
| 1.1.7  | Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités  | SDE03 | 2 |
| 1.1.8  | Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département  | CD 03 | 2 |
| 1.1.9  | Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine   | CD 03 | 2 |
| 1.1.10 | Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du département   | CD 03 | 2 |

### 1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE

|       |   |      |   |
|-------|---|------|---|
| 1.2.1 | Intégrer les enjeux du PCAET dans les marchés publics | CCBB | 1 |
| 1.2.2 | Mettre en place un guide de bonnes pratiques PCAET    | CCBB | 1 |

### 1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET

|       |   |      |   |
|-------|---|------|---|
| 1.3.1 | Organiser la collectivité en interne pour la mise en place et le suivi du PCAET | CCBB | 1 |
|-------|---|------|---|

### 1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE

|       |   |              |   |
|-------|---|--------------|---|
| 1.4.1 | Lancer une campagne de sensibilisation à destination des scolaires  | CCBB         | 1 |
| 1.4.2 | Sensibilisation des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)  | CAP Tronçais | 2 |
| 1.4.3 | Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET   | SDE03, CCBB  | 1 |
| 1.4.4 | Valoriser le patrimoine local - Soutenir la mise en œuvre du schéma de valorisation de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier | CCBB         | 1 |

### 1.5 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES

|       |   |          |   |
|-------|---|----------|---|
| 1.5.1 | Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus | ARS/ATMO | 2 |
|-------|---|----------|---|

## 2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

### 2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

|       |   |             |   |
|-------|---|-------------|---|
| 2.1.1 | Créer un Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat        | CD 03, EPCI | 1 |
| 2.1.2 | Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique | CD 03       | 2 |
| 2.1.3 | Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales                | CMA Allier  | 2 |
| 2.1.4 | Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie                      | CCI Allier  | 2 |

|  |  |                                |   |
|--|--|--------------------------------|---|
| 2.1.5  | Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux   | Evoléa, Allier Habitat         | 2 |
| <b>2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE</b>                                   |  |                                |   |
| 2.2.1  | Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre              | Association CBPA               | 2 |
| <b>2.3 DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES</b>                                   |  |                                |   |
| 2.3.1  | Développer les EnR sur le territoire de la CC Bocage Bourbonnais   | Total Quadran                  | 2 |
| 2.3.2  | Réaliser un cadastre solaire départemental du potentiel photovoltaïque des toitures  | CD 03                          | 2 |
| 2.3.3  | Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD 03   | CD 03                          | 2 |
| 2.3.4  | Cartographie des espaces délaissés pour l'installation de parcs photovoltaïques  | DDT 03                         | 2 |
| 2.3.5  | Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs                                      | SDE03                          | 2 |
| 2.3.6  | Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier  | SDE03, FIBOIS                  | 2 |
| 2.3.7  | Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie                     | CD 03                          | 2 |
| 2.3.8  | Etudier le potentiel hydroélectrique du département  | CD 03                          | 2 |
| 2.3.9  | Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire | SDE03                          | 2 |
| <b>2.4 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE</b>     |  |                                |   |
| 2.4.1  | Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables                               | RTE et SDE03                   | 2 |
| <b>3. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN</b>           |  |                                |   |
| <b>3.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b> |  |                                |   |
| 3.1.1  | Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales                           | CEN Allier                     | 2 |
| 3.1.2  | Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable  | SMEA                           | 2 |
| 3.1.3  | Gestion quantitative des ressources en eau durable et partagée (HMUC, PTGE)  | SAGE                           | 2 |
| 3.1.4  | Création d'une filière "cultures bas intrants" en zone de captage d'eau potable  | CA 03 et Symbiose Allier       | 2 |
| <b>3.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE</b>                       |  |                                |   |
| 3.2.1  | Expérimentation d'élevages Bas Carbone   | CA 03                          | 2 |
| 3.2.2  | Adaptation des pratiques culturales au changement climatique ou AP3C   | CA 03                          | 2 |
| 3.2.3  | Favoriser les couverts végétaux en vigne   | Symbiose Allier                | 2 |
| 3.2.4  | Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole   | CA 03                          | 2 |
| 3.2.5  | Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs  | Terre de Liens Auvergne        | 2 |
| <b>3.3 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE</b>                |  |                                |   |
| 3.3.1  | Mettre à jour et harmoniser la charte architecturale et paysagère  | CCBB                           | 1 |
| 3.3.2  | Accompagner et sensibiliser les agriculteurs au développement de l'agroforesterie  | CCBB                           | 1 |
| 3.3.3  | Mettre en place un projet de compensation carbone à destination des entreprises du territoire                              | CCBB                           | 1 |
| 3.3.4  | Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage  | Mission Haies (UFHARA)         | 2 |
| 3.3.5  | Préservation et valorisation des haies et du bocage  | Mission Haies (UFHARA) / CD 03 | 2 |
| 3.3.6  | Préserver et valoriser le bocage dans le département de l'Allier et ses alentours  | Association 3B                 | 2 |
| 3.3.7  | Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie                                     | CEN Allier                     | 2 |

|       |   |   |   |
|-------|---|---|---|
| 3.3.8 | Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire          | Etablissement Public Loire / CEN Allier | 2 |
| 3.3.9 | Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité | CEN Allier                              | 2 |

#### 4. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ADAPTÉES

##### 4.1 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS

|       |  |        |   |
|-------|--|--------|---|
| 4.1.1 | Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation  | SDE 03 | 2 |
| 4.1.2 | Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques | SDE03  | 2 |

##### 4.2 DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

|       |   |          |   |
|-------|---|----------|---|
| 4.2.1 | Mener une réflexion globale sur le territoire pour améliorer les offres de mobilité       | CCBB     | 1 |
| 4.2.2 | Etudier la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier | DIRECCTE | 2 |

#### 5. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

##### 5.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ

|       |   |                     |   |
|-------|---|---------------------|---|
| 5.1.1 | Inscrire le territoire dans une démarche de transition agroécologique   | CCBB                | 1 |
| 5.1.2 | Développer la monnaie locale "le Soudicy"   | Association Soudicy | 2 |
| 5.1.3 | Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique | CD 03               | 2 |
| 5.1.4 | Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité   | CD 03, CA 03        | 2 |
| 5.1.5 | Faire connaître et vivre les tiers lieux existants et à venir sur le territoire                                   | CCBB                | 1 |

##### 5.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS

|       |  |  |   |
|-------|--|--|---|
| 5.2.1 | Inciter les syndicats de déchets à améliorer l'offre de services sur le territoire de la CCBB                            | CCBB   | 1 |
| 5.2.2 | Créer un réseau de commerçants zéro déchet   | Zero Waste Bourbonnais, CCBB, SICTOM Nord Allier | 1 |
| 5.2.3 | Promouvoir les "éco événements"  | CCBB   | 1 |
| 5.2.4 | Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier  | CD 03  | 2 |
| 5.2.5 | Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets | SICTOM Nord Allier                               | 2 |
| 5.2.6 | Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée                | SICTOM Nord Allier                               | 2 |






# LES FICHES ACTIONS

## 1. AXE 1 : UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1.1. Orientation 1.1 : Être exemplaire sur son patrimoine</b>   | <b>10</b> |
| 1.1.1 Mise en place d'une politique de maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine communautaire   | 10        |
| 1.1.2 Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux   | 12        |
| 1.1.3 Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti  | 14        |
| 1.1.4 Construire un bâtiment en bois paille  | 16        |
| 1.1.5 Intégrer des véhicules "propres" à la flotte de la collectivité et des communes membres  | 18        |
| 1.1.6 Déployer un Contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département | 20        |
| 1.1.7 Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités  | 23        |
| 1.1.8 Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département  | 25        |
| 1.1.9 Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03  | 27        |
| 1.1.10 Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du département  | 29        |
| <b>1.2. Orientation 1.2 : Être exemplaire dans le fonctionnement interne</b>   | <b>31</b> |
| 1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les marchés publics  | 31        |
| 1.2.2 Mettre en place un guide de bonnes pratiques PCAET   | 33        |
| <b>1.3. Orientation 1.3 : Piloter et suivre le PCAET</b>   | <b>35</b> |
| 1.3.1 Organiser la collectivité en interne pour la mise en place et le suivi du PCAET  | 35        |
| <b>1.4. Orientation 1.4 : Impliquer le territoire dans la démarche</b>   | <b>37</b> |
| 1.4.1 Lancer des campagnes de sensibilisation à destination des scolaires  | 37        |
| 1.4.2 Sensibilisation scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambient et intérieur)   | 39        |
| 1.4.3 Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET  | 42        |
| 1.4.4 Valoriser le patrimoine local - Soutenir la mise en œuvre du schéma de valorisation de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier                | 44        |
| <b>1.5. Orientation 1.5 : Intégrer au PCAET les enjeux sanitaires</b>  | <b>46</b> |
| 1.5.1 Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.                       | 46        |

## 1.1. ORIENTATION 1.1 : ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE

|    | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |  |
|---|--|---|
| Axe stratégique   | Orientation  |   |
| 1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE  | 1.1 Être exemplaire sur son patrimoine   |   |
| Fiche action n°   | Nom de l'action  |   |
| 1.1.1   | Mise en place d'une politique de maîtrise de la consommation énergétique du patrimoine communautaire                                   |   |
| Contexte  |  |   |
| <p>Actuellement, les consommations énergétiques des bâtiments et de la flotte de la collectivité ne sont pas suivies de manière systématique et les informations ne sont pas communiquées largement au sein de la collectivité. Avant de mener une politique de rénovation du patrimoine public, il est nécessaire d'en connaître les consommations précises pour identifier les bâtiments à enjeux.</p>  |  |   |
| Objectifs de l'action   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Connaître précisément les consommations énergétiques du patrimoine communautaire : suivre les consommations et les productions d'énergie annuelles de 100% des bâtiments communautaires en 2030</li> <li>❖ Identifier les bâtiments à rénover, prioriser les efforts à fournir et planifier la rénovation du parc communautaire</li> <li>❖ Développer le pilotage à distance des installations dans l'optique de réduire les consommations d'énergie</li> <li>❖ Rénover 30% du parc des bâtiments de la collectivité, soit une réduction de 9% de la consommation énergétique sur l'ensemble des bâtiments d'ici 2026 (à préciser suite à la mise en place du suivi)</li> </ul>  |  |   |
| Descriptif de l'action  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Rôle du SDE 03 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Le SDE 03 a acquis en 2020 un logiciel de suivi des consommations énergétiques : DEEPMI</li> <li>➢ Ce logiciel permettra la récolte des données énergétiques des bâtiments communaux et communautaires qui seront ensuite mises à disposition gratuitement aux 317 communes et aux 11 EPCI du département (Cf fiche N°1.1.2)</li> <li>➢ Le SDE03 pourra ensuite se placer dans une démarche proactive pour informer les communes quant à de potentielles économies qui pourraient être faites dans leurs bâtiments en réalisant dans un second temps des études plus poussées en se rendant sur site.</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Rôle de la CC du Bocage Bourbonnais :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Suivre annuellement la consommation énergétique des bâtiments communautaires</li> <li>➢ Calculer, sur la base de l'outil, les émissions de gaz à effet de serre associées à chacun des bâtiments. Identifier ceux qui ont un facteur d'émission le plus carboné</li> <li>➢ La récolte des données de consommation énergétique permettra l'identification de bâtiments énergivores : il s'agira donc de prioriser les travaux de rénovation énergétique en agissant en premier lieu sur les bâtiments les plus consommateurs</li> <li>➢ Planifier les actions de maîtrise de l'énergie et de conversion énergétique à mettre en place sur les bâtiments prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réalisation d'audits</li> <li>■ Réalisation de travaux</li> <li>■ Signature de Contrats de Performance Énergétique</li> <li>■ Pilotage à distance des installations, etc.</li> </ul> </li> <li>➢ Etudier les possibilités d'impliquer les communes dans la démarche (de suivi des consommations et de planification des actions à mettre en œuvre)</li> </ul> </li> </ul> |  |   |

- Communiquer sur les consommations des bâtiments communaux et communautaires (notamment celles du futur siège de la CCBB à Bourbon l'Archambault) dans un but d'information et de sensibilisation

### Pilotage de l'action

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| Rédacteur de l'action        | CCBB, E6, SDE03 |
| Pilote / Porteur de l'action | CCBB            |
| Partenaires techniques       | SDE03           |
| Partenaires financiers       |                 |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | A planifier   |
| Calendrier prévisionnel | Lancement septembre 2020 et démarche continue tout au long du PCAET   |
| Investissement          |   |
| Subventions             |   |
| Freins identifiés       |   |
| Leviers identifiés      |   |
| Retour d'expérience     | Le SDE accompagne d'ores et déjà les communes et EPCI de l'Allier dans ce type de démarches.<br>La commune de Tronget a mis en place un système de pilotage à distance des installations dans un de ses bâtiments, dans l'optique de limiter sa consommation. |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|--|---|
| Émissions de GES                    | +                                      |   |
| Consommations énergétiques          | +                                      |   |
| Qualité de l'air                    | +                                      |   |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                      |   |
| Adaptation au changement climatique | =                                      |   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                      | Réduction de la facture énergétique de la communauté de communes, et des communes |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du suivi par le SDE03</li> <li>- Part des bâtiments communaux et communautaires intégrés dans l'outil</li> </ul>   |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des bâtiments communautaires ayant fait l'objet d'une action de maîtrise de l'énergie et/ou de conversion énergétique</li> <li>- Nombre de bâtiments communaux ayant fait l'objet d'une action de maîtrise de l'énergie et/ou de conversion énergétique</li> <li>- Consommation annuelle du patrimoine de la communauté de communes, par source</li> <li>- Consommation annuelle du patrimoine des communes, par commune et par source</li> </ul> |

**Axe stratégique**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**Orientation**
**1.1 Être exemplaire sur son patrimoine**
**Fiche action n°**
**1.1.2**
**Nom de l'action**
**Assurer un suivi efficace des consommations  
énergétiques des bâtiments communaux et  
intercommunaux**
**Contexte**

Le **secteur tertiaire** représente un enjeu important sur le plan de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Les efforts actuels de renouvellement et de rénovation du parc existant, selon les normes RT2012 et prochainement RE2020, ne suffisent pas.

Afin d'agir massivement sur ce secteur, le **décret tertiaire** du 10 avril 2020 vient fixer les modalités d'application des actions de réduction des consommations énergétiques finales pour les bâtiments tertiaires. Ce décret vient détailler l'obligation de travaux prévue dans la loi Grenelle 2 datant de 2010, elle-même mise à jour dans l'article 175 de la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

Ces textes imposent un niveau de performance à atteindre à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire de - 40% d'ici 2030 et renforcé chaque décennie pour atteindre - 60% d'ici 2050 (par rapport à l'année de référence comprise entre 2010 et 2020).

Tous les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup> sont concernés par ce décret, obligeant ainsi les bailleurs et locataires à réduire et suivre les consommations des bâtiments (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur ou de froid...) afin de rendre compte des efforts effectués.

Afin de toucher l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux, petits tertiaires et bâtiments de plus de 1000m<sup>2</sup>, le SDE03 souhaite proposer aux collectivités de collecter les données de consommations énergétiques en faisant recours à un logiciel de suivi spécifique : DEEPKI.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Réaliser un suivi régulier des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux en utilisant un logiciel de gestion automatique des facturations et données de consommations.
- ❖ Le suivi de ces données pourra permettre de cibler les éléments du parc bâti les moins performants et qui doivent donc être rénovés ou bénéficier en priorité d'une optimisation des usages de l'énergie.

**Descriptif de l'action**

Il s'agit ici de proposer aux 317 communes et aux 11 EPCI du département un logiciel de suivi des consommations énergétiques de leurs bâtiments. Cela permettra de collecter et analyser automatiquement les données existantes pour détecter les gisements d'économies d'énergie et potentiellement d'émissions de gaz à effet de serre, sans nécessiter l'installation d'appareils de mesures dédiés dans un premier temps. Ainsi, des plans d'actions efficaces d'un point de vue environnemental et financier pourront être créés avec l'appui des services du SDE03 pour rendre les patrimoines communaux plus sobres et efficaces.

Le SDE03 se chargera de la mise en place du logiciel de suivi Deepki et de sa gestion, qui sera appliqué **à l'ensemble des communes et des intercommunalités du département**. Il en suivra un dispositif de formation pour que les services des collectivités puissent s'approprier le logiciel et ses modalités de fonctionnement.

Le SDE03 pourra ensuite se placer dans une démarche proactive pour informer les communes quant à de potentielles économies qui pourraient être faites dans leurs bâtiments en réalisant dans un second temps des études plus poussées en se rendant sur site.

Cette action pourra éventuellement s'inscrire dans une démarche de Conseil en Energie Partagé et de développement du service de conseil en maîtrise de l'énergie du SDE03.

### Pilotage de l'action

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| Rédacteur de l'action        | SDE03            |
| Pilote / Porteur de l'action | SDE03            |
| Partenaires techniques       | Bureaux d'études |
| Partenaires financiers       | ADEME            |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | En cours   |
| Calendrier prévisionnel | Opérationnel fin 2020 pour une durée minimale de 3 ans |
| Investissement          | 100 000€ sur 3 ans pour le logiciel + 1/2 ETP          |
| Subventions             | Non  |
| Freins identifiés       | Utilisation des données                                |
| Leviers identifiés      | Portage départemental, volonté du SDE avec des moyens  |
| Retour d'expérience     |  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   | Lié à la baisse de la consommation énergétique  |
| Consommations énergétiques          | +                                   | Meilleur suivi des consommations  |
| Qualité de l'air                    |                                     |   |
| Production d'énergie renouvelable   |                                     |   |
| Adaptation au changement climatique | +                                   |   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Economies sur le plan financier sur le long terme via l'efficacité énergétique et l'allègement des factures |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Nombre de bâtiments qui ont été rénovés ou ont eu une optimisation des consommations.   |
| Indicateurs de performance   | - Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation.<br>- Consommation annuelle des bâtiments de la collectivité, par source. |

**Axe stratégique**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**Orientation**
**1.1 Être exemplaire sur son patrimoine**
**Fiche action n°**
**1.1.3**
**Nom de l'action**
**Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de  
la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti**
**Contexte**

Le dispositif des CEE, créé en 2006 repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Le 1er janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4<sup>ème</sup> période d'obligation pour une durée de 3 ans. Cela représente environ 2 milliards d'euros qui seront consacrés par les vendeurs d'énergie au soutien d'économies d'énergie chez les ménages aux revenus les plus faibles sur la période. 100 TWh cumac sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incité à réaliser des économies d'énergie.

Des fiches d'opérations standardisées, définies par arrêtés, sont élaborées pour faciliter le montage d'actions d'économies d'énergie. Elles sont classées par secteur (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, réseaux) et définissent, pour les opérations les plus fréquentes, les montants forfaitaires d'économies d'énergie en kWh cumac. Les économies d'énergie réalisées en dehors des opérations standardisées correspondent à des opérations spécifiques.

Aujourd'hui, toutes les communes du département ne valorisent pas leurs CEE après des travaux à cause de la complexité des dossiers et du temps nécessaire à leur montage pour des montants de CEE parfois peu élevés.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Assurer une valorisation des CEE sur tous les travaux éligibles effectués sur le patrimoine communal et intercommunal du territoire
- ❖ Accompagner les communes dans cette valorisation en leur simplifiant la démarche
- ❖ Permettre la réalisation de travaux d'efficacité énergétique avec de meilleurs financements

**Descriptif de l'action**

Il s'agit ici de proposer aux 317 communes et aux 11 EPCI du département un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux effectués sur leur patrimoine bâti, et rentrant dans le cadre réglementaire. La solution retenue est de faire appel à un prestataire privé, sélectionné par le SDE03 dans le cadre d'une mise en concurrence, qui pourra monter les dossiers et valoriser les CEE pour le compte des communes, moyennant une marge de rémunération.

Les conditions de rémunération pour les communes seront négociées directement par le SDE03 avec le prestataire, et les communes pourront ensuite choisir opération par opération, si elles souhaitent faire appel à ce prestataire pour valoriser leurs CEE.

L'accompagnement portera sur les points suivants:

- Conseil en amont, avec les services du SDE03, pour déterminer les travaux à réaliser et analyser la compatibilité avec les financements CEE
- Analyse de devis pour s'assurer de la cohérence des prestations proposées avec les clauses CEE

- Montage du dossier et vente des CEE sur les marchés
- Restitution du montant financier aux communes

Le partenariat sera conclu pour une durée de 1 an dans un premier temps et sera reconduit si l'opération est un succès. La gestion et la communication autour de l'opération sera financée par le SDE03.

### Pilotage de l'action

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| Rédacteur de l'action        | SDE03           |
| Pilote / Porteur de l'action | SDE03           |
| Partenaires techniques       | Prestataire CEE |
| Partenaires financiers       | Fonds CEE       |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours  |
| Calendrier prévisionnel | Opérationnel début 2021 pour une durée minimale de 1 an   |
| Investissement          | 100 000€ sur 3 ans pour le logiciel + 1/2 ETP   |
| Subventions             | Non   |
| Freins identifiés       | Utilisation des données   |
| Leviers identifiés      | Portage départemental, volonté du SDE avec des moyens   |
| Retour d'expérience     | Syndicat des Territoires de l'Est Cantal - environ 300 000€ de CEE valorisés par an sur le territoire totalisant 105 communes |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   | Lié à la baisse de la consommation énergétique  |
| Consommations énergétiques          | +                                   | Meilleur suivi des consommations  |
| Qualité de l'air                    |                                     |   |
| Production d'énergie renouvelable   |                                     |   |
| Adaptation au changement climatique | +                                   |   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Economies sur le plan financier sur le long terme via l'efficacité énergétique et l'allègement des factures |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Nombre de bâtiments qui ont été rénovés ou ont eu une optimisation des consommations.   |
| Indicateurs de performance   | - Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation.<br>- Consommation annuelle des bâtiments de la collectivité, par source. |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**1.1 Être exemplaire sur son patrimoine**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**1.1.4**
**Construire un bâtiment en bois paille**
**Contexte**

La CCBB a la nécessité de développer ses locaux afin que chaque agent puisse bénéficier d'un espace de travail individuel et de meilleures conditions de travail. Elle affiche également sa volonté de mieux prendre en compte l'environnement et de sensibiliser chacun à la nécessité d'approcher différemment les travaux de rénovation des bâtiments mais également ceux de construction. L'EPCI souhaite valoriser les constructions plus "écologiques" en ayant un site vitrine bois-paille.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Disposer d'un siège pour la communauté de communes qui puisse regrouper tous les services de la collectivité
- ❖ Ce bâtiment devra répondre à plusieurs critères s'inscrivant dans une démarche "Développement Durable" et "Économie locale" (efficacité énergétique, matériaux biosourcés, entreprises locales, etc.)
- ❖ Ce bâtiment pourra servir d'exemple pour les projets des communes du territoire, voire du département.

**Descriptif de l'action**

- ❖ Construction d'un bâtiment passif voire à énergie positive :
  - La réflexion pour la construction d'un nouveau siège pour la CCBB s'est naturellement portée sur un projet de bâtiment performant, tant sur l'efficacité énergétique (faible consommation en chauffage, climatisation) que sur la production d'énergie renouvelable (en autoconsommation ou revente sur le réseau). Le bâtiment d'environ 1000 m<sup>2</sup> sur deux étages sera construit avec une ossature bois et paille. La toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques.
  - Le permis de construire a été déposé fin septembre 2020 avec un commencement des travaux prévus fin 2020, début 2021. Il sera construit sur Bourbon l'Archambault, à proximité d'autres services tels la crèche communautaire, le centre hospitalier de Bourbon l'Archambault et le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle.
  - Les conseils du cabinet d'architecture Lerner Ménis Noailhat permettront également de proposer un bâtiment esthétique et fonctionnel pour les agents des services de la CCBB, mais également pour le public.
- ❖ Sensibilisation des communes et autres acteurs du territoire afin de favoriser les constructions passives.
  - Ce bâtiment sera la vitrine de la Communauté de Communes et permettra d'ancrer la volonté du territoire d'être exemplaire sur son patrimoine. Il pourra également être le lieu d'expositions, de réunions, de sensibilisation (présence d'un indicateur de la consommation/production d'énergie), etc.
  - L'affichage et la communication autour du suivi des consommations permettra également de sensibiliser tous les publics à l'enjeu de la performance énergétique.

**Pilotage de l'action**
**Rédacteur de l'action** CCBB, E6, SDE03

**Pilote / Porteur de l'action** CCBB



| Partenaires techniques                 | Cabinet d'architecte Lerner Ménéis Noailhat, SDE03   |            |
|--|--|------------|
| Partenaires financiers                 | CCBB, SDE03, Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat   |            |
| Mise en œuvre de l'action              |  |            |
| Avancement de l'action                 | Permis de construire déposé  |            |
| Calendrier prévisionnel                | Décembre 2020 : commencement des travaux<br>Printemps 2022 : réception des travaux   |            |
| Investissement                         | 2 307 000 €  |            |
| Subventions                            | Contrat Territoire Allier<br>Contrat Ambition Région<br>Contrat de ruralité : DETR et DSIL   |            |
| Freins identifiés                      |  |            |
| Leviers identifiés                     |  |            |
| Retour d'expérience                    | Le bâtiment Lucéo du SDE03<br>Démonstrateur Activ Home   |            |
| Bénéfices environnementaux de l'action |  |            |
|  | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)   | Précisions |
| Émissions de GES                       | Sans objet   |            |
| Consommations énergétiques             | Sans objet   |            |
| Qualité de l'air                       | Sans objet   |            |
| Production d'énergie renouvelable      | Sans objet   |            |
| Adaptation au changement climatique    | Sans objet   |            |
| Bénéfice socio-économique              | Sans objet   |            |
| Suivi de l'action                      |  |            |
| Indicateurs de mise en œuvre           | - Construction du siège de la CCBB   |            |
| Indicateurs de performance             | Quantitatif :<br>- suivi des consommations énergétiques du bâtiment<br>- allègement des factures énergétiques (faible consommation, revente d'électricité, etc.).<br>Qualitatif :<br>- questionnaire auprès des agents et du public reçu |            |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**1.1 Être exemplaire sur son patrimoine**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**1.1.5**
**Intégrer des véhicules "propres" à la flotte de la  
collectivité et des communes membres**
**Contexte**

Afin de se montrer exemplaire sur la mobilité, la Communauté de Communes souhaite sortir progressivement du thermique pour son matériel roulant, et disposer de solutions alternatives en termes de motorisations, comme les véhicules électriques et hybrides.

Le SDE03 (en plus des initiatives privées) proposant un maillage du territoire déjà existant (76 bornes sur le département dont 4 sur le territoire de la CCBB) et voué à s'étendre d'avantage (CF fiche N°4.1.2), la possibilité d'équiper la flotte de véhicules de la CCBB en véhicules électriques et/ou hybrides semble être une solution pour une mobilité durable à plus ou moins long terme.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Développer la mobilité durable au sein de la collectivité
- ❖ Réduire les émissions de GES et des polluants atmosphériques et parallèlement les nuisances sonores
- ❖ Diminuer la consommation en énergie fossile et favoriser l'énergie renouvelable
- ❖ Augmentation du nombre de véhicules faibles émetteurs de GES dans le parc automobile
- ❖ Étudier les options bas carbone à chaque renouvellement de Véhicules Légers

**Descriptif de l'action**

- ❖ Intégrer des véhicules "propres" à la flotte de la collectivité et des communes membres
  - Engager le renouvellement de la flotte des mini-bus et des fourgons par des véhicules "propres" :
  - Privilégier l'acquisition de VL électriques, hybrides et GNV à celle de VL thermiques
  - Développer l'utilisation de véhicules électriques, hybrides dans un premier temps. L'étude de l'acquisition de véhicules au GNV (Gaz Naturel Véhicule), bioGNV et hydrogène se fera lorsque leur utilisation sera rendue possible sur le territoire
  - Engager une réflexion au cas par cas pour chaque véhicules à remplacer
- ❖ Faire la promotion des véhicules alternatifs pour une mobilité professionnelle durable.
- ❖ Étudier la possibilité d'inclure une clause sur les véhicules propres lors du renouvellement des marchés du Transport à la Demande (TAD)

**Pilotage de l'action**
**Rédacteur de l'action** CCBB, E6, SDE03

**Pilote / Porteur de l'action** CCBB

**Partenaires techniques** SDE03

**Partenaires financiers**

| Mise en œuvre de l'action              |  |  |
|--|--|--|
| Avancement de l'action                 | Projet   |  |
| Calendrier prévisionnel                | Au fil des remplacements de VL   |  |
| Investissement                         |  |  |
| Subventions                            |  |  |
| Freins identifiés                      |  |  |
| Leviers identifiés                     |  |  |
| Retour d'expérience                    |  |  |
| Bénéfices environnementaux de l'action |  |  |
|  | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)  | Précisions   |
| Émissions de GES                       | +  |  |
| Consommations énergétiques             | +  |  |
| Qualité de l'air                       | +  |  |
| Production d'énergie renouvelable      | =  |  |
| Adaptation au changement climatique    | =  |  |
| Bénéfice socio-économique              | +  | Retour sur investissement grâce aux économies réalisées sur les carburants |
| Suivi de l'action                      |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre           | - Nombre de véhicules thermiques remplacés par des véhicules électriques ou hybrides   |  |
| Indicateurs de performance             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de véhicules "propres" dans la flotte de la collectivité</li> <li>- Evolution des consommations de la flotte par source d'énergie</li> <li>- Estimation des émissions de GES évités</li> </ul> |  |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**1.1 Être exemplaire sur son patrimoine**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**1.1.6**
**Déployer un Contrat d'objectif territorialisé (COT) sur  
la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables  
thermiques à l'échelle du département**
**Contexte**

Dans le contexte du changement climatique et de la crise énergétique, il existe un fort besoin d'inciter à la sobriété et l'efficacité énergétique via la réduction de nos consommations en énergie et l'augmentation de la production en énergie renouvelable. Les collectivités jouent un rôle majeur dans ce domaine via la rénovation et l'équipement en EnR de leurs bâtiments publics.

Afin de les accompagner dans cette démarche, les Contrats d'Objectif Territorialisés de l'ADEME visent à développer, sur une période de 3 à 6 ans et sur un territoire ou un patrimoine défini, un ensemble de travaux de MDE associés à des projets d'énergies renouvelables issus d'une ou plusieurs filières (biomasse, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale...). Ils sont assortis d'un engagement de la structure porteuse (nombre d'installations, niveau de production ENR).

La MDE regroupe les actions permettant des économies d'énergie réalisées pour le consommateur. La mise en place de la MDE permettrait une moyenne de 30% d'économie d'énergie sur tous les travaux entrepris à l'échelle du département.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Animation du développement des EnR thermiques dans les bâtiments publics du département.
- ❖ Incitation et accompagnement technique et financier sur les EnR thermiques et techniques sur la MDE (montage de dossier de subvention, accompagnement technique), auprès des collectivités.
- ❖ Objectifs MDE = baisse des consommations de 42%
- ❖ Objectifs EnR = environ 2 000 MWh de production EnR (soit 1 796 MWh en bois, 277 MWh en solaire thermique).

**Descriptif de l'action**

L'ADEME finance via le Fonds Chaleur l'installation d'EnR thermique au sein des bâtiments publics. Les critères pour candidater sont restrictifs :

- production de 100 Tonnes Équivalent Pétrole.
- surface minimum concernée pour les projets de solaires thermiques et de chaufferies bois

Ces deux restrictions limitent l'accès aux financements pour des nombreux "petits" projets.

Suite à une candidature lancée en 2019, le SDE03 va déployer à partir de 2020 un COT sur l'ensemble du territoire bourbonnais. Tous les bâtiments publics du département sont éligibles, avec une préférence sur les projets de MDE couplés à des projets de travaux d'installation d'EnR. Grâce à la convention, le SDE03 disposera d'1/2 ETP consacré à l'animation du COT et d'une enveloppe de financement d'environ 800 000 euros pour les installations de production d'énergie renouvelable thermique sur 3 ans.

Via son service énergie, le SDE03 va accompagner les communes dans ces projets au-delà du soutien financier proposé. Il pourra notamment réaliser les études de faisabilité des projets pour aider les communes à la décision.

Un COPIL devra être monté par le SDE03 avec des parties prenantes (ADEME, DDT) afin de se réunir au moins 1 fois par an : ce COPIL permettra de réaliser des points sur les projets et les avancées des travaux déjà engagés, et de prendre des décisions sur les attributions des subventions. Une commission d'attribution des aides devra aussi être mise en place avec des représentants du SDE03 et de l'ADEME afin de déterminer l'éligibilité des projets et les montants d'aides associés.

Le SDE03 s'engage via le COT à participer aux réunions, formations et journées techniques sur les thématiques liées aux COT et organisées par l'ADEME.

### Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | SDE03  |
| Pilote / Porteur de l'action | SDE03  |
| Partenaires techniques       | COPIL COT (DDT, DETR, Conseil départemental, techniciens bâtiments et environnement des collectivités sur lesquels des projets sont déjà identifiés) |
| Partenaires financiers       | Fonds chaleur ADEME, FEDER région, Préfecture DETR, Conseil départemental  |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Candidature SDE03 au COT de l'ADEME en 2019, mise en œuvre courant 2020.  |
| Calendrier prévisionnel | COT 2020-2023 renouvelable 1 fois.  |
| Investissement          | Sur les fonds SDE03 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement de personnels, une personne dédiée 50% COT et l'autre moitié du temps sur des missions SDE03.</li> <li>- Investissement frais de fonctionnement (matériel, déplacement, fourniture) soit l'équivalent de 15% d'un salaire annuel.</li> </ul>  |
| Subventions             | COT : un accord cadre qui lie le SDE03 à l'ADEME, permettant la signature : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une convention d'animation du programme : montant connu de 163 900 €.</li> <li>- d'une convention de délégation de financements : encore non défini, ce montant sera défini en fonction du programme d'action (nombre de projets EnR thermique).</li> </ul>  |
| Freins identifiés       | Complexité de gestion des aides.<br>Trouver les professionnels (entreprises de travaux en MDE et EnR thermique).<br>Approvisionnement bois (assurer le fonctionnement des chaufferies bois/réseaux de chaleur).   |
| Leviers identifiés      | Mutualisation.<br>Accompagnement techniques et financier (facilitation de la démarche).   |
| Retour d'expérience     | Chaufferies du SDE: <a href="http://www.sde03.fr/files/2015/10/La-chaufferie.pdf">http://www.sde03.fr/files/2015/10/La-chaufferie.pdf</a><br>Contre expérience sur solaire thermique (des installations de solaires thermiques sur le département qui ne fonctionnent pas).<br>Bat. Communaux : expériences et contre expérience (bâtiments très bien réalisés et d'autres où certaines difficultés ont été rencontrées). |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                   | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions de GES                  | +                                   | (Tonnes de CO2 évités à sortir sur COT)  |
| Consommations énergétiques        | =                                   | Réflexion sur conso à long terme sur économies   |
| Qualité de l'air                  | =/-                                 | Point de vigilance sur l'utilisation du bois. Problème biologie du sol pour pompe à chaleur géothermique sol |
| Production d'énergie renouvelable | +                                   |  |
| Adaptation au changement          | =                                   | Point de vigilance sur pompe à chaleur (réversible)  |

|                              |  |   |
|------------------------------|--|---|
| climatique                   |  |   |
| Bénéfice socio-économique    | +  | Développement de la filière bois et augmentation des compétences des artisans concernés |
| <b>Suivi de l'action</b>     |  |   |
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'études d'opportunité (avant l'étude de faisabilité, recensement de bâtiments proches les uns des autres tous chauffés au fioul, avec une étude d'opportunité pour savoir quelles économies on pourrait faire, si ça vaut le coup d'étudier le projet ou pas).</li> <li>- étude de faisabilité (dans le détail du projet, combien ça coûte, combien d'économie, plans des travaux, etc. que l'on ne trouve pas dans l'étude d'opportunité).</li> <li>- nombre d'installations engagées.</li> </ul> |   |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- critères techniques (puissance installée, tonnes de bois consommées, m<sup>2</sup> installés).</li> <li>- critères économiques (impact en matière de GES et en matière d'emploi).</li> </ul>  |   |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**1.1 Être exemplaire sur son patrimoine**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**1.1.7**
**Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage  
public des communes et des collectivités**
**Contexte**

Le SDE03, Syndicat Département de l'Energie d'Allier, accompagne les communes adhérentes sur différentes compétences: électricité, gaz, éclairage public, télécommunications et énergie. Ainsi, le SDE03 est maître d'ouvrage pour la gestion, l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public de 313 communes adhérentes. Précurseur en termes d'économies d'énergie, les coupures nocturnes de l'éclairage public sont effectuées sur la plupart des communes depuis la fin des années 1970, permettant notamment de limiter la pollution lumineuse. A travers le renouvellement des installations d'éclairage public par la mise en place d'équipements performants, le SDE03 favorise les économies d'énergie en réduisant de 35% en moyenne la consommation énergétique.

Le SDE03 exploite et investit sur le réseau d'éclairage public de l'Allier et finance en partie les travaux de maintenance et de renouvellement. Grâce à une base de données, le SDE03 a la possibilité d'identifier entre autres les pannes, anomalies ainsi que les éléments les plus consommateurs et peut ainsi proposer aux communes des interventions de renouvellement. Les travaux peuvent également être effectués à la demande de la commune.

Les luminaires sont ainsi remplacés par des dispositifs à LED : efficace en termes de luminosité, la LED est également plus économe en énergie et dispose d'une durée de vie plus longue (limitant ainsi les déplacements de maintenance). Les nouvelles puissances installées permettent de réduire de moitié voire de deux tiers les consommations énergétiques. De même, le renouvellement de l'éclairage pour la mise en valeur des monuments permet de diviser d'au moins par trois voire quatre la puissance installée, tout en étant performant dans la qualité de l'éclairage.

Ainsi, les luminaires à source ballon fluorescent, qui représentaient plus de 20 000 éléments, ont progressivement été remplacés pour ne représenter plus que 10 % des luminaires gérés par le Syndicat en 2015.

Avec l'application du plan de relance 2020, les subventions qui peuvent être apportées à de tels projets de remplacement de luminaires peuvent s'élever à 80% (50% par le SDE et 30% par le département). Les 20% restants sont à la charge de la commune.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des communes grâce au programme de remplacement des luminaires, en priorité des plus puissants donc énergivores
- ❖ Remplacement de 100% des luminaires de plus de 100 Watt

**Descriptif de l'action**

Depuis 2 ans, un programme de renouvellement des luminaires ayant les plus fortes puissances a été initié. A ce jour, 1530 luminaires ont été renouvelés permettant une économie annuelle de 432 MWh.

Une accélération du programme de renouvellement est prévue pour les prochaines années de façon à remplacer la totalité des luminaires trop énergivores et disposer d'un parc entièrement renouvelé et moins consommateur. Le projet englobe les éclairages communautaires ou communaux ainsi que les Zones d'Activités Commerciales des six intercommunalités qui en possèdent.

La totalité des travaux de remplacement sont suivis par le SDE03 à l'exception des communes de Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy.

| Pilotage de l'action                   |   |   |
|--|---|---|
| Rédacteur de l'action                  | SDE03   |   |
| Pilote / Porteur de l'action           | SDE03, communes   |   |
| Partenaires techniques                 | EPCI, entreprises titulaires des marchés de maintenance (CEME, CEE Allier, Cegelec, SPIE, Bouygues ES)  |   |
| Partenaires financiers                 | CD 03   |   |
| Mise en œuvre de l'action              |   |   |
| Avancement de l'action                 | En cours  |   |
| Calendrier prévisionnel                | 2020 - 2026   |   |
| Investissement                         | - En 2019, 581 000 € HT   |   |
| Subventions                            | - Renouvellement des mises en valeur de monuments : 20% par la commune et 80 % par le SDE03<br>- Renouvellement des luminaires SHP de puissance supérieure à 100 W : 20% par la commune et 80 % par le SDE03 (proposition soumise au Comité du 23 octobre 2020) |   |
| Freins identifiés                      |   |   |
| Leviers identifiés                     | Le SDE03 dispose d'une base de données référent l'ensemble du réseau d'éclairage public favorisant l'identification de pannes, d'éléments consommateurs, etc.   |   |
| Retour d'expérience                    |   |   |
| Bénéfices environnementaux de l'action |   |   |
|  | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)   | Précisions  |
| Émissions de GES                       | +   | Remplacements des ballons fluos (sodium) et autres lampadaires anciens polluants                                |
| Consommations énergétiques             | +   | Remplacement de matériels anciens et consommateurs par du nouveau plus performant et plus efficace en éclairage |
| Qualité de l'air                       | =   |   |
| Production d'énergie renouvelable      | =   |   |
| Adaptation au changement climatique    | =   | Baisse de la pollution lumineuse  |
| Bénéfice socio-économique              | +   | Allègement des factures énergétiques  |
| Suivi de l'action                      |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre           | - changement de 100% des luminaires de plus de 100 Watt   |   |
| Indicateurs de performance             | - nombre de communes concernées par les travaux<br>- nombre de luminaires remplacés<br>- économies d'énergie réalisées  |   |



**Axe stratégique**
**Orientation**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**1.1 Être exemplaire sur son patrimoine**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**1.1.8**
**Monitoring des consommations énergétiques d'une  
partie du patrimoine du Département**
**Contexte**

Dans la continuité du Plan Climat Énergie adopté en 2013 et visant à lutter contre le changement climatique et la raréfaction des énergies fossiles, le Conseil Départemental de l'Allier a mis en place des actions afin de diminuer son impact environnemental. Des actions en termes d'efficacité énergétique des bâtiments ont été réalisées, notamment :

- ❖ le suivi régulier des consommations énergétiques de son patrimoine ;
- ❖ le recensement et un audit des bâtiments à rénover en priorité (notamment concernant les bâtiments tertiaires, cf fiche n°1.1.10 - Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du département) ;
- ❖ la réalisation de travaux de rénovation (depuis 2011), que ce soit sur les enveloppes des bâtiments mais également sur la ventilation (enjeu sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments).

Actuellement, le Conseil Départemental souhaite identifier de nouveaux leviers de maîtrise de l'énergie, et compte notamment assurer un suivi précis des consommations énergétiques par usage des bâtiments du patrimoine du Département, ainsi que la gestion à distance des équipements de production de chaleur (chaudières). Ces démarches s'inscrivent donc dans la continuité des actions de maîtrise de l'énergie déjà initiées depuis quelques années.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Expérimenter la télégestion et le monitoring sur certains bâtiments du Conseil Départemental
- ❖ Avoir une meilleure connaissance des consommations en temps réel
- ❖ Expérimenter des actions de réduction des consommations de chauffage
- ❖ Réduire les consommations de chauffage via différentes actions (gestion à distance des chaudières)

**Descriptif de l'action**

Dans le cadre du PACTE ALLIER, le Conseil Départemental prévoit de maîtriser davantage les consommations énergétiques des bâtiments de son patrimoine. Dans un premier temps, de nouvelles actions expérimentales viendront s'intégrer dans la continuité des actions de maîtrise de l'énergie menées, comme :

- ❖ Le monitoring et suivi des consommations énergétiques des bâtiments : quelques sites seront suivis (suivi de facture énergétiques) pour mieux connaître la part de chaque usage électrique respectif et d'en déduire un plan d'actions reproductibles
- ❖ La gestion à distance des chaudières : mise en place de la télégestion des chaufferies les plus importantes du patrimoine bâti départemental afin de maîtriser davantage les consommations liées au chauffage par des actions correctives immédiates et du paramétrage anticipant les besoins

La réflexion de cette action est actuellement bien avancée et des consultations auprès d'entreprises sont en cours.

Dans un second temps, il est prévu d'expérimenter sur deux ou trois collèges tests le chauffage "pièce par pièce" : en effet, le chauffage ne serait mis en marche que lors d'occupation réelle des salles de classes. Une analyse de la réussite de l'action pourra également être réalisée afin d'en déduire la pertinence. Cette partie de l'action est pour le moment encore à l'étude.

**Pilotage de l'action**
**Rédacteur de l'action**
**CD 03, SDE03**

| Pilote / Porteur de l'action           | CD 03  |  |
|--|--|--|
| Partenaires techniques                 | Collèges pour expérimentation, exploitants, bureau d'études  |  |
| Partenaires financiers                 | Région   |  |
| Mise en œuvre de l'action              |  |  |
| Avancement de l'action                 | En cours   |  |
| Calendrier prévisionnel                | Suivi des consommations énergétique et gestion à distance des chaudières : courant 2021.<br>Gestion du chauffage pièce par pièce : à planifier.  |  |
| Investissement                         | 1,2 M€ HT  |  |
| Subventions                            | PACTE ALLIER   |  |
| Freins identifiés                      |  |  |
| Leviers identifiés                     |  |  |
| Retour d'expérience                    |  |  |
| Bénéfices environnementaux de l'action |  |  |
|  | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)   | Précisions   |
| Émissions de GES                       | +  |  |
| Consommations énergétiques             | +  |  |
| Qualité de l'air                       | +  |  |
| Production d'énergie renouvelable      | =  |  |
| Adaptation au changement climatique    | +  |  |
| Bénéfice socio-économique              | +  | Amélioration du confort des bâtiments suite à l'identification et la réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie.<br>Allègement des factures énergétiques. |
| Suivi de l'action                      |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sites suivis par an.</li> <li>- Nombre de sites ayant fait l'objet d'actions de réduction des consommations d'énergie de chauffage (hors rénovation) par an.</li> </ul> |  |
| Indicateurs de performance             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- kWh économisés par source et par an.</li> </ul>   |  |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**1.1 Être exemplaire sur son patrimoine**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**1.1.9**
**Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie  
du patrimoine du CD 03**
**Contexte**

Le Département a décidé en 2015 de mettre en œuvre des marchés d'exploitation avec intéressement sur les économies réalisées sur une partie de son patrimoine. En fonction des besoins de la collectivité, un contrat d'exploitation peut être composé des éléments suivants :

- ❖ Le P1 (optionnel) : approvisionnement et gestion du combustible.
- ❖ Le P2 (obligatoire) : conduite et petit entretien des installations (réglage, petites réparations, surveillance). Une installation entretenue permet de meilleures performances.
- ❖ Le P3 (optionnel) correspond à la clause de Gros Entretien et Renouvellement des matériels (GER) ou "garantie totale" avec le remplacement de tout matériel déficient identifié dans la liste contractuelle.
- ❖ L'Intéressement (optionnel) permet un partage des économies ou des excès de consommation de combustible, par rapport à une consommation de base définie pour un hiver moyen.

En fonction des besoins de la collectivité, les contrats peuvent être composés d'un P1 + P2, d'un P2 + P3, d'un P2 + Intéressement, mais le contrat d'exploitation doit être composé au minimum du poste P2.

Les différents types de marché sont les suivants :

- ❖ Marché à Forfait (MF),
- ❖ Marché à Température extérieure (MT) : Énergie payée à prix forfaitaire sur la base d'un hiver moyen Montant corrigé en fonction des conditions climatiques de chaque hiver,
- ❖ Marché à Comptage (MC),
- ❖ Marché Combustible et Prestation (CP),
- ❖ Marché Prestation et Forfait (PF) : Énergie fournie par le maître d'ouvrage qui en confie l'usage au titulaire.

**Objectifs de l'action**

L'objectif premier d'un contrat d'exploitation est de maintenir les installations dans un état de bon fonctionnement. Cela signifie :

- ❖ Limiter les pannes
- ❖ Assurer le confort des usagers
- ❖ Répondre aux obligations réglementaires
- ❖ Réduire les consommations, les coûts de fonctionnement ainsi que les émissions de gaz à effet de serre

**Descriptif de l'action**

A l'issue de la phase d'étude et de la phase de consultation de 2015 initiées par le Département, des marchés ont été retenus (un exploitant pour un lot P1-P2-P3 (MTI) et deux exploitants pour des lots P2-P3 avec intéressement (PFI)). D'une manière générale, le Conseil Départemental a pu suivre les consommations de chauffage depuis 2015 mais un travail reste à faire afin de connaître les conséquences sur la baisse des températures, la gestion des horaires de chauffage et le paramétrage des installations.

Le Conseil Départemental souhaite réitérer ce contrat d'exploitation pour la période 2022-2030, avec un gain complémentaire de 5 à 7% notamment grâce à la télégestion.

De plus, des indicateurs de suivi de la qualité de l'air seront également intégrés au contrat d'exploitation. Ces indicateurs ne sont à l'heure actuelle pas encore définis.

| Pilotage de l'action                   |  |  |
|--|--|--|
| Rédacteur de l'action                  | CD 03, SDE03   |  |
| Pilote / Porteur de l'action           | CD 03  |  |
| Partenaires techniques                 | Entreprises répondant au marché, collectivités, ATMO   |  |
| Partenaires financiers                 |  |  |
| Mise en œuvre de l'action              |  |  |
| Avancement de l'action                 | En cours<br>Trois contrats signés  |  |
| Calendrier prévisionnel                | 2020-2022  |  |
| Investissement                         |  |  |
| Subventions                            |  |  |
| Freins identifiés                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Humains: changement des habitudes et du confort notamment pour les agents départementaux.</li> <li>- La recommandation nationale de chauffage à 19°C n'est envisageable.</li> </ul>   |  |
| Leviers identifiés                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les interventions à distance grâce à la télégestion, objet du projet « Monitoring » du Pacte Allier pour coller au besoin</li> </ul>  |  |
| Retour d'expérience                    | <a href="https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/contrats-d-exploitation-et-de-maintenance-installations-de-chauffage.pdf">https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/contrats-d-exploitation-et-de-maintenance-installations-de-chauffage.pdf</a><br>Pour comprendre les contrats d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage (partie Fournitures et Services) : <a href="https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/contrats-d-exploitation-et-de-maintenance-installations-de-chauffage.pdf">https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/contrats-d-exploitation-et-de-maintenance-installations-de-chauffage.pdf</a> |  |
| Bénéfices environnementaux de l'action |  |  |
|  | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)  | Précisions   |
| Émissions de GES                       | +  |  |
| Consommations énergétiques             | +  |  |
| Qualité de l'air                       | +  |  |
| Production d'énergie renouvelable      | +  |  |
| Adaptation au changement climatique    | =  |  |
| Bénéfice socio-économique              | +  | Réduction des factures de chauffage.<br>Amélioration du confort des bâtiments.<br>Accompagnement des collectivités et facilitation de la gestion des bâtiments ? |
| Suivi de l'action                      |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du nouveau contrat d'exploitation.</li> <li>- Signature des marchés.</li> </ul>   |  |
| Indicateurs de performance             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi des consommations de chauffage des bâtiments.</li> <li>- indicateurs à définir sur la qualité de l'air (taux CO2, COV , etc.).</li> </ul>   |  |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**1.1 Être exemplaire sur son patrimoine**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**1.1.10**
**Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments  
tertiaires du département**
**Contexte**

Suite au décret tertiaire du 10 avril 2020 imposant un niveau de performance à atteindre pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (-40% en 2030, -50% en 2040 et - 60% en 2050), le Conseil Départemental souhaite investir dans la rénovation des bâtiments du Département concernés.

Le décret précise également les cas dans lesquels les obligations fixées par le décret peuvent être allégées, à travers la constitution d'un dossier technique comportant :

- des audits énergétiques (performance énergétique du bâtiment, la réduction des consommations des équipements exploités)
- l'identification des actions permettant d'atteindre l'objectif

Dans le cadre du montage de ce dossier de modulation à déposer avant septembre 2026, le Conseil Départemental a pour objectif de réaliser des audits énergétiques sur la totalité des 50 bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> concernés par ce décret. Parmi ces 50 bâtiments, 35 sont des collèges.

En ce sens, le Conseil Départemental vient en soutien de ces établissements scolaires, identifiés comme les plus consommateurs, via le plan Collège 21. Avec un montant de 40 M€ alloués aux travaux dans les cinq prochaines années, ce plan a pour objectif de répondre aux nouvelles normes de sécurité et environnementales afin d'offrir des locaux adaptés à la communauté éducative. Un plan similaire est envisagé pour les autres bâtiments tertiaires. De fait, un tel investissement sur la performance énergétique des bâtiments permet de diminuer l'impact environnemental des bâtiments du département.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Remise aux normes des bâtiments et notamment des collèges identifiés comme prioritaires (sécurité, environnement)
- ❖ Réduire les coûts énergétiques liés à l'ancienneté de certains bâtiments (travaux sur l'enveloppe thermique)
- ❖ Respecter les nouvelles normes sanitaires, notamment sur la qualité de l'air intérieur (remplacement des systèmes de ventilation)

**Descriptif de l'action**

Dans le cadre du plan Collèges 21, initié il y a 6 ans, plusieurs établissements scolaires, sur les 35 collèges du département, ont déjà pu faire l'objet de travaux de rénovation (Anne de Beaujeu à Moulins, Jules Ferry à Moulins, Domérat, Jules Ferry à Moulins, Le Donjon, Lapalisse, Cosne d'Allier). D'autres collèges sont à ce jour programmés pour une opération de réhabilitation (Bellerive, Emile Guillaumin à Moulins).

Ces collèges ont été sélectionnés à partir de leur ratio de consommation d'énergie finale et leur niveau de consommation par rapport à des établissements de même type, et ont été identifiés comme prioritaires dans la mise en œuvre de travaux de rénovation.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental souhaite poursuivre les efforts de maîtrise de l'énergie en se basant sur ces mêmes indicateurs. Ainsi, quelques collèges ont été identifiés et feront bientôt l'objet d'une rénovation (enveloppe thermique, ventilation).

De plus, il est primordial pour le Conseil Départemental de connaître les enjeux énergétiques de ses bâtiments : une dizaine d'audits énergétiques sont programmés tous les ans sur 5 ans, et permettra à termes d'avoir une visibilité sur les 50 bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> du département.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | CD 03, SDE03                                  |
| Pilote / Porteur de l'action | CD 03   |
| Partenaires techniques       | Entreprises de travaux du bâtiment, collègues |
| Partenaires financiers       |   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours  |
| Calendrier prévisionnel | Rénovation des deux collèges identifiés courant 2021<br>10 audits énergétiques par an sur 5 ans sur tous les bâtiments tertiaires |
| Investissement          | Dépend de chaque établissement, de 500 à 2000€ du m <sup>2</sup> suivant le niveau initial  |
| Subventions             | A identifier suivant l'évolution des différents programmes  |
| Freins identifiés       | - Difficultés des travaux pour ne pas perturber le bon déroulement des cours  |
| Leviers identifiés      | - Remise à niveau esthétique de certains établissements   |
| Retour d'expérience     |   |




### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif) | Précisions |
|-------------------------------------|--|------------|
| Émissions de GES                    | +                                      |            |
| Consommations énergétiques          | +                                      |            |
| Qualité de l'air                    | +                                      |            |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                      |            |
| Adaptation au changement climatique | +                                      |            |
| Bénéfice socio-économique           | +                                      |            |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Début des travaux sur les collèges restants</li> <li>- Réalisation des audits énergétiques</li> </ul>  |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des consommations énergétiques, comparaison des factures avant/après rénovation</li> <li>- Intégration des données énergétiques dans le dossier de modulation</li> </ul> |

## 1.2. ORIENTATION 1.2 : ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE

|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |  |
| <b>Axe stratégique</b>  | <b>Orientation</b>   |   |
| 1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE  | 1.2 Être exemplaire dans le fonctionnement interne   |   |
| <b>Fiche action n°</b>  | <b>Nom de l'action</b>   |   |
| 1.2.1   | Intégrer les enjeux du PCAET dans les marchés publics  |   |
| <b>Contexte</b>   |  |   |
| <p>Il s'agit ici de prendre le réflexe de regarder certains critères environnementaux dans les marchés publics de la CCBB et des communes membres. Le fait de poser la question de l'impact environnemental pour chaque marché public passé est un moyen de répondre, à une échelle spécifique, aux enjeux environnementaux locaux. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir le besoin en achat en prenant en compte les objectifs du développement durable,</li> <li>- de définir les orientations et intentions générales de la collectivité en matière d'achats et d'approvisionnements.</li> </ul> <p>Cette action peut être rendue possible grâce à la rédaction d'un guide de la commande publique locale.</p> |  |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Elaborer un guide d'achat durable et s'en servir comme fil conducteur pour veiller à l'étude de l'impact environnemental de chaque marché public</li> </ul>  |  |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rédiger un guide d'achat durable             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Permettra de faciliter l'analyse des marchés sur le plan "impact environnemental"</li> <li>➢ Pourra être réalisé pour chaque type d'achat (travaux, alimentation, mobilier, fournitures, entretien, etc.)</li> </ul> </li> <li>❖ Mettre en œuvre des critères de jugement des offres relatifs à la performance environnementale</li> <li>❖ Faire adopter aux élus une politique « achats durables » de la collectivité.</li> </ul>   |  |   |
| <b>Pilotage de l'action</b>   |  |   |
| Rédacteur de l'action   | CCBB, E6, SDE03  |   |
| Pilote / Porteur de l'action  | CCBB   |   |
| Partenaires techniques  |  |   |
| Partenaires financiers  |  |   |
| <b>Mise en œuvre de l'action</b>  |  |   |
| Avancement de l'action  | Projet   |   |
| Calendrier prévisionnel   | Rédaction du guide : courant 2021  |   |
| Investissement  | Temps salarié  |   |

| Subventions                            |   |            |
|--|---|------------|
| Freins identifiés                      |   |            |
| Leviers identifiés                     |   |            |
| Retour d'expérience                    |   |            |
| Bénéfices environnementaux de l'action |   |            |
|  | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions |
| Émissions de GES                       | +   |            |
| Consommations énergétiques             | +   |            |
| Qualité de l'air                       | +   |            |
| Production d'énergie renouvelable      | +   |            |
| Adaptation au changement climatique    | +   |            |
| Bénéfice socio-économique              | +   |            |
| Suivi de l'action                      |   |            |
| Indicateurs de mise en œuvre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un guide de la commande publique locale</li> </ul>                                   |            |
| Indicateurs de performance             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de marchés passés ayant bénéficié d'une réflexion via le guide d'achat durable</li> </ul> |            |



**Axe stratégique**
**Orientation**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**1.2 Être exemplaire dans le fonctionnement interne**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**1.2.2**
**Mettre en place un guide de bonnes pratiques PCAET**
**Contexte**

Afin de sensibiliser l'ensemble des agents de la CCBB, la collectivité souhaite retranscrire les engagements pris au travers de son PCAET dans son fonctionnement interne et ériger un guide des bonnes pratiques pouvant servir de référence. Il est en effet nécessaire de présenter de façon synthétique et pédagogique les différents engagements pris par la collectivité via l'adoption du présent PCAET, et d'indiquer comment chacun peut contribuer à son échelle au Plan Climat.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Sensibiliser et impliquer les agents dans la démarche dans la mise en place d'éco gestes
- ❖ Implication de la collectivité pour favoriser les bonnes pratiques

**Descriptif de l'action**

- ❖ Sensibiliser et impliquer les agents dans la démarche
  - Intégrer une liste des bonnes pratiques au livret d'accueil à destination des agents
  - Identifier un écogeste par agent et par an lors de l'entretien annuel qu'il pourra mettre en place.
  - Apporter des ajustements si nécessaires (mise en place de double poubelles, de cendriers, distribution de mugs ou d'éco cups, etc.)
- ❖ Implication de la collectivité pour favoriser les bonnes pratiques
  - Favoriser le lieu de travail le plus proche du domicile pour les agents, également le télétravail : chaque agent peut travailler de chez lui ou sur site le plus proche de chez lui
  - Communication sur ce qui est déjà réalisé par la CCBB
  - Les actions communautaires mises en œuvre intégreront les enjeux liés au PCAET et aux éco gestes
  - Créer des événements ludiques autour des éco gestes :
    - Participation de la structure au challenge de la mobilité
    - Un éco geste à pratiquer par an et par agent

**Pilotage de l'action**




|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | CCBB, E6, SDE03   |
| Pilote / Porteur de l'action | CCBB  |
| Partenaires techniques       | à définir (partenariat pour la relecture du guide des bonnes pratiques) |
| Partenaires financiers       | Sans Objet  |

**Mise en œuvre de l'action**

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | Projet   |
| Calendrier prévisionnel | Courant 2021                                       |
| Investissement          | Intégrés dans les frais de fonctionnement internes |




| Subventions                            |   |                            |
|--|---|----------------------------|
| Freins identifiés                      |   |                            |
| Leviers identifiés                     |   |                            |
| Retour d'expérience                    |   |                            |
| Bénéfices environnementaux de l'action |   |                            |
|  | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions                 |
| Émissions de GES                       | =   |                            |
| Consommations énergétiques             | +   |                            |
| Qualité de l'air                       | =   |                            |
| Production d'énergie renouvelable      | =   |                            |
| Adaptation au changement climatique    | =   |                            |
| Bénéfice socio-économique              | +   | Sensibilisation des agents |
| Suivi de l'action                      |   |                            |
| Indicateurs de mise en œuvre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des conseils de bonnes pratiques dans le livret d'accueil des agents</li> <li>- Mise en place de l'éco geste annuel à adopter pour chaque agent</li> </ul> |                            |
| Indicateurs de performance             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agents participant aux challenges ludiques</li> <li>- Nombre d'agents d'étant approprié les bonnes pratiques (enquête interne)</li> </ul>                     |                            |

### 1.3. ORIENTATION 1.3 : PILOTER ET SUIVRE LE PCAET

|   | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |  |
|--|--|---|
| Axe stratégique  | Orientation  |   |
| 1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE   | 1.3 Piloter et suivre le PCAET   |   |
| Fiche action n°  | Nom de l'action  |   |
| 1.3.1  | Organiser la collectivité en interne pour la mise en place et le suivi du PCAET  |   |
| Contexte   |  |   |
| <p>La CCBB est pilote et animatrice de son PCAET et souhaite donc se donner les moyens d'en assurer la mise en place et le suivi des actions inscrites dans le programme d'actions sur le territoire du Bocage Bourbonnais. Bien que familière des démarches transversales, il est nécessaire de s'organiser en interne pour mener à bien ce projet.</p>   |  |   |
| Objectifs de l'action  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Définir une organisation pertinente, impliquant les élus, les agents et les partenaires, permettant de mener à bien les actions du PCAET, de les suivre, de les évaluer et, le cas échéant, de mettre à jour le document.</li> </ul>  |  |   |
| Descriptif de l'action   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier une personne ressource "réfèrent PCAET" : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Plusieurs pistes de réflexion sont en cours concernant le suivi du PCAET. A l'heure actuelle, aucune solution n'est préférée à une autre. Cela dépendra des décisions prises courant 2021.</li> <li>➢ Cette personne serait en charge du suivi des actions mises en place sur le terrain (pilotage des actions par la CCBB, retours des partenaires extérieurs selon les modalités précédemment citées)</li> <li>➢ Elle fera le lien entre les différents services de la CC (finances, communication, etc.), les partenaires extérieurs et les élus</li> <li>➢ La personne ressource sera également chargée d'animer les réunions du comité de suivi du PCAET, faire remonter les informations aux élus, signaler les avancées ou les difficultés rencontrées, etc.</li> </ul> </li> <li>❖ Constituer un comité de suivi du PCAET constitué d'un groupe d'élus : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ En plus de la personne ressource technique, un élu réfèrent PCAET sera désigné</li> <li>➢ Le comité sera en charge du suivi du PCAET</li> <li>➢ Le bureau communautaire ayant piloté l'écriture du PCAET est envisagé</li> <li>➢ Selon les besoins identifiés, ce comité pourra être organisé deux fois par an et sera chargé du choix des actions à mettre en place, de leur suivi, et l'ajustement, etc.</li> </ul> </li> <li>❖ Définir les modalités souhaitées avec les partenaires territoriaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Implication des partenaires dans le pilotage et le suivi régulier du PCAET</li> <li>➢ Organisation de réunions techniques annuelles avec les partenaires du PCAET</li> <li>➢ Sollicitation des partenaires seulement pour le suivi des indicateurs et lors de la mise à jour du document</li> </ul> </li> <li>❖ Organiser deux fois par an un comité de suivi du PCAET</li> </ul> |  |   |
| Pilotage de l'action   |  |   |
| Rédacteur de l'action  | CCBB, E6, SDE03  |   |
| Pilote / Porteur de l'action   | CCBB   |   |
| Partenaires techniques   | SDE03  |   |

| Partenaires financiers                 | Sans objet   |            |
|--|--|------------|
| Mise en œuvre de l'action              |  |            |
| Avancement de l'action                 | Projet   |            |
| Calendrier prévisionnel                | Immédiat, tout au long de la démarche  |            |
| Investissement                         | Inclus dans les frais de fonctionnement  |            |
| Subventions                            | Sans objet   |            |
| Freins identifiés                      |  |            |
| Leviers identifiés                     |  |            |
| Retour d'expérience                    |  |            |
| Bénéfices environnementaux de l'action |  |            |
|  | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)  | Précisions |
| Émissions de GES                       | Sans Objet   |            |
| Consommations énergétiques             | Sans Objet   |            |
| Qualité de l'air                       | Sans Objet   |            |
| Production d'énergie renouvelable      | Sans Objet   |            |
| Adaptation au changement climatique    | Sans Objet   |            |
| Bénéfice socio-économique              |  |            |
| Suivi de l'action                      |  |            |
| Indicateurs de mise en œuvre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination d'une personne référente pour le suivi du PCAET</li> <li>- Etablissement d'une "lettre de mission" ou "feuille de route" pour la personne-ressource</li> </ul> |            |
| Indicateurs de performance             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de Comités de suivi organisés</li> <li>- Nombre d'actions lancées et suivies sur les territoires</li> </ul>  |            |

## 1.4. ORIENTATION 1.4 : IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE

|  |  |  |   |   |  |
|--|--|--|---|---|--|
|   |  | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |   |  |  |
| <b>Axe stratégique</b>   |  |  | <b>Orientation</b>  |   |  |
| 1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE   |  |  | 1.4 Impliquer le territoire dans la démarche                        |   |  |
| <b>Fiche action n°</b>   |  |  | <b>Nom de l'action</b>  |   |  |
| 1.4.1  |  |  | Lancer des campagnes de sensibilisation à destination des scolaires |   |  |
| <b>Contexte</b>  |  |  |   |   |  |
| <p>Partant du fait établi que le jeune public possède une forte capacité d'apprentissage et de transmission des informations/bons gestes, notamment aux parents, la CCBB souhaiterait mettre en place une campagne de sensibilisation à destination des scolaires du territoire.</p> <p>Dans le cadre du transfert de la compétence du Plan d'Eau de Vieure à la Communauté de Communes, l'animation pourrait être effectuée par l'agent actuellement en charge de la sensibilisation du grand public. Différents thèmes pourraient être abordés en lien avec les enjeux du PCAET voire plus élargis encore (biodiversité, éco gestes, mobilité, consommation, alimentation, etc.).</p> <p>Il est donc nécessaire de réfléchir aux modalités de mise en place d'un tel programme de sensibilisation.</p> |  |  |   |   |  |
| <b>Objectifs de l'action</b>   |  |  |   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Créer un programme de sensibilisation "Air Energie Climat" adapté aux élèves de primaire</li> <li>❖ Réfléchir à un programme de sensibilisation en interne sur le territoire ou plus largement sur le département pour proposer des animations de sensibilisation</li> <li>❖ Impliquer les scolaires et les sensibiliser aux enjeux environnementaux/développement durable</li> </ul>   |  |  |   |   |  |
| <b>Descriptif de l'action</b>  |  |  |   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Créer un programme de sensibilisation "Air Energie Climat" adapté aux scolaires :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Réfléchir à un programme de sensibilisation réalisé avec les moyens internes à la collectivité : pourrait par exemple consister en la mise en place d'un appel à projet d'une action exemplaire portée par les enfants avec valorisation de leur travail.</li> <li>➢ Cette action pourrait aborder des enjeux liés au PCAET ainsi que des thèmes plus larges en lien avec les compétences de l'animateur</li> <li>➢ Ferait le lien avec la compétence du Plan d'eau de Vieure, en cours de reprise par la CCBB</li> </ul> </li> </ul>  |  |  |   |   |  |
| <b>Pilotage de l'action</b>  |  |  |   |   |  |
| Rédacteur de l'action  |  | CCBB, E6, SDE03  |   |   |  |
| Pilote / Porteur de l'action   |  | CCBB   |   |   |  |
| Partenaires techniques   |  | Corps enseignant, établissements scolaires, parents (grand public)   |   |   |  |
| Partenaires financiers   |  |  |   |   |  |
| <b>Mise en œuvre de l'action</b>   |  |  |   |   |  |
| Avancement de l'action   |  | Projet   |   |   |  |

|   |   |                               |
|---|---|-------------------------------|
| Calendrier prévisionnel                       | Dès l'attribution de la compétence du Plan d'eau de Vieure à la CCBB  |                               |
| Investissement                                | Inclus dans le fonctionnement interne   |                               |
| Subventions                                   |   |                               |
| Freins identifiés                             |   |                               |
| Leviers identifiés                            |   |                               |
| Retour d'expérience                           | 3ème édition du concours « Mon Territoire à Énergie Positive » 2019-2020 à destination des juniors par Vichy Communauté <a href="https://www.vichy-communaute.fr/remise-des-prix-du-concours-mon-territoire-a-energie-positive/">https://www.vichy-communaute.fr/remise-des-prix-du-concours-mon-territoire-a-energie-positive/</a>   |                               |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |                               |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions                    |
| Émissions de GES                              | +   | Suivant choix des thématiques |
| Consommations énergétiques                    | +   | Suivant choix des thématiques |
| Qualité de l'air                              | +   | Suivant choix des thématiques |
| Production d'énergie renouvelable             | +   | Suivant choix des thématiques |
| Adaptation au changement climatique           | +   | Suivant choix des thématiques |
| Bénéfice socio-économique                     | Sans objet  |                               |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |                               |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la compétence du Plan d'eau de Vieure</li> <li>- Attribution des missions de sensibilisation et d'animation en lien avec les enjeux du PCAET à l'agent référent</li> <li>- Mise en place du programme d'animation</li> </ul>  |                               |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'écoles/de communes impliquées</li> <li>- Nombre d'animation (tout type confondu) mené dans les écoles</li> <li>- Gains obtenus via les animations (à définir suite à l'établissement du projet pédagogique, selon les choix des thèmes des ateliers/actions, sur le gaspillage alimentaire à l'école ou du ramassage de déchets par exemple) : nécessite un suivi en lien avec le corps enseignant</li> </ul> |                               |

**Axe stratégique**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**Orientation**
**1.4 Impliquer le territoire dans la démarche**
**Fiche action n°**
**1.4.2**
**Nom de l'action**
**Sensibilisation scolaires aux enjeux de la qualité  
de l'air (ambiant et intérieur)**
**Contexte**

La qualité de l'air constitue un volet à part entière du PCAET : elle est évaluée en mesurant les concentrations de différents polluants atmosphériques (particules fines, oxyde d'azote, etc.) et des gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, méthane, etc.) dans l'air. Ces émissions impactent directement l'environnement mais aussi les populations, causant une surmortalité importante.

La phase de diagnostic du PCAET a permis de mettre en évidence qu'en dehors du secteur agricole, avec le méthane notamment, les émissions de GES du territoire proviennent en grande partie du secteur résidentiel (modes de chauffage rustique, passoires thermiques) mais également des déplacements.

La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable peuvent favoriser la prise de conscience déjà amorcée depuis quelques années avec le lancement de différentes initiatives en faveur de l'environnement (marches pour le climat, initiatives d'entreprises, nouveaux services, mesures de l'Etat pour limiter le gaspillage alimentaire, etc.). Ainsi, le développement de campagnes de sensibilisation à destination des scolaires, qui possèdent une forte capacité d'apprentissage et de transmission du message, notamment aux parents, permettrait à terme de tendre vers l'évolution des comportements au quotidien, se traduisant en actes simples comme les écogestes qui, s'ils deviennent un réflexe, peuvent avoir un impact et ce sur différents secteurs (consommation, alimentation, déplacements, etc.).

**Objectifs de l'action**

- ❖ Réfléchir à un programme d'animation scolaire sur le long terme.
- ❖ Eduquer/sensibiliser/communiquer sur les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air.
- ❖ Aboutir à des changements de comportements voire des travaux de transformations dans le but d'améliorer la QAI (réduction des risques de développement des allergies, amélioration du confort intérieur, etc.).

**Descriptif de l'action**
**❖ Définition des acteurs à mobiliser**

Le secteur de la sensibilisation du public scolaire est composé de multiples acteurs. Dans l'Allier, certaines associations, comme Cap Tronçais, proposent des formations sur l'environnement, sur la santé... Avant de construire une offre de sensibilisation, il est donc nécessaire d'échanger avec les acteurs bourbonnais pour identifier clairement ce qui existe, quel est le public et s'il y a la possibilité de réaliser des sensibilisations sur la thématique de la qualité de l'air.

**❖ Définition du contenu à proposer**

Si un public scolaire n'est pas couvert par les partenaires déjà sur le secteur ou que la thématique de la qualité de l'air n'est pas prise en compte, il sera alors nécessaire de définir et créer un contenu pédagogique.

Les animations à destination des scolaires peuvent prendre différents formats:

- sensibilisations ponctuelles en classe.
- programme d'animations sur plusieurs sessions dans une même classe.
- construction d'un projet avec les classes participantes (réalisation d'un guide des bonnes pratiques sur la qualité de l'air, création d'un bâtiment exemplaire en termes de qualité de l'air intérieure ...).

Le choix du format permettra de s'adapter aux besoins et demandes des établissements participants. Chaque animation se fera de façon pédagogique (non alarmiste, non moralisateur) afin d'être le plus efficace possible dans le message à faire passer.

Si ces interventions se font de manière ponctuelle, il serait possible d'imaginer les coupler avec des dates du calendrier

national ou local, comme la semaine du développement durable, la journée de la qualité de l'air, des interventions spécifiques aux EPCI... Ces animations pourraient aussi se faire en complément d'interventions des différents partenaires techniques (proposition de conférences par ATMO, prêt d'exposition en lien avec la qualité de l'air par ATMO, animation de stands de fabrication de produits ménagers au naturel par Cap Tronçais...).

❖ **Identification des établissements partenaires**

Une fois le contenu à proposer défini, la liste des établissements scolaires partenaires devra être réalisée. La présentation de l'action sera ainsi faite à ces établissements (par phoning, mailing ou rendez-vous physique) afin de dresser la liste des établissements intéressés par ces sessions de sensibilisation.

❖ **Réalisation des campagnes de sensibilisation**

Une fois les établissements identifiés, le choix du format de sensibilisation, les fréquences et un planning de réalisation des sensibilisations pourra être mis en place.

**La CCBB dispose d'un Contrat Local de Santé visant au maintien et à l'amélioration de la santé des habitants du territoire. Cette action de sensibilisation aux enjeux de santé environnement entre en résonance avec les objectifs du CLS de prévention et de promotion de la santé, et pourra ainsi être appuyée et relayée sur le territoire par la CCBB.**

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | SDE03   |
| Pilote / Porteur de l'action | Cap Tronçais  |
| Partenaires techniques       | Education nationale, EPCI (dont CCBB), organisateurs d'évènements environnement |
| Partenaires financiers       | ARS   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Programmé   |
| Calendrier prévisionnel | Réfléchir à un programme d'animation scolaire durant l'année N pour une instauration en N+1. Mise en place dès 2021.  |
| Investissement          |   |
| Subventions             |   |
| Freins identifiés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de classes volontaires pour participer au programme d'animation.</li> <li>- Subvention encore non définie.</li> </ul> |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience + outils déjà disponibles d'ATMO et Cap Tronçais</li> </ul>   |
| Retour d'expérience     | Réseau Education à l'environnement Auvergne: <a href="http://ree-auvergne.org/">http://ree-auvergne.org/</a>  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                   | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions de GES                  | =                                   |  |
| Consommations énergétiques        | =                                   |  |
| Qualité de l'air                  | =                                   | A court terme, pas de changement majeur attendu seulement une prise de conscience espérée chez le grand public et les scolaires. |
| Production d'énergie renouvelable | =                                   |  |
| Adaptation au changement          | =                                   |  |



|                              |  |  |
|------------------------------|--|--|
| climatique                   |  |  |
| Bénéfice socio-économique    | +  | Prise de conscience de l'importance de la qualité de l'air intérieur, valorisation des ERP favorisant une bonne QAI. |
| <b>Suivi de l'action</b>     |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et mise en application du programme d'animation scolaire.</li> <li>- Nombre d'animations QA réalisées à destination des scolaires.</li> </ul>  |  |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'établissements scolaires manifestant un intérêt pour l'animation.</li> <li>- Nombre de classes inscrites dans ce programme.</li> <li>- Évaluation du programme par différents indicateurs de suivi (appréciation des instituteurs, élèves,...).</li> </ul> |  |

**Axe stratégique**
**1. UNE COLLECTIVITÉ  
EXEMPLAIRE**
**Orientation**
**1.4 Impliquer le territoire dans la démarche**
**Fiche action n°**
**1.4.3**
**Nom de l'action**
**Proposer aux établissements scolaires des  
programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET**
**Contexte**

Un Plan Climat Air Energie Territorial élabore puis met en œuvre un plan d'actions en lien avec la lutte contre le changement climatique et une préservation de la qualité de l'air, sur un territoire défini. De nombreux thèmes y sont abordés (énergie, mobilité, agriculture, habitat, économie circulaire...) et ses enjeux sont ceux de la période de transition que nous vivons.

Une prise de conscience de ces enjeux et un changement des représentations, des habitudes et des mentalités semblent donc nécessaires. Pour ce faire, informer, donner à comprendre, voire donner les ressources pour agir aux habitants du territoire est primordial.

Les établissements scolaires sont par conséquent des portes d'entrée privilégiées pour sensibiliser les jeunes aux défis qui les attendent, et qui pourront ensuite diffuser à l'ensemble de la cellule familiale les compétences et habitudes vertueuses acquises.

Il ne faut en effet pas négliger la part que chacun peut apporter à la lutte contre le changement climatique.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Transmettre aux scolaires des connaissances en lien avec le PCAET (et sur le développement durable de façon plus générale)
- ❖ Faire prendre conscience des enjeux climat-air-énergie, et de la nécessité pour chacun d'adopter des comportements responsables (réduire ses consommations d'énergie notamment)

**Descriptif de l'action**

- ❖ Travailler :
  - avec les municipalités pour les écoles primaires et/ou les "conseils municipaux enfants"
  - avec le département pour les collèges
  - avec les régions pour les lycées pour proposer des projets de sensibilisation en lien avec les thèmes du PCAET (et les réalités du territoire), et réalisés par les animatrices PCAET du SDE03 en lien avec le territoire ciblé.

Ces projets seront "modulables" en fonction des âges et des objectifs pédagogiques de l'établissement, sur le temps scolaire, et/ou d'activité périscolaire et/ou extra-scolaire.

- ❖ Les modalités d'intervention (fréquence, périodes d'intervention) pourront être fixées selon le souhait des établissements scolaires :
  - ponctuellement
  - dans le cadre d'un programme plus approfondi en partenariat avec l'Education Nationale : label E3D par exemple (Établissement en Démarche de Développement Durable)
  - et/ou dans le cadre d'événements nationaux : "semaine européenne de la mobilité", "semaine du développement durable"...
  - et/ ou par des visites de terrain
- ❖ Exemple d'actions/outils existants dans le cadre d'établissements scolaires et qui seront pris en compte pour une bonne complémentarité des interventions proposées:
  - Label Plan de déplacements d'Établissements Scolaires (PDES)

- École à énergie positive
- Watty à l'école, un programme pour sensibiliser les enfants aux éco gestes; éligible aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) depuis 2013
- ECO CO2 vise à sensibiliser les enfants aux économies d'énergie en les rendant acteurs de la maîtrise d'énergie à la fois dans leur école et au sein de leur foyer

### Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | SDE03  |
| Pilote / Porteur de l'action | SDE03, CCBB  |
| Partenaires techniques       | EPCI, Mallette pédagogique déjà achetées dans certains EPCI; Fresque du climat; Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand |
| Partenaires financiers       | Aucun  |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | Projet   |
| Calendrier prévisionnel | Dès la rentrée 2021 ou avant si possible   |
| Investissement          | 3x10% d'ETP  |
| Subventions             | Aucune   |
| Freins identifiés       | Difficultés à pénétrer le milieu scolaire  |
| Leviers identifiés      | Manque de "flexibilité" du système éducatif pour dégager du temps sur ces questions et l'intégrer dans le projet pédagogique de la rentrée prochaine |
| Retour d'expérience     |  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions de GES                    | +                                   | changement comportemental  |
| Consommations énergétiques          | +                                   | changement comportemental  |
| Qualité de l'air                    | +                                   | acquisition de connaissances   |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |  |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | acquisition de connaissances   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Économies d'énergie/d'eau (par un changement de comportement = gain de pouvoir d'achat |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Mise en place d'un programme d'animation Plan Climat   |
| Indicateurs de performance   | - Nombre d'élèves / classes / établissements "formés"<br>- Nombre d'interventions<br>- nombre "d'événements" |



# Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais



## Axe stratégique

## Orientation

1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

1.4 Impliquer le territoire dans la démarche

## Fiche action n°

## Nom de l'action

1.4.4

Valoriser le patrimoine local - Soutenir la mise en œuvre du schéma de valorisation de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier

## Contexte

L'Allier est connu pour être le « dernier fleuve sauvage d'Europe ». Ses milieux naturels en constante évolution (méandres, grèves, bras morts, forêt alluviale...) abritent une faune et une flore d'exception, ce qui a valu le classement en réserve naturelle nationale (RNN) d'un tronçon de 26 km au sud de Moulins en 1994.

Encore aujourd'hui, malgré les efforts des gestionnaires, la Réserve est perçue, par beaucoup de locaux, comme une contrainte même si la plupart d'entre eux sont conscients des enjeux de protection du Val d'Allier sur cette portion de linéaire et de l'intérêt de sa conservation (sentiment de richesse locale sans pouvoir en profiter : question sur l'accessibilité, les activités praticables, etc.).

Afin de rendre accessible au grand public la biodiversité remarquable et les paysages originaux d'une vallée alluviale, les gestionnaires de la RNN du Val d'Allier (Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne (LPO) et l'Office National des Forêts (ONF)) ont proposé une dizaine de sites d'accueil du public à privilégier pour la découverte de la RNN du val d'Allier, tout en préservant les secteurs les plus sensibles.

## Objectifs de l'action

- ❖ L'enjeu de ce schéma est de répondre à ces attentes, pour les locaux mais aussi, pour les prescripteurs touristiques (hébergeurs, offices de tourisme, commerçants, etc.) à travers la mise en place d'une offre qualitative pour le grand public.

## Descriptif de l'action

Des investissements ont été programmés, sous la forme de petits aménagements : tables de pique-nique, palissades d'observation, porte-vélos, panneaux d'information et de signalisation... Les collectivités territoriales assurent la maîtrise d'ouvrage de ces opérations (Moulins communauté, **Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais**, Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne), avec le soutien financier de l'État et du Département de l'Allier.

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a financé des investissements plus conséquents : embarcadère, passerelle en plus de divers équipements touristiques.

Elle finance également différentes actions d'animation : menées par la LPO, le CEN Allier ou encore l'ONF, différentes animations ont déjà pu être effectuées et continueront d'être conduites afin de sensibiliser le grand public sur différents thèmes en lien avec la Réserve Naturelle du Val d'Allier (descente en canoë, préservation de la biodiversité, problématique des déchets, etc.).

Sources :

[http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201610\\_rnva\\_schema\\_valorisation.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201610_rnva_schema_valorisation.pdf)

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/la-valorisation-de-la-reserve-naturelle-nationale-a14556.html>

## Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action

CCBB, E6, SDE03

Pilote / Porteur de l'action




CCBB

Partenaires techniques

LPO Auvergne, ONF, CC Saint Pourçain Sioule Limagne, Moulins Communauté, CEN

|   |   |   |
|---|---|---|
| Partenaires financiers                        | Etat, Département de l'Allier                               |   |
| <b>Mise en œuvre de l'action</b>              |   |   |
| Avancement de l'action                        | En cours  |   |
| Calendrier prévisionnel                       | Programme initial : 2016 - 2020                             |   |
| Investissement                                |   |   |
| Subventions                                   |   |   |
| Freins identifiés                             |   |   |
| Leviers identifiés                            |   |   |
| Retour d'expérience                           |   |   |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |   |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)                      | Précisions  |
| Émissions de GES                              | Sans objet  | Le soutien de la CCBB à la création d'infrastructures facilitants l'accès aux visiteurs de la RNN du Val d'Allier n'a pas d'incidence sur les indicateurs |
| Consommations énergétiques                    | Sans objet  |   |
| Qualité de l'air                              | Sans objet  |   |
| Production d'énergie renouvelable             | Sans objet  |   |
| Adaptation au changement climatique           | Sans objet  |   |
| Bénéfice socio-économique                     | +   | Découverte de patrimoine naturel local par les habitants du territoire et les touristes   |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | - Nombre d'animations menées par les partenaires de la CCBB |   |
| Indicateurs de performance                    | A définir   |   |

## 1.5. ORIENTATION 1.5 : INTEGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES

|   | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |  |
|--|--|---|
| Axe stratégique  | Orientation  |   |
| 1. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE   | 1.5 Intégrer au PCAET les enjeux sanitaires  |   |
| Fiche action n°  | Nom de l'action  |   |
| 1.5.1  | Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.         |   |
| Contexte   |  |   |
| <p>Les enjeux sanitaires et environnementaux sont des éléments essentiels à intégrer dans les prises de décisions et les stratégies des territoires. En effet, chaque décision territoriale impacte les enjeux environnementaux et sanitaires comme le développement de pistes cyclables (réduction des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'air et augmentation de l'activité physique), la création d'îlots de fraîcheur, ou encore la mise en place d'un programme de rénovation des bâtiments (réduction des émissions de GES tout en améliorant les conditions de logement qui est un déterminant de santé).</p> <p>Ainsi, l'intégration de ces enjeux est essentielle pour impacter positivement le contexte environnemental et sanitaire du territoire, et augmenter son attractivité.</p> <p>Selon les principes de la santé dans toutes les politiques émises lors de la conférence internationale sur la promotion de la santé (Helsinki -2013), les collectivités locales ont un rôle clé à jouer sur ces enjeux, qui doivent être facilement identifiables par les territoires pour être pris en compte lors des décisions.</p> <p>Pour que les élus et les agents des collectivités s'approprient ces enjeux, des formations existent et sont proposées par les deux structures majeures en Allier : l'Agence Régionale de la Santé (ARS Auvergne-Rhône-Alpes), qui est en charge du pilotage régional du système national de santé, et l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire agréé pour la surveillance de la qualité de l'air.</p> <p>L'ARS AuRA a développé, en partenariat avec l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique), huit modules de formation gratuits accessible 100% en ligne:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la qualité de l'air intérieur (gestion d'un point de vue chimique et biologique),</li> <li>- l'urbanisme (concept d'Urbanisme Favorable à la Santé),</li> <li>- la qualité de l'air extérieur (pollens, pesticides et pollution),</li> <li>- la qualité de l'eau (gestion des eaux usées et des polluants émergents, qualité de l'eau de boisson),</li> <li>- les sites et sols pollués (méthodologie permettant la gestion des sites et sols pollués),</li> <li>- l'habitat insalubre (mieux repérer et traiter l'habitat insalubre),</li> <li>- le bruit (gestion en fonction des sources d'émission),</li> <li>- les témoignages d'élus.e.s (exemples concrets de politiques favorables à la santé-environnement).</li> </ul> <p>Ces modules sont complémentaires mais ne sont pas interdépendants. Ainsi les élus peuvent sélectionner les modules leur semblant les plus pertinents et ne suivre qu'une partie des 8 modules. Pour les formations en présentiel, ces modules peuvent se poursuivre sous forme d'ateliers locaux si le nombre de participants en Allier est suffisant.</p> <p>ATMO Auvergne-Rhône-Alpes propose de venir échanger sur les enjeux liés à la Qualité de l'Air Extérieure (QAE) avec les élus et le personnel technique des collectivités adhérentes. Par ailleurs, concernant la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) des formations regroupant enseignements théoriques enseignements pratiques (visites dans un ERP du territoire) et mise à disposition d'un outil numérique permettant de simplifier les démarches. En effet, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). ATMO Auvergne Rhône Alpes propose ses formations aux structures adhérentes à l'association dans le cadre de l'offre aux membres (cela concerne donc Moulins Communauté, Montluçon Communauté et Vichy Communauté). Pour les autres territoires, une solution de financement de la journée de formation doit être trouvée :</p> |  |   |

subventions, financements par les collectivités...

## Objectifs de l'action

- ❖ Permettre aux élus (et techniciens) de disposer d'éléments synthétiques de connaissance pour aider à la décision et intégrer ces enjeux dans leur prise de décision. L'objectif est d'améliorer à la fois, dans une logique de co-bénéfice, la qualité environnementale et donc la santé des populations, en en faisant un facteur d'attractivité territorial.
- ❖ Apporter les éléments de contexte, les principaux points réglementaires, les contacts clés et les outils ou méthodologies sur lesquels les territoires peuvent s'appuyer pour intégrer les enjeux environnementaux et sanitaires dans leurs décisions.
- ❖ Inciter les EPCI et les gestionnaires d'ERP à prendre en compte les enjeux Santé-Environnement et engager une surveillance de ces enjeux, en particulier pour la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public dit "sensible".

## Descriptif de l'action

- ❖ Communiquer sur les formations/sensibilisations existantes et proposées par l'ARS et ATMO.
- ❖ Réaliser les formations ayant regroupé assez de participants.
- ❖ En amont de l'organisation des 1/2 journées d'intervention d'ATMO, les EPCI volontaires pour mettre en œuvre cette action devront identifier une personne référente Qualité de l'Air issue des services techniques de la collectivité (par exemple du service bâtiment ou environnement). Cette personne sera le contact direct d'ATMO et des autres intervenants dans le cadre de la qualité de l'air intérieur. Elle aura également pour mission de dresser une liste des ERP recevant du public "sensible" afin d'avoir une visibilité sur les bâtiments concernés par la réglementation en matière de QAI et les enjeux santé-environnement.
- ❖ Diffuser les supports créés, ou préexistants, en lien avec la thématique de l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires.
- ❖ Accompagner individuellement les EPCI qui le souhaitent dans l'application des connaissances présentées lors des formations.

**La CCBB dispose d'un Contrat Local de Santé visant au maintien et à l'amélioration de la santé des habitants du territoire. Cette action de formation et de sensibilisation aux enjeux de santé/environnement et de qualité de l'air intérieur fait écho aux objectifs du CLS de prévention et de promotion de la santé. Cette action a donc une place primordiale dans le PCAET de la CCBB, et pourra ainsi être appuyée et relayée sur le territoire.**

## Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | ARS, ATMO, SDE03  |
| Pilote / Porteur de l'action | ARS/ATMO  |
| Partenaires techniques       | Sedetiam conseil, Association « Elus, Santé Publique et Territoires », EPCI (dont CCBB) |
| Partenaires financiers       |   |

## Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Non programmé   |
| Calendrier prévisionnel | Année 1 : Formation aux EPCI ayant manifesté leur intérêt à la démarche.<br>Année 2 et + : Continuer d'étendre cette formation à d'autres EPCI en fonction de la réussite de l'année 1. |
| Investissement          | Temps salarié pour l'ARS et ATMO.   |
| Subventions             | Pour ATMO : subvention à trouver pour les EPCI non adhérentes.  |

|   |   |  |
|---|---|--|
| Freins identifiés                             | - Méconnaissance du cycle de formation.   |  |
| Leviers identifiés                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les échéances réglementaires.</li> <li>- Intérêt grandissant du grand public sur la thématique de la qualité de l'air.</li> </ul>  |  |
| Retour d'expérience                           | <p>La plateforme en ligne d'auto-formation au système de santé de l'ARS Ile-de-France : <a href="https://www.iledefrance.ars.sante.fr/plateforme-en-ligne-dauto-formation-au-systeme-de-sante">https://www.iledefrance.ars.sante.fr/plateforme-en-ligne-dauto-formation-au-systeme-de-sante</a></p> <p>Portail Santé/environnement Nouvelle Aquitaine : <a href="http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/">http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/</a></p> |  |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |  |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions   |
| Émissions de GES                              | +   | Favoriser dans les projets les déplacements alternatifs.   |
| Consommations énergétiques                    | +   | Identifier et décider de projets moins consommateurs en énergie dans une logique de co-bénéfice pour la santé.                   |
| Qualité de l'air                              | +   | Identifier et décider de projets améliorant la qualité de l'air dans une logique de co-bénéfice pour la santé.                   |
| Production d'énergie renouvelable             | +   |  |
| Adaptation au changement climatique           | +   | Identifier et décider de projets permettant de s'adapter au changement climatique dans une logique de co-bénéfice pour la santé. |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |  |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communications faites</li> <li>- Nombre de sessions de formations réalisées</li> </ul>   |  |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'EPCI intéressées par la démarche</li> <li>- Nombre d'élus formés par module</li> <li>- Nombre de techniciens formés par module</li> <li>- Nombre d'actions engagées pour améliorer la qualité de l'air intérieur</li> <li>- Évaluation de la concentration de polluants atmosphériques dans les bâtiments</li> </ul>  |  |






## 2. AXE 2 : SOBRIETE ET EFFICACITE ÉNERGÉTIQUE

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>2.1. Orientation 2.1 : Accompagner les particuliers et les entreprises à la maîtrise de l'énergie</b>                                   | <b>50</b> |
| 2.1.1 Créer un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat   | 50        |
| 2.1.2 Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique  | 53        |
| 2.1.3 Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales   | 55        |
| 2.1.4 Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie   | 57        |
| 2.1.5 Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux   | 59        |
| <b>2.2. Orientation 2.3 : Développer la construction biosourcée</b>  | <b>62</b> |
| 2.2.1 Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre                        | 62        |
| <b>2.3. Orientation 2.3 : Développer les énergies renouvelables</b>  | <b>65</b> |
| 2.3.1 Développer les EnR sur le territoire de la CC Bocage Bourbonnais   | 65        |
| 2.3.2 Réaliser un cadastre solaire départemental du potentiel photovoltaïque des toitures  | 67        |
| 2.3.3 Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03  | 69        |
| 2.3.4 Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol | 71        |
| 2.3.5 Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs  | 74        |
| 2.3.6 Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier  | 76        |
| 2.3.7 Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie                               | 79        |
| 2.3.8 Étudier le potentiel hydroélectrique du département  | 81        |
| 2.3.9 Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire           | 83        |
| <b>2.4. Orientation 2.4 : Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie</b>  | <b>86</b> |
| 2.4.1 Assurer une cohérence entre le développement des réseaux électriques et celui des énergies renouvelables                             | 86        |

## 2.1. ORIENTATION 2.1 : ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES A LA MAITRISE DE L'ENERGIE

|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <h3>Plan Climat Air Énergie Territorial</h3>  |  |
| <b>Axe stratégique</b>  |  | <b>Orientation</b>  |
| 2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE   |  | 2.1 Accompagner les particuliers et les entreprises à la maîtrise de l'énergie      |
| <b>Fiche action n°</b>  |  | <b>Nom de l'action</b>  |
| 2.1.1   |  | Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat                  |
| <b>Contexte</b>   |  |   |
| <p>Le premier poste de consommations énergétiques du département de l'Allier est le secteur résidentiel : il représente environ un tiers des consommations départementales d'énergie finale en 2015. Ainsi, la rénovation énergétique a pu être identifiée dans le SRADDET Région Auvergne Rhône-Alpes, adopté en décembre 2019, comme une priorité d'action pour diminuer la consommation énergétique ainsi que les émissions de Gaz à Effet de Serre.</p> <p>Pour atteindre les objectifs fixés par le SRADDET (moins 23 % de consommation énergétique à l'échelle régionale), il est indispensable d'informer, de convaincre et d'accompagner les citoyens sur l'importance de rénover leur(s) bâtiment(s) (logement ou petit local tertiaire privé) et de les conseiller sur la manière d'obtenir le niveau de performance requis. Pour cela, le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), tel qu'il est défini dans la Loi TEPCV (Transition Énergétique Pour la Croissance Verte) permet de favoriser les démarches de rénovation des logements et du petit tertiaire. Il s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un accompagnement des particuliers tout au long de leur parcours de rénovation énergétique, de manière personnalisée, gratuite et indépendante.</li> <li>- la mobilisation des acteurs professionnels impliquant une dynamique territoriale autour de la rénovation.</li> <li>- le développement d'un conseil au « petit tertiaire ».</li> </ul> |  |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Disposer d'un guichet unique de conseil pour la rénovation et la maîtrise de l'énergie à destination des particuliers (sans conditions de revenus) et au petit tertiaire.</li> <li>❖ Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, ainsi que la facture énergétique des ménages et du territoire.</li> <li>❖ Développer les retombées économiques sur le territoire.</li> </ul>  |  |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en juillet 2020 un <b>Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)</b> qui fixe les contours techniques et financiers du SPPEH régional :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Il s'appuiera sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) portées par les territoires avec l'ambition de couvrir l'ensemble du territoire régional.</li> <li>➢ Les PTRE respectant les critères du règlement de l'AMI pourront prétendre à un accompagnement financier via des subventions Régionales et du programme national CEE SARE.</li> <li>➢ L'AMI a pour but de faire remonter un ou plusieurs projets de plateforme sur le département avec une taille critique suffisante, l'idéal étant de mutualiser certaines missions.</li> <li>➢ <b>Début du financement au 1er janvier 2021 et fin du financement au 31 décembre 2023</b> : les collectivités qui s'engageront aux côtés de la Région après le 1er janvier 2021, ne bénéficieront du financement que pendant la durée restante jusqu'au 31 décembre 2023</li> </ul> </li> <li>❖ Contenu du SPPEH en 5 axes :</li> </ul>  |  |   |

- Axe 1 : stimuler puis conseiller la demande (communication, prospection, accueil, conseil).
- Axe 2 : accompagner les ménages (aspects technique, financier ou administratif).
- Axe 3 : accompagner le petit tertiaire privé (locaux de moins de 1000 m<sup>2</sup>) en coordination avec les acteurs déjà actifs type CCI ou CMA (informer, accompagner et mettre en relation avec les acteurs professionnels).
- Axe 4 : mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires ...).
- Axe 5 : s'impliquer dans l'animation régionale (centre de ressources) que la Région mettra en place au service des PTRE du SPPEH (partage d'expériences, bonnes pratiques et outils pour une mise en commun à l'échelle régionale).

❖ Engagements principaux attendus des territoires :

- réaliser une étude de préfiguration demandée dans le cadre du SPPEH :
  - Ces études pourront être réalisées en régie.
  - Pour les territoires déjà couverts par une PTRE, le bilan de la PTRE peut suffire voire être complété.
  - Pour les autres territoires de l'Allier, il existe déjà beaucoup d'éléments à prendre en compte (précédent projet de PTRE départementale, observatoire ADIL, PCAET en cours...).
- déployer des moyens humains et financiers correspondant au contexte local et aux ambitions (engagement financier minimum des territoires : 0,5 €/hab. de budget local , a minima).
- assurer un reporting.
- participer au retour d'expérience régional.

Le(s) projet(s) doivent être portés soit par le Département, soit par un groupement d'EPCI ou à titre exceptionnel par un EPCI de masse critique suffisante. Afin d'optimiser les coûts du service et d'assurer sa viabilité dans le temps, une échelle de mutualisation la plus large possible est encouragée.

❖ Rôle de la Région :

- redistribution des CEE (financements à l'acte) et apport des financements complémentaires déconnectés du nombre d'actes (péréquation).
- animation du SPPEH à l'échelle régionale.

❖ Proposition d'organisation :

- Rappel 2019-2020 : préfiguration du projet de SPPEH régional et élaboration AMI : recueil des contributions des territoires déjà engagés dans des PTRE. Réunion Allier spécifique en mars 2020 suite au CDTE (3 agglos + EALB + CD 03).
- Juillet 2020 : validation et diffusion de l'AMI Région à l'ensemble des territoires.
- 3 sept 2020 : "SAVE THE DATE" : webinaire à destination de tous les territoires.
- Sept/oct 2020 : réunions techniques et politiques à caler avec l'Etat pour les territoires de l'Allier dans le cadre du groupe de travail "rénovation énergétique" du CDTE : présentation aux nouveaux élus, positionnement des territoires, définition du ou des projets potentiel, dimensionnement, calendrier(s) de candidature à l'AMI dans l'Allier...
- En fonction des positionnements et des contextes locaux, des réunions entre EPCI voisins peuvent être utiles.
- Etude de préfiguration.
- Dépôt d'une candidature.

**La CCBB souhaiterait s'investir, tant techniquement que financièrement, dans la création d'un SPPEH et du service de conseil associé sur le département de l'Allier. Cependant, si ce projet ne voit pas le jour, la CCBB n'aura pas les moyens ni l'échelle territoriale pertinente pour porter cette action.**

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | Direction de l'Environnement et de l'Energie au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes |
| Pilote / Porteur de l'action | CD 03, EPCI   |
| Partenaires techniques       | Région, DDT, CMA, CCI   |
| Partenaires financiers       | CEE-SARE, Région, Département, EPCI, fonds européens                                  |

### Mise en œuvre de l'action

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| Avancement de l'action | Programmé |
|------------------------|-----------|

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Calendrier prévisionnel | AMI lancé en juillet 2020.<br>1ers financements accordés au 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans.   |
| Investissement          |   |
| Subventions             | SARE (financement à l'acte) + primes Région   |
| Freins identifiés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessite une concertation collective pour structurer le projet (rassembler tous les partenaires).</li> <li>- Enjeux multiples selon les EPCI.</li> <li>- Manque de notoriété auprès du grand public.</li> </ul>   |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences et un guichet unique pour de l'expertise et de l'ingénierie.</li> <li>- Connaissance du territoire, adaptation du service au territoire.</li> <li>- Intérêt général.</li> <li>- Outils indispensable pour atteindre les objectifs du PCAET.</li> </ul> |
| Retour d'expérience     | PTRE existantes des EPCI Vichy-communauté et Entre Allier Besbre et Loire.<br>Accompagnement des publics ANAH structuré sur le territoire (OPAH + PIG départemental)  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions de GES                    | +                                   | selon passage à l'acte de rénovation   |
| Consommations énergétiques          | +                                   | idem   |
| Qualité de l'air                    | +                                   | idem (indirectement)   |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                   | idem (indirectement)   |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | idem (indirectement)   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Économies sur facture de chauffage. Soutien à l'économie locale (artisans, entreprises du bâtiment). Attractivité du territoire. |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de couverture de la population par le SPPEH dans l'Allier.</li> <li>- Nombre d'actes de conseil et accompagnements réalisés.</li> </ul> |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance de la démarche par le grand public.</li> <li>- Nombre et ambitions des rénovations réalisées.</li> </ul>                               |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**
**2.1 Accompagner les particuliers et les entreprises à la maîtrise de l'énergie**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**2.1.2**
**Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique**
**Contexte**

A l'échelle du département de l'Allier, le premier poste de consommations énergétiques est le secteur résidentiel. Il représente 30 % des consommations départementales d'énergie finale en 2015. De plus, les consommations associées au chauffage des logements représentent plus de 60% des consommations du secteur. Ceci constitue donc un enjeu local prioritaire.

Conscient de cela, le Conseil Départemental a fait le choix en 2013, suite à la réalisation de son PCET, de se doter d'un outil neutre dont le but est d'accompagner les ménages éligibles aux aides de l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat, dans la rénovation de leur logement, administrativement, techniquement et financièrement. L'objectif est d'assurer une continuité de service sur tout l'Allier quel que soit le secteur d'installation du demandeur. Pour cela, le conseil départemental gère depuis 2011 une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les territoires n'étant pas couverts par une OPAH portée par l'EPCI. Afin de simplifier au maximum la démarche pour les demandeurs, un numéro unique a été mis en place, permettant ensuite d'être réorienté vers les bons interlocuteurs selon le territoire qu'il occupe (couvert par une OPAH ou géré par le conseil départemental).

Pour atteindre leurs objectifs, le conseil départemental travaille avec l'association des bailleurs sociaux (pour le parc social), avec l'ANAH (pour les particuliers répondant à certains critères socio-économiques) et avec les organisations professionnelles représentant les entreprises du bâtiment (pour assurer une sensibilisation des professionnels aux démarches de demande d'aides financières pour les travaux de rénovation). Six binômes sont répartis sur le territoire pour assurer cette mission d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc de logements publics et privés.

**Objectifs de l'action**

Pour les logements de personnes éligibles aux aides de l'ANAH :

- ❖ Rénover 950 logements de propriétaires occupants par an.
- ❖ 40 logements de propriétaires bailleurs par an.
- ❖ 30 lots de copropriétés par an.

**Descriptif de l'action**

**Favoriser la réalisation des travaux d'économie d'énergie ou d'efficacité énergétique dans le parc existant dans une logique d'approche globale de l'habitat :**

- ❖ Existence d'un point rénovation info-service : accueil, renseignement et orientation des demandeurs.
- ❖ Déploiement d'une ingénierie neutre, objective et gratuite qui couvre tout le territoire (public ANAH) : préconisation, accompagnement et recherche des financements.
- ❖ Mise en place de dispositifs d'aides incitatifs et complémentaires aux dispositifs locaux et nationaux favorisant les projets globaux.
- ❖ Création d'un fonds d'avance de trésorerie pour financer les travaux des plus modestes.
- ❖ Mobilisation des professionnels du bâtiment (CAPEB, Fédération Française du Bâtiment, etc.) via des séances de formation et d'information des professionnels sur les dispositifs d'aides.
- ❖ Soutien à la rénovation énergétique du parc social (lien avec les bailleurs pour rénover 500 logements/an).

**Pilotage de l'action**
**Rédacteur de l'action** CD 03

**Pilote / Porteur de l'action** CD 03

|   |   |   |
|---|---|---|
| Partenaires techniques                        | EPCI, bailleurs sociaux, opérateurs de l'habitat, ANAH  |   |
| Partenaires financiers                        | ANAH, EPCI (dont CCBB)  |   |
| <b>Mise en œuvre de l'action</b>              |   |   |
| Avancement de l'action                        | En cours  |   |
| Calendrier prévisionnel                       | 2020-2023   |   |
| Investissement                                | 5 millions d'euros par an sur le volet habitat.   |   |
| Subventions                                   |   |   |
| Freins identifiés                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés pour engager une réflexion globale en matière de travaux d'économie d'énergie</li> <li>- Concurrence de dispositifs nationaux qui ne soutiennent que des travaux segmentaires ou uniques (ex: primes CEE coup de pouce, etc...)</li> <li>- Multiplicité des dispositifs</li> <li>- Précarité de certains ménages et absence de trésorerie pour avancer les subventions</li> <li>- Service réservé aux ménages éligibles aux aides de l'ANAH</li> </ul> |   |
| Leviers identifiés                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation territoriale qui permet de couvrir tout le département</li> <li>- Une ingénierie adaptée et spécialisée à même de proposer de projets cohérents</li> <li>- Des aides locales pertinentes qui favorisent les projets globaux</li> <li>- Une lisibilité des orientations inscrites dans les outils stratégiques ou de planification</li> </ul>  |   |
| Retour d'expérience                           |   |   |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |   |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions  |
| Émissions de GES                              | +   |   |
| Consommations énergétiques                    | +   |   |
| Qualité de l'air                              | +   |   |
| Production d'énergie renouvelable             | +   |   |
| Adaptation au changement climatique           | =   |   |
| Bénéfice socio-économique                     | +   | Réduction de la précarité énergétique, baisse de la facture énergétique des ménages |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes rencontrées par an.</li> <li>- Nombre de séances de formation/information réalisées avec les professionnels par an.</li> <li>- Nombre de logements rénovés (logements de propriétaires occupants, logements de propriétaires bailleurs, lots de copropriétés) par an.</li> </ul>   |   |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gains énergétique constatés (réel ou à partir des étiquettes).</li> </ul>  |   |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**
**2.1 Accompagner les particuliers et les entreprises à la maîtrise de l'énergie**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**2.1.3**
**Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales**
**Contexte**

Actuellement, les artisans possédant des points de vente/vitrines sont peu conseillés dans le domaine de l'éclairage et fonctionnent « au feeling ». Or, ce point couvre **deux enjeux primordiaux** pour les artisans :

- ❖ Économique : l'éclairage représente jusqu'à 50% de la consommation et des factures d'électricité.
- ❖ Stratégique : il permet la mise en valeur des produits, valorise l'image du magasin, favorise l'acte d'achat.

L'éclairage est très technique : en intérieur, on parle beaucoup des LED mais il existe une multitude de modèles avec des caractéristiques différentes en fonction de l'emplacement, des produits, des résultats souhaités.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Favoriser les économies d'énergie dans les boutiques des artisans consommateurs (coiffeurs, métiers de bouche, fleuristes) avec des solutions simples, rentables, qui permettent aussi de dynamiser le magasin.
- ❖ Sensibiliser et faire monter en compétences les électriciens, notamment sur des usages énergétiques en pleine mutation technologique.
- ❖ Préserver la trame noire (adaptation des spectres de lumière, modulation de l'intensité, etc.).

**Descriptif de l'action**

**Cette action collective** pour améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales vise deux cibles :

- ❖ Artisans consommateurs, exploitant un magasin
- ❖ Artisans installateurs (électriciens)

En effet, les diagnostics éclairage se réalisent via des visites en entreprises pour faire un état des lieux du parc d'éclairage mis en place dans l'entreprise visitée. Cette partie état des lieux est nécessairement faite chez l'artisan consommateur. En fonction de cet état des lieux, des préconisations d'installations sont présentées à l'entreprise. Ces préconisations visent, quand cela est possible, une amélioration des consommations tout en assurant une mise en valeur des produits, tout en restant aux normes par rapport à la réglementation (code du travail, normes accessibilité...).

Pour la mise en place des différentes préconisations faites suite aux états des lieux réalisés dans les entreprises, il est nécessaire d'avoir un réseau d'artisans installateurs sur lequel s'appuyer. Une phase de formation ou rappel des points réglementaires et techniques peut être proposée aux entreprises installatrices. De plus, un recensement des entreprises installatrices ayant les compétences adaptées, étant disponibles et volontaires pour participer à cette action sera nécessaire afin de pouvoir donner plusieurs contacts d'entreprises installatrices aux entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic éclairage.

**Pilotage de l'action**

|                              |                                  |
|------------------------------|----------------------------------|
| Rédacteur de l'action        | CMA Allier, SDE03                |
| Pilote / Porteur de l'action | CMA Allier / CRMA                |
| Partenaires techniques       | EPCI, réseaux d'artisans         |
| Partenaires financiers       | ADEME, FAFCEA, EPCI, Département |

**Mise en œuvre de l'action**

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Non programmé   |
| Calendrier prévisionnel | 2021-2023 (programme ADEME / réseau CMA)  |
| Investissement          | 10 à 15 entreprises accompagnées sur la période, hors conventionnements spécifiques avec des collectivités  |
| Subventions             | Possibilité de coupler divers financements :<br>Diagnostic énergie : ADEME<br>Formation : FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale) via la CMA<br>Investissements : Aide des TPE avec point de vente, financée par le Conseil régional et les EPCI   |
| Freins identifiés       | Enjeu d'une démarche collective à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI pour que les préconisations individuelles s'intègrent dans une harmonie plus globale d'un centre-ville / centre-bourg<br>Même si les solutions préconisées visent à être simples et vite rentables, des travaux peuvent être à prévoir.  |
| Leviers identifiés      | Collaborateur dédié environnement et spécialisé sur cette fiche action au sein du réseau des CMA.<br>Des diagnostics énergie réalisés depuis de nombreuses années dans le réseau des CMA Auvergne-Rhône-Alpes qui ont permis de bien identifier les consommations d'énergie des artisans, et les optimisations possibles.<br>Les CMA sont Organismes de formation : pas de freins techniques à la mise en œuvre des formations. |
| Retour d'expérience     | La CMA 54 réalise des diagnostics éclairage et a réalisé une étude de synthèse sur les principales activités diagnostiquées. Cette action a été reprise au niveau de la CRMA Grand Est.   |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   |   |
| Consommations énergétiques          | +                                   |   |
| Qualité de l'air                    | =                                   |   |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |   |
| Adaptation au changement climatique | =                                   |   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Amélioration de la rentabilité économique des entreprises du département. |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises (exploitants de magasin) rencontrées.</li> <li>- Nombre d'entreprises (exploitants de magasin) diagnostiquées.</li> <li>- Nombre d'entreprises (électriciens) faisant partie du réseau d'artisans.</li> <li>- Nombre d'entreprises (électriciens) participant aux formations « éclairage des vitrines » de la CMA.</li> </ul> |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises (exploitants de magasins) ayant réalisé des modifications dans son éclairage.</li> <li>- Gain énergétique cumulé (kWh).</li> </ul>  |



**Axe stratégique**
**Orientation**
**2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**
**2.1 Accompagner les particuliers et les entreprises à la maîtrise de l'énergie**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**2.1.4**
**Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie**
**Contexte**

L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue un enjeu majeur pour les entreprises d'un point de vue financier et environnemental (économies sur les factures énergétiques dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, limitation de l'impact face au changement climatique). Cependant, il est parfois difficile pour les entreprises d'investir dans l'efficacité énergétique. C'est pourquoi le réseau des CCI, en partenariat avec l'ADEME, accompagne les entreprises vers une gestion plus rationnelle de l'énergie. Pour cela, plusieurs dispositifs existent et sont proposés par la CCI Allier.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Sensibiliser les entreprises à Optim'Energie porté par la CCI AURA
- ❖ Promouvoir l'outil de conseil énergétique auprès des entreprises, aujourd'hui régionalisé : "Visite Energie" (conseil de premier niveau)

**Descriptif de l'action**

- ❖ Promouvoir le programme Optim'Énergie : ce programme, proposé par le réseau des CCI en partenariat avec l'ADEME, consiste à accompagner les entreprises dans la transition énergétique. Chaque entreprise ayant un projet visant à accroître sa performance énergétique et réduire ses coûts énergétiques peut ainsi bénéficier de conseils, d'informations, de retours d'expériences, et ce à travers différents outils.
- ❖ Le programme Optim'Energie comprend :
  - Des webinaires : cycle de webinaires sur des sujets divers (Energie et Mobilité)
  - Des visites énergie : effectuées par un conseiller énergie de la CCI Allier, les visites énergie permettent aux petites et moyennes entreprises d'élaborer un premier bilan énergétique en identifiant les principaux postes de consommations et les premiers gisements d'économies d'énergie (sur la base des documents transmis par le/la chef(fe) d'entreprise). Elles permettent de mettre en avant des pistes d'actions, la nécessité d'un recours à un diagnostic complémentaire, d'étude d'opportunité et/ou de faisabilité, et peut également aboutir à de la sensibilisation sur les bonnes pratiques. Les déplacements au sein de l'entreprise s'étalent sur +/- 2 jours selon les besoins et la taille de l'entreprise.
  - Des demi-journée(s) d'accompagnement individuel : financées en partie par l'ADEME (à hauteur de 60%), ces demi-journées nécessitent l'intervention d'un expert énergétique (intervention externe à la CCI Allier) et permettent d'étudier plus précisément le projet de l'entreprise, facilitant ainsi sa mise en œuvre (plan d'actions, investissement, recherche de financements, etc.).

La CCI Allier intervient donc lors des deux premières étapes de la démarche Optim'Energie, les demi-journées d'accompagnement nécessitant des interventions extérieures. Il est tout à fait possible pour l'entreprise de solliciter la CCI Allier afin de bénéficier de cet accompagnement. La CCI Allier a également prévu la mise en place d'un programme de communication sur le département afin de mieux faire connaître la démarche auprès des entrepreneurs.

**Pilotage de l'action**
**Rédacteur de l'action**
**SDE03**
**Pilote / Porteur de l'action**
**CCI Allier, CCI Auvergne Rhône Alpes**

| Partenaires techniques                 | Entreprises  |  |
|--|--|--|
| Partenaires financiers                 | ADEME  |  |
| Mise en œuvre de l'action              |  |  |
| Avancement de l'action                 | En cours   |  |
| Calendrier prévisionnel                | Optim'Energie en place jusqu'en 2023<br>Mise en place d'une campagne de communication courant 2021   |  |
| Investissement                         | 150€/jour soit 450€ pour 3 jours   |  |
| Subventions                            | Demi-journée d'accompagnement individuel : 50 à 70% ADEME  |  |
| Freins identifiés                      |  |  |
| Leviers identifiés                     |  |  |
| Retour d'expérience                    | <a href="https://cloud.cetim.fr/public/4516378d2886">https://cloud.cetim.fr/public/4516378d2886</a>  |  |
| Bénéfices environnementaux de l'action |  |  |
|  | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)  | Précisions   |
| Emissions de GES                       | +  | Via la maîtrise de l'énergie                             |
| Consommations énergétiques             | +  |  |
| Qualité de l'air                       | +  | Via la maîtrise de l'énergie                             |
| Production d'énergie renouvelable      | +  |  |
| Adaptation au changement climatique    | =  |  |
| Bénéfice socio-économique              | +  | Amélioration de la compétitivité des entreprises locales |
| Suivi de l'action                      |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communications réalisées pour promouvoir la démarche</li> <li>- Nombre d'entreprises ayant sollicité la CCI pour suivre la démarche</li> </ul>  |  |
| Indicateurs de performance             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises ayant suivi la démarche (à différents niveaux d'investissement)</li> <li>- Nombre de projets ayant abouti</li> <li>- Retour des entreprises sur les économies réalisées</li> </ul> |  |

**Axe stratégique****Orientation****2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE**

2.1 Accompagner les particuliers à la maîtrise de l'énergie

**Fiche action n°****Nom de l'action**

2.1.5

Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux

**Contexte**

Allier Habitat et Evoléa sont deux bailleurs sociaux dont les missions portent sur l'accès à des logements à coût modéré. Le parc immobilier géré par Allier Habitat est constitué d'environ 5 000 bâtiments (500 foyers et 4 500 résidences collectives et individuelles) et celui d'Evoléa est constitué d'environ 7 500 logements (appartements et pavillons confondus).

Afin de permettre à tous les occupants un confort thermique optimal, ces deux bailleurs sociaux entreprennent depuis plusieurs années une politique de rénovation du parc immobilier visant à augmenter la performance énergétique des logements (rénovation, isolation, optimisation des systèmes de chauffage, etc.). En plus de l'impact positif sur le climat (diminution des consommations énergétiques, réductions des émissions de gaz à effet de serre), ces travaux contribuent activement à la réduction des factures énergétiques des locataires.

En poursuivant la politique de rénovation énergétique de leur parc immobilier, Evoléa et Allier Habitat viennent compléter les actions des collectivités et de bien d'autres acteurs (Département, SDE03, etc.) et souhaitent poursuivre leurs efforts en ce sens.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Poursuivre les rénovations énergétiques des logements sociaux.
- ❖ Compléter ces efforts via des actions de sensibilisation auprès des particuliers.

**Descriptif de l'action****Allier Habitat**

- ❖ Depuis 8 ans, une campagne de travaux visant à réduire les dépenses énergétiques des locataires a été menée. Ainsi, 90% des logements ont pu bénéficier d'une isolation complète ou d'un renforcement d'isolation au niveau des combles. De même, 95% des chaudières gaz ont été changées. Un marché de changements des fenêtres et portes d'entrées est toujours en cours.
- ❖ L'année 2021 sera consacrée à :
  - Une campagne de changement de l'ensemble des émetteurs électriques vieillissants
  - Terminer la campagne d'isolation des sous face de plancher (débutée fin 2020) ainsi que la campagne de changement des chaudières gaz (72 sites restants) et la campagne d'isolation de combles (42 sites restants)
  - Un marché d'entretien concernant l'intégralité des VMC va être lancé visant à améliorer et/ou remplacer les installations existantes. Ce marché durera entre 8 et 10 ans. D'ici à 2028, 1240 logements (13 résidences) seront réhabilités entièrement soit 23% environ du parc immobilier actuel.
- ❖ Allier Habitat souhaite qu'à terme, 100% de son parc résidentiel ait pu bénéficier de la totalité des travaux de performance énergétique (isolation, chauffage et VMC).
- ❖ Afin de connaître l'impact des travaux engagés ces dernières années sur la performance énergétique des logements, une étude/sondage est menée auprès des locataires présents avant et après ces travaux. Un questionnaire leur sera envoyé afin de connaître leurs consommations énergétiques l'hiver avant les travaux et celles de l'hiver après les travaux.

## Evoléa

- ❖ Evoléa réalise des audits énergétiques au sein de son parc immobilier : les bâtiments devant bénéficier de travaux sont identifiés puis priorisés avec l'aide de critères définis dans le Plan Stratégique du Patrimoine (document obligatoire de référence de la politique patrimoniale du bailleur social) :
  - En 2020, plus de 1000 logements ont pu bénéficier d'une réhabilitation énergétique (isolation, système de chauffage performant, etc.)
  - Le Plan Stratégique du Patrimoine liste tous les critères énergétiques qu'un logement doit compter pour être optimal thermiquement. Ce document est réévalué tous les trois ans et a été mis à jour en 2020.
  - Evoléa souhaite travailler sur l'inclusion de la santé dans le logement : performance énergétique passive, VMC et qualité de l'air, charte solvants volatils, îlots de fraîcheurs, etc.
- ❖ En complément de ses actions de rénovation énergétique, Evoléa met également en place des actions de sensibilisation pour les particuliers :
  - Poursuivre les actions de prévention et d'aide dans le traitement du paiement des loyers et des charges à travers différents dispositifs comme le "chèque énergie" (sous conditions de ressources, chèque à adresser au fournisseur d'énergie) ou encore le Fonds de Solidarité Logement (aides ponctuelles en fonction d'un barème précis).
  - Pour pallier les difficultés liées à la précarité énergétique, des animations de quartier sont organisées comme "La hutte de Théo" qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville et qui se déroule en règle générale au cœur des quartiers prioritaires de Moulins. Cette animation permet de sensibiliser sur les éco-gestes, les économies d'énergie, le tri sélectif et bien d'autres thématiques à enjeu. Evoléa a pour objectif de déployer cette animation très prochainement dans les quartiers prioritaires de Vichy.

## Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | Evoléa, Allier Habitat, SDE03  |
| Pilote / Porteur de l'action | Evoléa, Allier Habitat   |
| Partenaires techniques       | Entreprises de rénovation du bâtiment, installateurs de chaudières, etc. |
| Partenaires financiers       | CEE, Etat, Région, CD 03   |

## Mise en œuvre de l'action




|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | En cours   |
| Calendrier prévisionnel | 2021   |
| Investissement          | Enveloppe consacrée par Evoléa pour 2021<br>Enveloppe consacrée par Allier Habitat 2021                                  |
| Subventions             |  |
| Freins identifiés       | - Roulement assez important de locataires rend difficile l'analyse des consommations énergétiques.                       |
| Leviers identifiés      | - Un organisme permettant d'agir concrètement sur les logements de particuliers, pouvant bénéficier d'aides financières. |
| Retour d'expérience     |  |

## Bénéfices environnementaux de l'action

|                            | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|----------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES           | +                                   | Changement des systèmes de chauffage anciens et potentiellement émetteurs de GES vers des systèmes plus performants.            |
| Consommations énergétiques | +                                   | Diminution des consommations via l'isolation des combles/murs/menuiserie combinée à des systèmes de chauffage plus performants. |
| Qualité de l'air           | +                                   | Efforts sur l'entretien et le changement de VMC.  |
| Production d'énergie       | =                                   |   |

|                                     |   |  |
|-------------------------------------|---|--|
| renouvelable                        |   |  |
| Adaptation au changement climatique | =   |  |
| Bénéfice socio-économique           | +   | Particuliers bénéficiant d'une réduction des factures énergétiques.<br>Exemplarité des bailleurs sociaux dans les efforts fournis pour le confort thermique. |
| <b>Suivi de l'action</b>            |   |  |
| Indicateurs de mise en œuvre        | - Nombre de logements ayant bénéficiés de rénovations par an (isolation, rénovation, changement des systèmes de chauffage et de VMC, etc.)                                      |  |
| Indicateurs de performance          | - Suivi des consommations énergétiques des logements via des questionnaires aux particuliers (quand cela est possible). Sinon, travail sur des estimations avant/après travaux. |  |

## 2.2. ORIENTATION 2.3 : DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE

|  |   |   |
|--|---|---|
|   | <p style="text-align: center;"><b>Plan Climat Air Énergie Territorial</b></p>  |                            |
| <b>Axe stratégique</b>   |   | <b>Orientation</b>  |
| 2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  |   | 2.2 Développer la construction biosourcée   |
| <b>Fiche action n°</b>   |   | <b>Nom de l'action</b>  |
| 2.2.1  |   | Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre |
| <b>Contexte</b>  |   |   |
| <p>Le secteur résidentiel constitue le deuxième poste le plus consommateur en énergie sur le département de l'Allier (ancienneté des bâtiments, chauffage, etc.). De fait, le patrimoine bâti est un excellent point de départ à la mise en opérationnalité des ambitions de transition écologique. Si la construction de nouveaux bâtiments est soumise à une réglementation thermique incluant des ambitions de réduction du poids carbone (RT 2012 puis RE 2020, E+C-), l'enjeu réside également sur le bâti existant (souvent ancien) qu'il faut rénover pour réduire les consommations, les dépenses énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>En prenant en compte les paramètres environnementaux, il s'agit de développer de nouvelles formes d'habitats pour tendre vers une génération d'urbanisme plus durable. Dans le cadre de directives européennes en matière de performance énergétique, l'utilisation de matériaux moins impactants, tout en restant vigilant concernant leur provenance, permet d'améliorer le confort des bâtiments en s'adaptant aux conditions climatiques futures (mieux se protéger des canicules par exemple).</p> <p>Fort de ce constat, l'association CBPA (Construction Biosourcée du Pays d'Auvergne) a été créée en 2015 dans un objectif de promotion de l'utilisation de matériaux biosourcés. Elle permet aux acteurs de la filière de se regrouper, propose des formations, favorise la recherche sur les matériaux biosourcés et initie différents projets dont la structuration d'une filière chanvre.</p> |   |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>   |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés</li> <li>❖ Adapter les logements aux conditions climatiques futures via l'utilisation de matériaux biosourcés</li> <li>❖ Structurer une filière chanvre afin de valoriser chaque débouché possible</li> <li>❖ Valoriser les ressources du territoire et favoriser l'économie locale et circulaire</li> <li>❖ Maintenir/développer les emplois locaux</li> </ul>  |   |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>  |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés : l'association CBPA dispose pour cela de nombreux membres représentant différents corps de métiers (chercheurs, thermiciens, ingénieurs bioclimatiques, producteurs lin/chanvre, techniciens du bâtiment, architectes, etc.). Cette transversalité constitue un atout pour développer les projets grâce à la complémentarité des compétences.             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Favoriser la montée en compétences en proposant des formations : CBPA dispose d'un centre de formation agréé (CP Formation 63) situé à Cournon d'Auvergne. Il propose des formations destinées aux professionnels du bâtiment afin de mieux maîtriser l'utilisation de ces matériaux (plusieurs thématiques proposées). En plus de ce centre de formation, l'association peut conseiller, orienter les volontaires dans leur recherche de formations/stages.</li> <li>➢ Encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement : représentations lors de salons, journées interprofessionnelles, visites d'entreprises, etc.</li> </ul> </li> </ul>   |   |   |

- Encourager les collectivités à construire et rénover avec des objectifs de performance : pour engager une dynamique favorable, il convient de promouvoir auprès des donneurs d'ordre et des décideurs politiques l'utilisation de matériaux biosourcés. Pour cela, l'association organise des salons, des journées interprofessionnelles, des visites d'entreprises, de chantiers/bâtiments démonstrateurs performants duplicables.
- ❖ Adapter les logements aux conditions climatiques futures : la prochaine réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020, E+C-), effective le 1er janvier 2021, imposera des niveaux de performances énergétiques plus ambitieux, ainsi qu'un plafond dans les émissions Carbone. Les matériaux biosourcés étant de plus en plus plébiscités pour leur performance énergétique (loi ELAN 2018) et leur capacité à stocker le carbone, cette nouvelle réglementation permettra d'inciter à des modes constructifs moins impactants tels que le recours aux matériaux biosourcés.
  - Réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre associées du secteur résidentiel et/ou public.
  - Améliorer le confort des bâtiments.
  - Réduire la précarité énergétique sur le territoire.
  - Augmenter le stockage de carbone sur le territoire.
- ❖ Structuration d'une filière chanvre :
  - La culture de chanvre semble intéressante sur le plan agricole : avec de bons rendements, la culture de chanvre est moins consommatrice en eau, nécessite moins de produits phytosanitaires, et semble ainsi constituer une bonne alternative.
  - Une plante, plusieurs débouchés : le chanvre est un matériau biosourcé dont les débouchés permettraient de valoriser la totalité de la plante.
    - Graine : étude en cours pour la faisabilité d'une transformation en huile de chanvre.
    - Fibres longues et courtes : isolation des bâtiments.
    - Les surplus pourraient être broyés et destinés au paillage (exemple pour l'entretien espaces verts des collectivités). Ainsi, une réflexion sur la structuration d'une filière chanvre (production, potentiel de valorisation, etc.) est en cours par les acteurs de la construction biosourcée.
    - D'après des tests, la chènevotte (partie boisée au cœur de la tige) serait à 60% réutilisable et les 40% restants seraient biodégradables, allant au-delà des objectifs de réemploi des matériaux de construction de la réglementation.
  - Au vu des nombreux avantages que pourrait offrir le chanvre, le projet vise à structurer une filière sur le département de l'Allier et au-delà :
    - Volonté de mise en place d'un showroom (démonstration de panneaux d'isolation) ainsi que d'une usine de stockage de matière première et de transformation. Ce site pourrait être accueilli sur le parc d'activités Eco Centre de Varennes sur Allier.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | Association CBPA, SDE 03  |
| Pilote / Porteur de l'action | Association CBPA  |
| Partenaires techniques       | CP formation 63, Laboratoire Innovation territorial (LIT) grandes cultures en Auvergne, Maison(s) de l'habitat, CAUE, Chanvre d'Auvergne, CFA BTP, POLYTECH, IUT Montluçon, CEREMA, Chambre de Métier et de l'Artisanat d'Allier, Chambre d'agriculture Allier, entreprises : Activ-Home, Calci-chaux Ebreuil, EfficééA, Ville Aménagement Durable, Cluster Éco-Bâtiment, FIBOIS, CD 03 |
| Partenaires financiers       | EPCI/Région AURA/Etat/CD 03/Europe  |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | Sensibilisation/formation en cours.<br>Etude faisabilité de la structuration d'une filière chanvre en cours        |
| Calendrier prévisionnel | Etude faisabilité de la structuration d'une filière chanvre : planifier la concertation pour fin 2020 - début 2021 |
| Investissement          | 2,5 à 3 millions d'euros seraient nécessaires pour la structuration d'une filière chanvre                          |
| Subventions             | A identifier   |

|                     |  |
|---------------------|--|
| Freins identifiés   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance des matériaux, frein culturel.</li> <li>- Manque de volonté politique de développer la filière chanvre</li> </ul>  |
| Leviers identifiés  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemples concrets sur le territoire (démonstrateurs)</li> <li>- Transversalité des compétences au sein de l'association</li> <li>- Filière chanvre avec du potentiel</li> </ul>   |
| Retour d'expérience | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démonstrateur Activ'Home à Reugny (labellisé par Végépolis)</li> <li>- Maisons ossature bois/béton de chanvre réalisées en Haute-Loire (entreprise Vallat)</li> <li>- Réalisation d'enduits régulateurs thermiques en chaux chanvre dans l'Allier par l'entreprise Garçon Sébastien.</li> <li>- Maison passive de Dominique Everain (architecte à Vichy)</li> </ul> |

### Bénéfices environnementaux de l'action




|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   |   |
| Consommations énergétiques          | +                                   | Réduction de consommation d'énergie (jusqu'à 80 %)  |
| Qualité de l'air                    | +                                   | Matériaux à faible émission de COV  |
| Production d'énergie renouvelable   |                                     |   |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | Stockage CO2 des biosourcés   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Revenus complémentaires pour les agriculteurs<br>Développement activité locale<br>Économie circulaire |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements rénovés/créés avec des matériaux biosourcés par an</li> <li>- Mesures des diminutions des consommations énergétiques du secteur résidentiel par an</li> <li>- Nombre d'emplois maintenus sur le territoire ou créés par an</li> <li>- Nombre de projets ayant intégré significativement des matériaux biosourcés par an</li> <li>- Réalisation de l'étude de faisabilité de la structuration de la filière chanvre/débouchés (huile, paillage et isolation)</li> <li>- Mise en place du showroom et de l'usine de stockage.</li> </ul> |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Économies d'énergie générées par an</li> <li>- Volume de teqCO2 évités par an</li> <li>- Nombre de formations réalisées à destination des professionnels du bâtiment par an</li> <li>- Nombre de sensibilisations réalisées par an (participation à des salons, visites d'entreprises...) par an et par typologie de public</li> </ul>   |



## 2.3. ORIENTATION 2.3 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

|  |  |   |
|--|--|---|
|   | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |  |
| <b>Axe stratégique</b>   |  | <b>Orientation</b>  |
| 2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  |  | 2.3 Développer les énergies renouvelables   |
| <b>Fiche action n°</b>   |  | <b>Nom de l'action</b>  |
| 2.3.1  |  | Développer les EnR sur le territoire de la CC Bocage Bourbonnais                    |
| <b>Contexte</b>  |  |   |
| <p>La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français et va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique. L'énergie éolienne peut contribuer fortement à l'accomplissement des objectifs de cette loi. L'objectif est que la part des énergies renouvelables représente au moins 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et au moins 32% de la consommation énergétique finale et 40% de la production d'électricité en 2030.</p> <p>Le département de l'Allier a pour objectif d'atteindre 23% d'autonomie énergétique d'ici 2030 : le projet d'Ygrande contribuera à tendre vers cet objectif.</p>   |  |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire par la production d'une énergie renouvelable</li> <li>❖ Réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>   |  |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>  |  |   |
| <p>Le projet éolien d'Ygrande, initié en 2017 par Vents d'Oc (racheté par Total Quadran en août 2019), a pour objectif d'installer plusieurs éoliennes sur la partie Nord-Est de la commune d'Ygrande (Allier). Suite à plusieurs rencontres, le conseil municipal a délibéré favorablement à l'aménagement du projet. Afin de familiariser les habitants de la commune et les élus au futur projet éolien, Total Quadran a organisé une visite pédagogique au pied des éoliennes du parc voisin de Quinssaines fin 2018.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, un dépôt de demande d'Autorisation Environnementale auprès de la Préfecture a été effectué. Cette démarche permet un encadrement strict des projets par les services de l'Etat (DREAL, DDT, etc...). Ainsi, elle garantit un bon ciblage des enjeux environnementaux, une procédure conforme aux lois sur l'environnement, une bonne articulation avec les différents services d'Etat ainsi qu'une prise en compte de l'avis des citoyens via une enquête publique. Afin d'obtenir cette autorisation, une étude d'impacts est en train d'être réalisée qui comprend trois grands volets : environnemental, acoustique et paysager.</p> <p>A termes, le projet éolien d'Ygrande pourrait permettre de produire en moyenne 21 MWh d'électricité. Cependant, ce projet est soumis à enquête publique et sa mise en œuvre est sous réserve de ses résultats.</p> |  |   |
| <b>Pilotage de l'action</b>  |  |   |
| Rédacteur de l'action  | Total Quadran  |   |
| Pilote / Porteur de l'action   | Total Quadran  |   |
| Partenaires techniques   |  |   |
| Partenaires financiers   |  |   |

## Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | Etude de faisabilité                                     |
| Calendrier prévisionnel | Dépôt de demande d'Autorisation Environnementale S1 2021 |
| Investissement          | Environ 10 Millions €                                    |
| Subventions             |  |
| Freins identifiés       |  |
| Leviers identifiés      |  |
| Retour d'expérience     | 300 centrales EnR en exploitations dont 63 parcs éoliens |

## Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions de GES                    | =                                   |  |
| Consommations énergétiques          | =                                   |  |
| Qualité de l'air                    | =                                   |  |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                   | L'électricité est issue du vent, une énergie renouvelable                                |
| Adaptation au changement climatique | =                                   |  |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Des emplois seront créés localement pour la construction et la maintenance des éoliennes |

## Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Recevabilité du dossier par la préfecture  |
| Indicateurs de performance   | - Obtention de l'Autorisation environnementale / construction du parc éolien et mise en exploitation |

## Axe stratégique

## Orientation

2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

2.3 Développer les énergies renouvelables

## Fiche action n°

## Nom de l'action

2.3.2

Réaliser un cadastre solaire départemental du potentiel photovoltaïque des toitures

## Contexte

Le diagnostic Air Energie Climat mené à l'échelle du département identifie l'énergie solaire photovoltaïque comme le principal potentiel exploitable de production ENR sur le territoire. Ceci représente une production estimée de 2700 GWh (environ 40% du potentiel total en énergie renouvelable). Une grande partie de ce potentiel constitue en l'équipement en panneaux solaires des toitures. Les 11 EPCI de l'Allier, accompagnées par SDE03, souhaitent au travers de leurs PCAET, développer cette source d'énergie renouvelable. Le développement à grande échelle du solaire en toiture passe impérativement par une implication massive des citoyens et des entreprises, propriétaires de bâtiments.

Pour ce faire, les 11 EPCI du département, souhaitent développer et mettre à disposition des citoyens et des collectivités un cadastre solaire leur permettant d'identifier le potentiel PV de leur toiture (coût et revenus à long terme). Par cette action, le but est d'inciter à l'installation de PV via l'évaluation du potentiel et l'accompagnement dans la mise en œuvre des travaux. Un portage départemental via le CD 03 est actuellement à l'étude.

A l'heure actuelle, seule Vichy Communauté est dotée d'un cadastre solaire accessible ici : <https://vichy-communaute.insunwetrust.solar/>

## Objectifs de l'action

- ❖ Promouvoir le développement photovoltaïque en toiture des particuliers et des collectivités en donnant accès à une information fiable et de qualité
- ❖ Proposer un outil simple afin de connaître son potentiel PV

## Descriptif de l'action

Sous forme de cartographie aérienne, le principe du cadastre solaire est d'obtenir des renseignements sur l'ensoleillement de la toiture, indiquant également des données techniques telles que la surface optimale, le gain éventuel sur 25 ans, la puissance potentiellement installable ou encore la production en kWh/an.

Suite à cette première étape, il est possible de faire une demande de devis auprès des artisans locaux qui auront été recensés au préalable.

Actuellement, un portage à l'échelle départementale est la solution envisagée et privilégiée pour permettre une économie d'échelle et un renforcement de la mutualisation des actions autour de la transition énergétique sur le département.

Le déroulement opérationnel consistera en la rédaction d'un cahier des charges pour un appel d'offres afin de sélectionner le prestataire qui va réaliser la solution.

## Pilotage de l'action

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Rédacteur de l'action        | SDE03 / CD 03        |
| Pilote / Porteur de l'action | CD 03                |
| Partenaires techniques       | SDE03                |
| Partenaires financiers       | ADEME, FEDER, Région |

## Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Encore à l'étape projet   |
| Calendrier prévisionnel | Non défini  |
| Investissement          | ~ 100 000 euros pour l'ensemble du département  |
| Subventions             | A identifier  |
| Freins identifiés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût</li> <li>- Porteur de projet non identifié, qui supporte le coût ?</li> </ul>   |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil fiable et facilitateur d'émergence de projets</li> <li>- Communication efficace/ EPCI + par commune pour faire connaître démarche</li> </ul> |
| Retour d'expérience     | Vichy Communauté  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   | Production d'énergie renouvelable   |
| Consommations énergétiques          | =                                   |   |
| Qualité de l'air                    | =                                   |   |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                   | Forte hausse de la production solaire locale sur toiture  |
| Adaptation au changement climatique | =                                   |   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fait marcher les entreprises locales + créations d'emploi</li> <li>- Allègement des factures énergétiques si autoconsommation</li> <li>- Rente annuelle en cas de vente en totalité</li> </ul> |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et mise à disposition du cadastre solaire</li> </ul>  |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de devis demandés suite au passage par le cadastre solaire</li> <li>- Nombre de d'installations PV par rapport à l'état initial</li> <li>- Nombre de KWc de panneaux installés</li> </ul> |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**
**2.3 Développer les énergies renouvelables**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**2.3.3**
**Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03**
**Contexte**

Le solaire photovoltaïque est ressorti du diagnostic Air Energie Climat réalisé à l'échelle du département comme l'énergie renouvelable présentant le plus gros potentiel de développement sur l'Allier. La grande majorité des surfaces équipables sur le département sont les toitures des bâtiments existants (hors surfaces au sol). C'est à présent le rôle de chaque acteur local de s'approprier les enjeux du PCAET et de réfléchir à l'équipement de ses propres installations.

Ainsi, le Conseil Départemental souhaite équiper les toitures de ses bâtiments en panneaux solaires photovoltaïques.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Couvrir 4600 m<sup>2</sup> de toiture avec des panneaux solaires, ce qui équivaut à une production annuelle d'environ 969 895 KWh soit 1 000 MWh.

**Descriptif de l'action**

Dans le cadre du PACTE ALLIER, il est prévu le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures du patrimoine départemental, collèges compris. La surface potentielle constituerait 4600 m<sup>2</sup> de toiture, permettant une production équivalente à 1 GWh. Les panneaux ainsi implantés produiront de l'électricité qui sera :

- ❖ Soit revendue à EDF ou un autre fournisseur d'énergie
- ❖ Soit autoconsommée par le site producteur

L'intégration paysagère des installations sera réfléchi au regard d'éventuels enjeux paysagers et patrimoniaux à proximité.

**Pilotage de l'action**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | CD 03  |
| Pilote / Porteur de l'action | CD 03  |
| Partenaires techniques       | Entreprise PV choisie lors de la commission du 4 novembre 2020 |
| Partenaires financiers       | Région Aura (PACTE ALLIER), CD 03                              |

**Mise en œuvre de l'action**

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | Lancée   |
| Calendrier prévisionnel | 2020 - 2022, soit 2 300 m <sup>2</sup> de toitures équipées par an (sur 2021-2022) |
| Investissement          | 1 million € de travaux<br>200 000 € d'études par le département                    |
| Subventions             | 50% du montant des travaux est subventionné par la Région via le PACTE ALLIER      |
| Freins identifiés       | Contraintes architecturales et paysagères  |
| Leviers identifiés      | Technologie mature   |

|   |   |                                      |
|---|---|--------------------------------------|
| Retour d'expérience                           |   |                                      |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |                                      |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions                           |
| Emissions de GES                              | =   |                                      |
| Consommations énergétiques                    | =   |                                      |
| Qualité de l'air                              | =   |                                      |
| Production d'énergie renouvelable             | +   | Environ 1 GWh de production annuelle |
| Adaptation au changement climatique           | =   |                                      |
| Bénéfice socio-économique                     |   |                                      |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |                                      |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bâtiments équipés</li> <li>- Surface de panneaux solaires installée</li> </ul> |                                      |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production annuelle revendue</li> <li>- Production annuelle autoconsommée</li> </ul>     |                                      |

## Axe stratégique

## Orientation

2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

2.3 Développer les énergies renouvelables

## Fiche action n°

## Nom de l'action

2.3.4

Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol

## Contexte

Le potentiel de développement photovoltaïque dans l'Allier est l'un des plus élevés de toute la région AuRA. L'un des principaux axes de développement passe par la mise en place de champs de panneaux solaires, sachant qu'au vu de la surface et des kW installés, ces projets au sol sont parmi les plus productifs en énergie renouvelable.

Ces projets photovoltaïques au sol n'ont pas vocation à se faire sur les surfaces agricoles, et ce par différentes volontés :

- ❖ politique nationale portée par les ministères de la transition écologique et de l'agriculture
- ❖ volonté de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) par laquelle les appels à projet passent
- ❖ volonté des agriculteurs de conserver leur premier outil de travail

Ainsi, le développement de tels projets doit avant tout passer par l'exploitation d'espaces "délaissés" (friches industrielles, carrières, décharges, zones commerciales non exploitées, etc.) permettant également de valoriser des espaces perdus et non exploités.

Actuellement, la connaissance de ces surfaces exploitables et non agricoles est limitée. La DDT 03 a donc pris l'initiative de développer une cartographie faisant l'état des lieux des espaces délaissés pouvant potentiellement accueillir du photovoltaïque au sol. Cette cartographie sera à terme disponible pour les EPCI.

## Objectifs de l'action

- ❖ Recenser/cartographier les espaces disponibles pour l'installation de champs solaires, qui soient hors du foncier agricole ;
- ❖ Classifier les surfaces selon le type d'activité ;
- ❖ Communiquer ces données aux EPCI et leur faire prendre connaissance de leur potentiel de développement de PV au sol ;
- ❖ Permettre aux EPCI d'aller chercher elles-mêmes les porteurs de projets PV.

## Descriptif de l'action

Le SDE03 a pu élaborer une première ébauche cartographique identifiant les zones dégradées. A partir de cette première couche, la DDT 03 continue ce travail d'identification en intégrant des critères de sélection strictes, afin de garder uniquement les surfaces délaissées. Un filtre à 3 ha minimum est appliqué (basé sur une moyenne de rentabilité minimum). Un critère d'usage du sol est également renseigné (friche naturelle, ancienne carrière, etc.) permettant de connaître l'historique d'activité des surfaces identifiées. De même, il serait souhaitable d'intégrer dans ces critères une préanalyse de la faisabilité réglementaire des projets au regard des règles d'urbanisme applicables.

Les étapes suivant la réalisation de la cartographie consisteront à :

- ❖ mener un travail de terrain pour confirmer ou non la pertinence de ces espaces délaissés et entériner l'identification de ces surfaces.
- ❖ affiner le travail de cartographie en lien avec le réseau de distribution de l'électricité (accessibilité au poste source, capacité d'accueil, etc.). Pour cela, des échanges entre le SDE03 et la DDT 03 seront nécessaires.
- ❖ établir les modalités de mise à disposition de la cartographie (porteurs de projets, AMI pour les EPCI ou communes intéressées, publicité autour de l'outil, etc.)

Un tel recensement pourrait permettre aux collectivités démarchées par les porteurs de projet de faciliter la reconnaissance de surfaces propices au développement de projet photovoltaïque au sol, sans pour autant impacter la surface agricole, voire d'adopter une posture proactive sur le développement de leur territoire en matière de

photovoltaïque au sol. Une fois les projets identifiés, une réunion d'échanges est systématiquement proposée par les services de l'État afin de guider les développeurs dans l'élaboration de projets de qualité grâce à la contribution des partenaires concernés (collectivités, SDE03, Enedis, Chambre d'agriculture, ABF, préfecture, etc.)

Un point de vigilance pourra être accordé pour :

- la mobilisation de délaissés potentiellement espaces relais pour la Trame Verte et Bleue. Il sera nécessaire de faire le lien avec les documents d'urbanisme "volet TVB" pour savoir s'il est réglementairement possible d'ériger un projet de PV au sol ;
- l'intégration paysagère des surfaces identifiées (possibilité d'ajouter des couches patrimoine, avis des Architectes des Bâtiments de France).

Cette cartographie identifiera le potentiel de surfaces délaissées et permettra ainsi de déduire la quantité de photovoltaïque restant à mettre en place (réflexion sur la répartition sur le reste du territoire : toitures agricoles, commerciales ou résidentielles, ombrières de parking, etc.)

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | DDT 03, SDE03   |
| Pilote / Porteur de l'action | DDT   |
| Partenaires techniques       | EPCI, Service urbanisme DDT, Département, Chambre d'agriculture, DREAL, SDE03 |
| Partenaires financiers       | DDT 03, SDE03   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Été 2020 : cartographie en cours (zones caractérisées, finalisation du travail d'analyse réglementaire PLU)<br>Fin 2020 : atlas par communes et proximité des sites à fusionner entre communes + projets existants<br>Non défini : vérification sur terrain puis analyse plus fine  |
| Calendrier prévisionnel | Début 2021 : cartographie effective.<br>Faire valider une stratégie de communication en préfecture  |
| Investissement          | Temps salarié DDT   |
| Subventions             |   |
| Freins identifiés       | Interférences sols agricoles, réhabilitation agricole de certaines zones dégradées, préservation des enjeux environnementaux, maîtrise foncière des sites.  |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique nationale en faveur de l'équipement des zones dégradées, concrétisée par les appels d'offres de la CRE (famille et bonus zones dégradées).</li> <li>- Volonté commune entre SDE03 et DDT de travailler sur cette problématique.</li> <li>- Meilleure acceptation des projets PV au sol (en raison de la non-exploitabilité du terrain).</li> </ul> |
| Retour d'expérience     | Travail de recensement mené par la DDT de Savoie en 2019, avec fléchage strict des projets sur ces zones :<br><a href="http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/PDF/Comment/synthese_axenne_savoie.pdf">http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/PDF/Comment/synthese_axenne_savoie.pdf</a>   |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                   | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|
| Emissions de GES                  | +                                   |   |
| Consommations énergétiques        | =                                   |   |
| Qualité de l'air                  | =                                   |   |
| Production d'énergie renouvelable | +                                   |   |
| Adaptation au changement          | +                                   | Meilleure autonomie énergétique du territoire, proximité possible entre site de production et lieu de consommation. |



|                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| climatique                   |   |   |
| Bénéfice socio-économique    | +   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'emploi.</li> <li>- Redynamisation de certains territoires via l'exploitation de parcelles abandonnées.</li> <li>- Possibilité de développer des projets où le pâturage sous les panneaux photovoltaïques, lorsque la parcelle le permet.</li> <li>- Ressources fiscales locales.</li> <li>- Valorisation locale des projets possibles (éducation à l'environnement).</li> </ul> |
| <b>Suivi de l'action</b>     |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des espaces disponibles.</li> </ul>   |   |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets aux sols développés par an.</li> <li>- Nombre de MW projetés (horizon 1 à 2 ans) / autorisés (3 à 4 ans) / installés (5 à 10 ans) par an.</li> </ul> |   |

**Axe stratégique****Orientation****2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE****2.3 Développer les énergies renouvelables****Fiche action n°****Nom de l'action**

2.3.5

**Méthanisation agricole : Accompagner techniquement  
et financièrement les agriculteurs****Contexte**

La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz possède les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut donc être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Soucieux d'accompagner ses collectivités et leurs acteurs locaux, le SDE 03 a pris l'initiative de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique d'expérimentation et de vulgarisation. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier (via une avance remboursable aux porteurs de projets).

**Objectifs de l'action**

- ❖ Favoriser le mix énergétique en développant la production de biogaz via la méthanisation agricole.
- ❖ Faciliter l'émergence de projets de méthanisation agricole.
- ❖ Expérimenter et servir de référence pour de futurs projets.

**Descriptif de l'action**

Dans le cadre du développement des énergies nouvelles renouvelables, **le SDE 03 soutient les projets de méthanisation portés par des agriculteurs et leur intégration aux réseaux d'énergie :**

- Étude en amont des conditions de raccordement au réseau d'énergie.
- Orientation vers les partenaires concernés.
- Attribution par convention une avance remboursable définie sur 7 ans de 10 % d'un montant maximum de travaux de 2 000 000 € HT, soit 200 000 € maximum.

En contrepartie, les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience (visites, communication, etc.), notamment dans l'injection dans les réseaux publics d'électricité et de gaz.

Cette initiative peut s'inscrire en complément d'autres dispositifs portés par différents partenaires et notamment la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Capacité d'accompagnement du SDE03 :

- Peut accompagner jusqu'à 4 projets par an (en se basant sur l'avance maximum de 200 000 € par projet)
- Déjà 4 projets accompagnés
- Souhaite accompagner 4 projets pour l'année 2021

En plus de ce soutien purement financier, le SDE 03 peut également apporter un premier niveau de conseil technique aux porteurs de projet notamment grâce à sa bonne connaissance aussi bien des réseaux électriques que de gaz.

**Pilotage de l'action**

Rédacteur de l'action

SDE03

| Pilote / Porteur de l'action           | Département : comité départemental/SDE/DDT  |   |
|--|---|---|
| Partenaires techniques                 |   |   |
| Partenaires financiers                 | Région Auvergne-Rhône-Alpes   |   |
| Mise en œuvre de l'action              |   |   |
| Avancement de l'action                 | En cours  |   |
| Calendrier prévisionnel                | 2017 - ...  |   |
| Investissement                         | Environ 500 000€ par an   |   |
| Subventions                            | Aucun   |   |
| Freins identifiés                      | <p>Lourdeurs administratives des projets.</p> <p>Peu de porteurs de projets prêts à s'investir dans cette démarche.</p>   |   |
| Leviers identifiés                     | <p>Apports financiers du SDE03.</p> <p>Diversification de l'activité agricole (assure un revenu).</p> <p>Energie renouvelable.</p>  |   |
| Retour d'expérience                    | Projets méthanisation 2018 : 4 projets accompagnés par le SDE 03 sur les communes de Besson, Chappes, Cérilly et Sazeret.   |   |
| Bénéfices environnementaux de l'action |   |   |
|  | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)   | Précisions  |
| Emissions de GES                       | +   | Positive car permet de remplacer des sources d'énergies fossiles et diminution des émissions de méthane dans l'atmosphère |
| Consommations énergétiques             | =   |   |
| Qualité de l'air                       | +   | Positive car permet de remplacer des sources d'énergies fossiles  |
| Production d'énergie renouvelable      | +   | Permet de produire un gaz renouvelable  |
| Adaptation au changement climatique    | +   | Résilience en termes d'utilisation des surfaces agricoles   |
| Bénéfice socio-économique              | +   | Permet la diversification de l'activité agricole<br>Assure un revenu à plus ou moins long terme                           |
| Suivi de l'action                      |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de méthaniseurs agricoles existants sur le département de l'Allier ayant bénéficié de l'accompagnement du SDE03</li> </ul>  |   |
| Indicateurs de performance             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de biogaz produit</li> <li>- Délais de retour sur investissement</li> <li>- Économies réalisées (factures énergétiques réduites voire revenus supplémentaires)</li> </ul> |   |

## Axe stratégique

## Orientation

2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

2.3 Développer les énergies renouvelables

## Fiche action n°

## Nom de l'action

2.3.6

Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier

## Contexte

Energie durable, locale et créatrice d'emplois, le bois énergie est l'énergie renouvelable la plus utilisée en France (40 % des énergies renouvelables produites en France, Source : Chiffres-clés des EnR 2016), tout comme dans le département de l'Allier qui suit le même schéma. La ressource utilisée pour la filière bois énergie correspond aux sous-produits émis lors des coupes de bois d'œuvre. Utiliser le bois énergie est donc une manière de valoriser au maximum le bois coupé localement.

De nombreux acteurs prennent part à cette filière :

- En amont, **FIBOIS** est une association fédérant les interprofessions de la filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la gestion et l'exploitation forestières. Elle rassemble également les acteurs de la transformation du bois (scierie, producteurs de bois bûche, plaquette et granulés, etc.).
- En aval de la filière, le **SDE03**, ou Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier, a pour mission de réaliser des diagnostics et d'aider les collectivités dans leur choix de production d'énergie (photovoltaïque et bois énergie notamment).

Entre ces deux étapes se trouvent plusieurs maillons : **installateurs** de poêle et chaudières chez les particuliers ou à destination des collectivités/industriels, **constructeurs** de matériel, **bureaux d'étude** ou encore **architectes** procédant à l'installation de ces systèmes de chauffage au bois énergie.

Afin d'identifier les freins et les leviers au développement du bois énergie et de mieux répondre aux besoins de chaque intervenant, il semble nécessaire de travailler collectivement à la structuration de la filière bois énergie via des groupes de travail, concertation. Les cibles des collectivités, agriculteurs et industriels seront privilégiées.

## Objectifs de l'action

- ❖ Identifier les leviers d'action permettant de développer le bois énergie sur le département de l'Allier.
- ❖ Promouvoir la filière bois énergie auprès des EPCI et communes.
- ❖ Sensibiliser les particuliers au bon usage des combustibles.
- ❖ Valoriser la production de plaquettes forestières auprès des agriculteurs afin d'utiliser de manière optimisée les coupes faites sur les terrains.

## Descriptif de l'action

- ❖ **Identifier les leviers d'action permettant de développer le bois énergie sur le département de l'Allier**
  - Partant du constat que la majorité des acteurs de la filière sont présents sur le département de l'Allier, l'action consistera à rassembler pour favoriser les échanges et soulever de nouveaux leviers pour le développement du bois énergie.
  - Identifier les différents intervenants de la filière (techniques, financiers, gouvernance).
  - Identifier les problèmes rencontrés à chaque étape, chercher des solutions grâce à la concertation entre les acteurs, bénéficier de retours d'expériences d'autres départements, régions.
- ❖ **Promouvoir la filière bois énergie auprès des EPCI et collectivités (SDE03)**
  - Proposer aux collectivités de l'Allier des sessions de communication/sensibilisation/formation sur l'intérêt du développement du Bois Énergie et comment développer cette énergie renouvelable dans

de bonnes conditions (valoriser l'économie locale en ayant recours à une exploitation sur le territoire, faire appel aux professionnels pour une meilleure mise en place de la filière, etc.).

- Favoriser l'installation de chaufferies bois à l'aide de subvention (renvoi sur la fiche 3.1.1 : Animer la mise en œuvre de Contrats d'objectifs territorialisés (C.O.T.) MDE et EnR à l'échelle du département)
- Un AMI (recensement des vieilles chaudières fioul & gaz cuve des communes du 03) a été lancé par le SDE03 en octobre 2020 dans le but de lancer un marché départemental global de remplacement par du bois. Le but est de développer une vingtaine de projets de chaufferies bois sur le département.

❖ **Sensibiliser les particuliers à l'usage du combustible (FIBOIS)**

- Le chauffage au bois énergie suppose de respecter certaines règles de combustion. En effet, mieux connaître les conditions de combustion du bois bûche pourrait permettre d'éviter de nombreuses émissions de particules fines et d'éviter l'encrassement des conduits de cheminée/poêle.
- Organiser des événements de sensibilisation aux bonnes pratiques pour une meilleure combustion, communiquer à travers la mise à disposition de guide d'utilisation, etc.

❖ **Valoriser la plaquette forestière auprès des agriculteurs**

- **La FD CUMA 03 (ou fédération des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles de l'Allier)**, rassemble toutes les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole du département. Son rôle est de sensibiliser, informer et former les CUMA du territoire, sur divers sujets tels que le machinisme (évolutions, nouveautés, gestion informatisée des machines), l'environnement, ou encore les emplois, projets d'installation, etc.). Afin de permettre aux agriculteurs de l'Allier de valoriser le bois en plaquettes pour la revente auprès de chaufferie (chaufferie de Commentry, Lurcy-Lévis, ainsi que particuliers), la CUMA met à disposition du matériel de déchiquetage ainsi qu'une fendeuse. Dans l'optique de continuer de structurer la filière bois et de proposer une offre en bois local au sein du département de l'Allier, la FD CUMA s'investit dans une réflexion de valorisation de la plaquette forestière.
- Des opérations de communication et sensibilisation auprès des agriculteurs, particuliers, entreprises seront régulièrement organisés par la filière.

❖ **Relayer les actions de communication et de sensibilisation à l'échelle très locale (CCBB)**

- La communauté de communes du Bocage Bourbonnais souhaite être un relais local à la construction d'une filière bois énergie départementale. La CCBB organisera donc des temps d'information et de sensibilisation dédiés à destination du grand public, des communes, des entreprises, etc. La CCBB sera également un relais de communication via ses supports propres (newsletter, page facebook, etc.)
- Dans la réflexion d'une structuration d'une filière bois énergie, il a paru essentiel pour la CCBB d'indiquer qu'un plan de gestion pluriannuel sur l'approvisionnement en bois sera nécessaire pour mener une gestion optimale de l'offre et de la demande.

### Pilotage de l'action

|                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| Rédacteur de l'action        | SDE03                      |
| Pilote / Porteur de l'action | SDE03, FIBOIS              |
| Partenaires techniques       | CUMA                       |
| Partenaires financiers       | CD 03, Région, ADEME, CIBE |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |                                     |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Avancement de l'action  | Projet                              |
| Calendrier prévisionnel | Etude de faisabilité : courant 2021 |
| Investissement          |                                     |
| Subventions             |                                     |

|   |   |            |
|---|---|------------|
| Freins identifiés                             | Peu de connaissance des besoins   |            |
| Leviers identifiés                            | Interprofession avec réseau d'acteurs déjà connus   |            |
| Retour d'expérience                           |   |            |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |            |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions |
| Emissions de GES                              | +   |            |
| Consommations énergétiques                    | =   |            |
| Qualité de l'air                              | =   |            |
| Production d'énergie renouvelable             | +   |            |
| Adaptation au changement climatique           | +   |            |
| Bénéfice socio-économique                     | +   |            |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |            |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | - Réalisation de l'étude de faisabilité   |            |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entités (entreprises, collectivités, etc.) produisant des déchets de bois (scieries, espaces verts) identifiées</li> <li>- Estimation de la demande (actuelle et à venir) sur un périmètre de travail encore à définir</li> <li>- Nombre de fournisseurs déjà existants (3Bois) et volume de granulés produits</li> <li>- Nombre de réunions avec les différents acteurs concernés</li> </ul> |            |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**
**2.3 Développer les énergies renouvelables**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**2.3.7**
**Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie**
**Contexte**

Le bois est une énergie renouvelable présente de manière abondante sur le département de l'Allier et les territoires voisins. Suite au diagnostic Air Énergie Climat et à la concertation menée sur le département, les 11 EPCI ont choisi de développer cette énergie renouvelable et locale tant en augmentant la consommation de bois énergie que sa production (sylviculture, transformation) sur le territoire.

En parallèle, et ce depuis 2007, le Conseil Départemental de l'Allier accompagne financièrement les ménages du département souhaitant changer leur chaudière pour passer au bois énergie.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Encourager l'installation de nouvelles chaudières bois
- ❖ Traiter 15 à 20 dossiers par an (sans conditions de ressources)
- ❖ Accompagner financièrement les particuliers vers une énergie plus durable (conversion du combustible fossile)
- ❖ Valoriser la filière bois locale

**Descriptif de l'action**

Dans le prolongement de son implication historique dans le Plan bois énergie et développement local, et des orientations du PCET de 2013, le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide aux particuliers résidant dans l'Allier qui investissent dans des chaudières automatiques bois énergie (plaquettes ou granulés) à silo indépendant, le plus souvent en remplacement de chaudières alimentées par du combustible fossile.

Afin d'aider financièrement la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie, le Conseil Départemental a mis en place des aides à la conversion : un montant de 1500 € maximum pourra être attribué pour l'installation d'une chaudière à plaquettes et 1000 € maximum pour un système à granulés. Des aides pour la main-d'œuvre lors de l'installation sont également proposées.

**Pilotage de l'action**

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Rédacteur de l'action        | CD 03 |
| Pilote / Porteur de l'action | CD 03 |
| Partenaires techniques       | ADEME |
| Partenaires financiers       |       |

**Mise en œuvre de l'action**

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | En cours                                   |
| Calendrier prévisionnel | 2020 - ....                                |
| Investissement          | Sur la base de 20 dossiers : 25 000 € / an |

|   |   |  |
|---|---|--|
| Subventions                                   | CEE   |  |
| Freins identifiés                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût d'investissement.</li> <li>- Installateurs formés.</li> <li>- Filière d'approvisionnement.</li> <li>- Espace disponible (accès, stockage).</li> </ul>   |  |
| Leviers identifiés                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du prix des combustibles fossiles.</li> <li>- Sensibilité du public aux enjeux environnementaux.</li> <li>- Offre technique plus mature.</li> <li>- Primes à la conversion, et subventions.</li> </ul> |  |
| Retour d'expérience                           |   |  |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |  |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions   |
| Emissions de GES                              | +   |  |
| Consommations énergétiques                    | +   |  |
| Qualité de l'air                              | +   | Impact positif si on permet le remplacement de vieilles installations peu performantes |
| Production d'énergie renouvelable             | +   |  |
| Adaptation au changement climatique           | +   |  |
| Bénéfice socio-économique                     | +   | Réduction de la facture énergétique des ménages  |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |  |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sollicitations de la part des ménages</li> </ul>   |  |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers traités par an</li> <li>- Consommation annuelle de bois énergie par les ménages (ORCAE)</li> </ul>  |  |



**Axe stratégique**
**Orientation**
**2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**
**2.3 Développer les énergies renouvelables**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**2.3.8**
**Etudier le potentiel hydroélectrique du département**
**Contexte**

Le Conseil Départemental de l'Allier (CD 03) souhaite développer les énergies renouvelables sur son territoire. Suite à l'adoption de la feuille de route Environnement en juin 2019, le département a notamment mis en place une démarche d'évaluation du potentiel d'hydroélectricité au niveau départemental. En effet, le développement de cette source d'énergie (rééquipement de seuils existants et création de nouveaux ouvrages) est fortement limité par la protection des cours d'eau et des espèces qui y vivent, et l'identification des potentiels de développement restant nécessite une connaissance précise du terrain.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Avoir une connaissance précise du potentiel de développement de l'hydroélectricité restant sur le département.
- ❖ Identifier des sites potentiels ayant répondu à une analyse multicritères (technico-économique, environnementale et juridique).
- ❖ Mettre à disposition l'étude à des porteurs de projets potentiels pour le développement de projets hydroélectriques.

**Descriptif de l'action**

Plutôt qu'une étude de potentiel « théorique », le Conseil Départemental s'est orienté sur une étude de faisabilité permettant l'identification de sites potentiellement envisageables pour des porteurs de projets en hydroélectricité. Ainsi, un travail collaboratif au sein d'un comité technique et associant l'ensemble des acteurs concernés a été engagé.

Une première réunion du comité technique (mars 2020) a pré-identifié 14 sites qui seront étudiés dans une première phase d'une durée de 4 mois. En effet, il s'agit dans un premier temps de mener un travail de :

- ❖ visite des sites potentiels identifiés, ainsi que l'analyse des ouvrages et la collecte de données.
- ❖ définition des scénarii envisageables (aménagement possibles, contraintes des installations, etc.).

Courant de l'été 2020, deux bureaux d'étude spécialisés ont été mandatés en vue de mener une analyse multicritères :

- ❖ une expertise technico-économique de chacun des sites (hydrologie, topographie, calcul des productibles, disponibilité de la ressource dans le contexte de changement climatique, analyse financière, etc.) ;
- ❖ une expertise environnementale : continuité écologique (nouveaux obstacles à la circulation des espèces, faune et flore en aval), zonages environnementaux, sites classés, risque d'inondation, qualité physico-chimique de l'eau, etc. ;
- ❖ une étude des montages juridiques sera également réalisée pour chaque site potentiel identifié. Cette analyse préliminaire constituera un outil d'aide à la prise de décision lors de réunions de restitution.

Cette démarche pourra in fine être destinée à des porteurs de projets potentiels.

**Pilotage de l'action**
**Rédacteur de l'action** CD 03 – Service Environnement

**Pilote / Porteur de l'action** CD 03 – Service Environnement

**Partenaires techniques** ISL Ingénierie

|   |   |   |
|---|---|---|
| Partenaires financiers                        |   |   |
| <b>Mise en œuvre de l'action</b>              |   |   |
| Avancement de l'action                        | En cours  |   |
| Calendrier prévisionnel                       | Réunion de démarrage au 1er septembre 2020.<br>Etudes fin 2020 pour la tranche ferme, et jusqu'à avril 2021 pour la tranche optionnelle.<br>Réunion de restitution à chaque fin d'étude.  |   |
| Investissement                                | 150 000€ de frais d'études.   |   |
| Subventions                                   |   |   |
| Freins identifiés                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contraintes réglementaires et préservation du patrimoine naturel.</li> <li>- Hydrologie et évolution climatique.</li> </ul>  |   |
| Leviers identifiés                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transition écologique.</li> <li>- Développement des EnR.</li> </ul>  |   |
| Retour d'expérience                           | Vichy Communauté a participé au développement du projet de centrale hydroélectrique sur le pont barrage du Lac d'Allier, sur le secteur de la Plaine de Beauregard. Ce projet représente un investissement total compris entre 11 à 12 millions d'euros dont 1 millions d'euros apportés par Vichy Communauté et 500 000€ apportés par la ville de Vichy. |   |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |   |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions  |
| Emissions de GES                              | =   |   |
| Consommations énergétiques                    | =   |   |
| Qualité de l'air                              | =   |   |
| Production d'énergie renouvelable             | +   |   |
| Adaptation au changement climatique           | =   | Peut être une contrainte à la mise en œuvre de l'action |
| Bénéfice socio-économique                     | Sans objet  |   |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avancement de l'étude.</li> </ul>  |   |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'EPCI, de développeurs, etc. s'étant approprié les résultats de l'étude.</li> </ul>  |   |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**
**2.3 Développer les énergies renouvelables**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**2.3.9**
**Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire**
**Contexte**

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables dans le département de l'Allier, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique et peuvent bénéficier de conditions favorables en se regroupant notamment pour la commande et l'ingénierie. Dans ce cadre, le SDE03 souhaite lancer de manière périodique des AMI sur différents types d'énergie qui seraient destinés à la totalité des communes et intercommunalités du département.

Dans un premier temps, deux projets seraient ciblés : un AMI sur les chaufferies bois en remplacement de chaudière fioul ou gaz propane en citerne, et un AMI sur le développement de projets d'ombrières photovoltaïques. D'autres AMI thématiques pourront être lancés suivant les demandes et les opportunités du moment.

Les chaufferies bois permettent de valoriser une ressource locale et renouvelable tout en diminuant fortement les coûts de fonctionnement des installations.

Les ombrières photovoltaïques sont un bon moyen de produire de l'énergie en valorisant des espaces déjà exploités type parking ou autres lieux couverts à potentiel.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Lancer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) :
  - Pour le bois : recenser l'intérêt des communes et réaliser des notes d'opportunité sur la faisabilité des projets
  - Pour le PV : recenser toutes les surfaces disponibles au sein des communes et voir lesquelles sont intéressées par l'installation de PV
- ❖ Inciter les communes à développer les énergies renouvelables en assurant un conseil technique et un marché groupé, voire la maîtrise d'ouvrage le cas échéant
- ❖ Relocaliser l'approvisionnement énergétique et ainsi devenir plus indépendant et créer des emplois pérennes

**Descriptif de l'action**

La première étape consistera en l'élaboration détaillée du programme, et la diffusion via un AMI auprès des collectivités du département pour sonder leur intérêt quant à la réalisation d'études de faisabilité concernant lesdits projets. On peut décliner l'action en étapes opérationnelles:

- ❖ Rédiger un cahier des charges pour les différents AMI départementaux
- ❖ Inviter les EPCI à participer à l'AMI dans un certain délai
- ❖ Accompagner les EPCI et les communes ayant répondu positivement dans l'identification des sites pouvant accueillir les projets
- ❖ Analyse et réalisation des pré-études de faisabilité
- ❖ Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des études détaillées puis la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux

Enfin, pour la phase travaux il faudra définir :

- ❖ Marché global sur le département ?
- ❖ Si oui sous quelle forme ? marché à bon de commande ?
- ❖ Sinon possibilité de faire un marché par secteur géographique (Moulins, Montluçon et Vichy) et faire intervenir une entreprise par pays ? pourrait simplifier les démarches et minimiser les coûts.
- ❖ Quelle forme prend le marché ? Marché de travaux et de maintenance ?

L'étape suivante sera le suivi des projets et leur exploitation / maintenance par la suite.

La CCBB souhaite mettre l'accent sur la nécessité d'intégrer, en amont de projets Bois Énergie, l'étude de l'approvisionnement en bois sur le long terme.

### Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | SDE03  |
| Pilote / Porteur de l'action | SDE03  |
| Partenaires techniques       | Communes, Communauté de Communes et d'Agglomération, Bureau d'études |
| Partenaires financiers       | ADEME, CD 03, Région AURA, FEDER                                     |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | En cours   |
| Calendrier prévisionnel | 2020 - 2023  |
| Investissement          | ½ ETP sur 1 an + 4M d'euros d'investissements en prévisionnel  |
| Subventions             | Pour le bois ADEME, CD 03, région AURA, FEDER<br>Pour le PV: à déterminer pour projet en revente totale et CD 03 + SDE 03 pour projet en autoconsommation                  |
| Freins identifiés       | Financements non identifiés<br>Absence de données fiables sur les surfaces disponibles pour le PV<br>Absence de connaissance sur l'intérêt des communes dans un tel projet |
| Leviers identifiés      | Mutualisation<br>Accompagnement technique et financier des partenaires   |
| Retour d'expérience     | Expérience du service énergie du SDE03 pour les projets bois<br>Opération menée par Vichy Communauté pour les ombrières  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Emissions de GES                    | +                                   | Le bois-énergie vient en substitution de produits fossiles comme le fioul ou le gaz propane<br>Les ombrières PV peuvent alimenter des bornes de recharge pour véhicules électriques |
| Consommations énergétiques          | =                                   |   |
| Qualité de l'air                    | =                                   |   |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                   | Production d'électricité renouvelable pour le PV<br>Production de chaleur renouvelable pour le bois   |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | Meilleure valorisation de la ressource bois   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Création d'emplois<br>Création de confort et de services supplémentaires (voiture à l'abri des intempéries, création de zones d'ombre sur parking,                                  |

etc.)

## Suivi de l'action




Indicateurs de mise en œuvre

- Lancement de l'AMI

Indicateurs de performance

- Nombre de retours, notamment positifs
- Surface identifiée
- Nombre de projets
- Puissance PV identifiée

## 2.4. ORIENTATION 2.4 : DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

|  |   |  |
|--|---|--|
|   | <b>Plan Climat Air Énergie Territorial</b><br> |                       |
| <b>Axe stratégique</b>   |   | <b>Orientation</b>   |
| 2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  |   | 2.4 Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie                                  |
| <b>Fiche action n°</b>   |   | <b>Nom de l'action</b>   |
| 2.4.1  |   | Assurer une cohérence entre le développement des réseaux électriques et celui des énergies renouvelables |
| <b>Contexte</b>  |   |  |
| <p>La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a institué des Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) qui fixent des objectifs de production d'énergies de source renouvelable déclinés par des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).</p> <p>En application de l'article 6 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, les SRCAE sont intégrés dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).</p> <p>Les S3REnR définissent, pour les ouvrages existants et futurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ les capacités réservées pour l'accueil de la production d'EnR permettant d'atteindre les objectifs définis par les SRCAE ;</li><li>❖ le périmètre de mutualisation des ouvrages nécessaires au raccordement des installations de production et dont le coût sera supporté par les producteurs selon la puissance de leurs installations, conformément à l'article L. 342-12 du code de l'énergie.</li></ul>   |   |  |
| <b>Objectifs de l'action</b>   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>❖ L'objectif des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables est de mutualiser tout ou partie du coût des travaux de raccordement entre différents producteurs au sein d'une même région</li></ul>  |   |  |
| <b>Descriptif de l'action</b>  |   |  |
| <p>Selon l'article L. 321-7 du code de l'énergie, les S3REnR sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Élaborés par le gestionnaire du réseau public de transport en accord avec les gestionnaires de réseaux publics de distribution, après avis des autorités organisatrices de la distribution concernées dans leur domaine de compétence ;</li><li>❖ Approuvés par les préfets de région.</li></ul> <p>Pour la réalisation des schémas S3REnR, le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 (avis de la CRE du 21 février 2012), modifié par le décret n° 2014-760 du 2 juillet 2014 (avis de la CRE du 30 janvier 2014), précise les modalités d'application de l'article L. 321-7 du code de l'énergie, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Toutes les installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables de puissance supérieure à 100 kVA entrent dans le cadre des S3REnR ;</li><li>❖ Les producteurs raccordés dans ce cadre sont redevables du coût des ouvrages propres à leur raccordement ainsi que d'une quote-part proportionnelle à la puissance de leurs installations, de l'ensemble des coûts prévisionnels des ouvrages à créer en application du schéma, dont les méthodes de calcul sont fixées dans les documentations techniques de référence des gestionnaires de réseau ;</li><li>❖ La capacité d'accueil des installations de production entrant dans le cadre des S3REnR est réservée, dès le dépôt de ces schémas auprès des préfets de région, pour une durée de dix ans à compter de l'approbation du S3REnR (pour les ouvrages existants) ou de la mise en service des ouvrages (pour les ouvrages créés ou</li></ul> |   |  |

renforcés) ;

- ❖ Les gestionnaires de réseaux publics proposent la solution de raccordement sur le poste le plus proche, minimisant le coût des ouvrages propres, disposant d'une capacité réservée suffisante ;
- ❖ Dès l'approbation des S3REnR, les gestionnaires de réseaux engagent les études techniques et financières, puis les procédures administratives nécessaires à la réalisation des ouvrages. Les critères déterminant le début des travaux pour la création de nouveaux ouvrages sont précisés dans les documentations techniques de référence des gestionnaires de réseaux.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | SDE03   |
| Pilote / Porteur de l'action | RTE et SDE03 pour l'interface avec stratégie départementale |
| Partenaires techniques       | RTE, ENEDIS, DREAL  |
| Partenaires financiers       | RTE, ENEDIS   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Projet finalisé, porté à connaissance et enquête à venir                          |
| Calendrier prévisionnel | Enquête publique début 2021, approbation 2021, réalisation au vu projets          |
| Investissement          | 140 M € prévus à ce stade   |
| Subventions             | Prise en charge par tarif utilisation réseau électrique et contributions porteurs |
| Freins identifiés       | Enjeux d'anticipation et d'actualisation  |
| Leviers identifiés      | Lisibilité des stratégies de projets et des politiques énergétiques               |
| Retour d'expérience     | Précédents SRER Auvergne et Rhône Alpes   |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Emissions de GES                    | +                                   | Par développement moyens propres substitutifs et sous condition      |
| Consommations énergétiques          | =                                   |  |
| Qualité de l'air                    | +                                   |  |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                   | Permet et facilite le développement de projets EnR sur le territoire |
| Adaptation au changement climatique |                                     |  |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   |  |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Réalisations des investissements           |
| Indicateurs de performance   | - Capacité d'accueil, délais de raccordement |




## 3. AXE 3 : ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN

---

|  |            |
|--|------------|
| <b>3.1. Orientation 3.1 : Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique</b>  | <b>89</b>  |
| 3.1.1 Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales | 89         |
| 3.1.2 Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable                      | 92         |
| 3.1.3 Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval | 94         |
| 3.1.4 Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable                   | 97         |
| <b>3.2. Orientation 3.2 : Accompagner la résilience de l'agriculture locale</b>                        | <b>99</b>  |
| 3.2.1 Expérimentation d'élevages Bas Carbone   | 99         |
| 3.2.2 Adaptation des pratiques culturales au changement climatique ou AP3C                             | 101        |
| 3.2.3 Favoriser les couverts végétaux en vigne   | 104        |
| 3.2.4 Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole   | 106        |
| 3.2.5 Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs                | 109        |
| <b>3.3. Orientation 3.3 : Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire</b>             | <b>111</b> |
| 3.3.1 Mettre à jour et harmoniser la charte architecturale et paysagère                                | 111        |
| 3.3.2 Accompagner et sensibiliser les agriculteurs au développement de l'agroforesterie                | 113        |
| 3.3.3 Mettre en place un projet de compensation carbone à destination des entreprises du territoire    | 115        |
| 3.3.4 Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage                      | 117        |
| 3.3.5 Préservation et valorisation des haies et du bocage  | 120        |
| 3.3.6 Préserver et valoriser le bocage dans le département de l'Allier et ses alentours                | 123        |
| 3.3.7 Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie           | 125        |
| 3.3.8 Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire                             | 127        |
| 3.3.9 Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité                    | 131        |



### 3.1. ORIENTATION 3.1 : ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <p>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</p>  |  |
| <p><b>Axe stratégique</b></p>   | <p><b>Orientation</b></p>  |   |
| <p>3. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN</p>  | <p>3.1 Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique</p>   |   |
| <p><b>Fiche action n°</b></p>   | <p><b>Nom de l'action</b></p>  |   |
| <p>3.1.1</p>  | <p>Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales</p>                              |   |
| <p><b>Contexte</b></p>  |  |   |
| <p>Le département de l'Allier est riche de cours d'eau s'écoulant sur des alluvions qui offrent de vastes nappes alluviales, précieuses pour leurs importantes réserves d'eau qui trouvent places entre les sédiments (sables, galets...), alimentant notamment plus des deux tiers des habitants de l'Allier en eau potable et constituant une ressource pour de nombreux usages dont l'usage agricole.</p> <p>Ces cours d'eau, en premier lieu l'Allier, la Loire, la Besbre, la basse Sioule, le Cher..., sont des cours d'eau mobiles, c'est-à-dire que leur dynamique fluviale préservée induit un déplacement incessant de leur cours dans la plaine alluviale. Cette dynamique fluviale se traduit par une érosion des terres riveraines, dont une grande partie s'exerce sur le domaine public fluvial de l'Allier ou de la Loire mais également des parcelles agricoles riveraines. Les propriétaires riverains pourraient être tentés de protéger les berges pour limiter cette érosion. Aujourd'hui encadrées réglementairement, ces protections de berges se sont révélées préjudiciables à la préservation de la nappe alluviale et au volume d'eau qu'elle peut accueillir. En effet, si la rivière qui s'écoule en zone alluviale ne peut plus éroder ses berges, elle surcreuse son lit, aussi meuble que ses berges, s'enfonçant dans les alluvions et réduisant le volume de la nappe par effet de « chasse d'eau ». Aussi, des dispositifs publics, portés par le CEN Allier, existent aujourd'hui pour permettre l'acquisition amiable des terrains touchés par l'érosion, constituant une forme d'indemnisation des propriétaires. Des partenariats avec les éleveurs locaux sont mis en place sur ces parcelles pour permettre le maintien d'une activité pastorale aux abords du cours d'eau.</p> <p>Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique où la question du stockage de l'eau devient une question majeure, les nappes alluviales présentent de nombreux avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ à l'abri du soleil, elles ne sont pas soumises à l'évaporation</li> <li>❖ souterraines, elles ne nécessitent pas de dégager des emprises sur des surfaces agricoles</li> <li>❖ le processus d'infiltration à travers les alluvions assure une filtration des eaux, contribuant à une amélioration de la qualité des eaux (notamment l'eau potable extraite de la nappe ne nécessite que très peu de traitements)</li> </ul> <p>L'enjeu de préservation de la dynamique fluviale des cours d'eau alluviaux du département est aujourd'hui reconnu et jugé primordial pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Préserver voire restaurer l'importante ressource en eau contenu dans les nappes alluviales</li> <li>❖ Préserver la mosaïque de milieux naturels et la biodiversité générée par les déplacements incessants du cours d'eau</li> <li>❖ Préserver le paysage caractéristique de ces cours d'eau mobile et les espaces récréatifs associés</li> </ul> |  |   |
| <p><b>Objectifs de l'action</b></p>   |  |   |
| <p><b>Préserver voire restaurer la dynamique fluviale des cours d'eau alluvionnaires du département pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Préserver voire augmenter la capacité de stockage en eau des nappes alluviales.</li> <li>❖ Préserver voire restaurer la mosaïque de milieux naturels : vivier de biodiversité et contribuant au stockage</li> </ul>   |  |   |

du carbone (milieux prairiaux, forêts alluviales).

- ❖ Préserver et valoriser le paysage caractéristique de ces cours d'eau mobiles et les espaces récréatifs associés.

#### Accompagner les usages s'exerçant sur ces territoires pour assurer leur compatibilité :

- ❖ Proposer un dispositif d'acquisition des parcelles situées au sein de l'espace de mobilité du cours d'eau, constituant une forme d'indemnisation des propriétaires pour le maintien de cet enjeu collectif.
- ❖ Développer des partenariats avec les agriculteurs pour :
  - un maintien ou un retour de l'activité pastorale permettant d'entretenir ces espaces.
  - un transfert éventuel des cultures situées sur les zones potentiellement érodables.
- ❖ Accompagner les collectivités pour une valorisation de ces espaces et des services rendus en termes de ressource en eau, biodiversité, paysages, espaces récréatifs, activité économique (pastoralisme, tourisme...).

### Descriptif de l'action

Préservation voire restauration de la mobilité des cours d'eau et de la capacité de la nappe alluviale :

- ❖ Étude de la dynamique fluviale du cours d'eau, inventaires des contraintes potentielles à la mobilité latérale et potentialités de la nappe alluviale associée.
- ❖ Animation foncière et acquisition amiable de parcelles situées au sein de l'espace de mobilité, susceptibles d'être érodées.
- ❖ Potentiels travaux de désenrochements sur des zones à faible enjeu, identifiées comme majeures pour redynamiser la mobilité latérale et améliorer la capacité de stockage de la nappe alluviale.
- ❖ Partenariat avec les agriculteurs pour :
  - maintien voire retour du pâturage pour entretien des zones prairiales.
  - éventuel transfert de cultures en dehors de l'espace de mobilité.
- ❖ Sensibilisation des habitants et usagers aux enjeux liés à la dynamique fluviale, par une approche croisée des patrimoines naturels et historiques.
- ❖ Valorisation in situ sur quelques sites ciblés des services rendus par la dynamique fluviale de ces cours d'eau et la nappe alluviale.

### Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | CEN Allier   |
| Pilote / Porteur de l'action | CEN Allier   |
| Partenaires techniques       | Collectivités, SAFER, Chambre d'agriculture, SIVOM           |
| Partenaires financiers       | Agence de l'eau, Conseil régional, Europe, Etat, Département |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | <p><b>Allier</b> : actions mises en œuvre depuis la fin des années 1990, via des programmes d'actions successifs, dont le dernier le Contrat territorial Val d'Allier Alluvial (2015-2020), Natura 2000 et le projet « Sur les traces de l'Allier, histoire d'une rivière sauvage » (2005-2015) pour le volet sensibilisation.</p> <p><b>Loire</b> : actions plus ponctuelles sur la Loire, via Natura 2000. Projet de contrat territorial en cours de préfiguration par le CEN Allier et le CEN Bourgogne.</p> <p><b>Besbre</b> : aucunes actions engagées. Souhait de mettre en place un contrat territorial ou contrat vert et bleu avec les EPCI concernées (travail d'exploration réalisé en 2020 par le CEN Allier en lien avec les EPCI concernées).</p> <p><b>Sioule</b> : Contrat territorial et Natura 2000 mais peu d'actions mises en œuvre en faveur de la dynamique fluviale à ce jour.</p> <p><b>Cher</b> : Contrat territorial en préfiguration, peu d'action en faveur de la dynamique fluviale à ce jour.</p> <p>Et autres contrats territoriaux en émergence.</p> |
| Calendrier prévisionnel | Nécessité de poursuivre les actions sur l'Allier et d'impulser ces actions sur les autres cours d'eau au plus tôt, suivant l'impulsion et le relais possible des EPCI concernés.   |
| Investissement          | Acquisition de parcelles au sein de l'espace de mobilité.<br>Transfert foncier pour déplacer des cultures situées aux abords des cours d'eau mobiles.<br>Aménagement de sites d'accueil pour valorisation des atouts de ces cours d'eau.   |

|                     |  |
|---------------------|--|
| Subventions         | Mobilisables auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe, de l'Etat, des collectivités locales (Région, Département, EPCI...).  |
| Freins identifiés   | Impulsion des actions sur des territoires encore non identifiés par les pouvoirs publics. Actions inscrites sur le long terme, notamment pour permettre les acquisitions amiables.   |
| Leviers identifiés  | Actions profitant à plusieurs enjeux identifiés : stockage d'eau, stockage carbone, préservation de la biodiversité, intérêts socio-économiques (soutien à l'activité pastorale, identité paysagère du territoire, éco-tourisme...). |
| Retour d'expérience | 30 ans d'actions sur le Val d'Allier Bourbonnais.  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|--|--|
| Émissions de GES                    | =                                      |  |
| Consommations énergétiques          | =                                      |  |
| Qualité de l'air                    | =                                      |  |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                      |  |
| Adaptation au changement climatique | +                                      | Préservation voire augmentation du stockage d'eau par les nappes alluviales.<br>Préservation voire restauration des milieux naturels caractéristiques, jouant un rôle pour le stockage carbone, la filtration des eaux, riche en biodiversité, paysage identitaire, espace récréatif et d'accueil d'activité de pleine nature. |
| Bénéfice socio-économique           | +                                      | Préservation voire développement d'usages économiques : activités pastorales, activités de loisirs, valorisation identitaire et touristique du territoire.   |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Préservation voire restauration de la dynamique fluviale des cours d'eau alluvionnaires.<br>- Augmentation de la capacité de stockage en eau des nappes alluviales.     |
| Indicateurs de performance   | - Nombre de parcelles acquises par an.<br>- Nombre de travaux de désenrochements réalisés par an.<br>- Nombre et type de sensibilisation du grand public réalisée par an. |

## Axe stratégique

3. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN

## Orientation

3.1 Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique

## Fiche action n°

3.1.2

## Nom de l'action

Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable

## Contexte

Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) a été créé en 1992 pour réaliser le schéma de sécurisation des eaux au niveau départemental. En effet, l'objectif principal du SMEA est de sécuriser la ressource en eau potable pour ses adhérents (soit tous les EPCI du département à l'exception de Moulins Communauté qui a fait le choix de ne pas adhérer au SMEA). Pour cela, le syndicat agit sur l'aspect quantitatif mais est aussi amené à travailler sur l'aspect qualitatif. Les travaux menés visent à pallier aux risques de sécheresse, aux risques de pannes... Pour mener à bien ces missions, le SMEA assure la Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités. L'exploitation des travaux réalisés est, la plupart du temps, gérée par les collectivités concernées.

Une autre mission du SMEA est le suivi et la sécurisation des captages dits prioritaires (des captages dont l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires doit être suivi et qui sont stratégiques par rapport à la population desservie).

Par ailleurs, le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement concernant la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

En effet, la disponibilité en eau sera mise à mal avec le changement climatique, avec un effet de ciseau entre une demande qui augmente (pour l'agriculture par exemple), et une ressource moins abondante, notamment à l'étiage, entraînant une diminution de la qualité de l'eau, une dégradation des écosystèmes et une baisse des réserves en eau du sol.

La question de la raréfaction de la ressource en eau et de sa préservation est donc un élément incontournable à prendre en compte dans les réflexions d'aménagement pour l'alimentation en eau potable.

## Objectifs de l'action

- ❖ Poursuivre les programmes de sécurisation en eau potable engagés sur le département de l'Allier depuis 30 ans, afin de tenter de limiter l'impact dû au changement climatique.

## Descriptif de l'action

- ❖ Mise en œuvre d'un nouveau « schéma départemental de sécurisation en eau potable ». Il sera nécessaire de continuer le travail avec les collectivités adhérentes en leur proposant une assistance à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de l'eau potable sur leur territoire (pose de canalisations pour les interconnexions, végétalisation sur des stations de traitement des eaux usées, adaptation de stations de pompage, création et raccordement de stations de traitement des eaux, ...)
- ❖ La stratégie passe par une optimisation des ressources existantes, la recherche de nouvelles ressources et un renforcement des maillages d'interconnexions entre les bassins versants de la Loire, de l'Allier et du Cher, sachant que le bassin du Cher est celui qui présente le plus de risques de pénurie.

## Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action

Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) et SDE03

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Pilote / Porteur de l'action | SMEA  |
| Partenaires techniques       |   |
| Partenaires financiers       | Conseil Départemental 03 / Agence de l'Eau Loire Bretagne |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | L'étude de révision du « schéma départemental de sécurisation en eau potable » est achevée et a été validée en 2020.  |
| Calendrier prévisionnel | Une planification de travaux est programmée par ordre de priorité pour les 20 prochaines années.  |
| Investissement          | 150 millions d'euros HT.  |
| Subventions             | L'agence de l'eau Loire Bretagne prévoit un appel à projet avec des conditions d'éligibilité allégées concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le dépôt des demandes d'aides se fait en deux séquences avec deux dates limites de dépôt de dossier : 1er octobre 2020 et 31 mars 2021.<br><a href="https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/alimentation-eau-potable.html">https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/alimentation-eau-potable.html</a> |
| Freins identifiés       | Coût prévisionnel des investissements très conséquent.  |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveaux financements à mettre en place.</li> <li>- Partenariat avec les départements limitrophes de l'Allier.</li> </ul>  |
| Retour d'expérience     | Les interconnexions de secours mises en place dans le département depuis 30 ans ont déjà permis de solutionner et pallier de nombreuses crises (sécheresses, pollutions, pannes diverses sur réseaux ...).  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions |
|-------------------------------------|-------------------------------------|------------|
| Émissions de GES                    | =                                   |            |
| Consommations énergétiques          | =                                   |            |
| Qualité de l'air                    | =                                   |            |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |            |
| Adaptation au changement climatique | +                                   |            |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   |            |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des démarches de protection des points de captage</li> <li>- Mise en place de recherche de nouvelles ressources</li> <li>- Réalisation des travaux planifiés par an (en pourcentage)</li> </ul> |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de maillage d'interconnexions entre les bassins versants renforcés par an</li> </ul>   |

**Axe stratégique**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET  
CLIMAT DE DEMAIN**
**Orientation**
**3.1 Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de  
changement climatique**
**Fiche action n°**
**3.1.3**
**Nom de l'action**
**Gestion quantitative : Projet de Territoire de la  
Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval**
**Contexte**

Le bassin Allier aval est en situation de tension croissante vis-à-vis de ses deux principales ressources en eau liées à l'Allier et au niveau de la Chaîne des Puys. Ces deux ressources en eau représentent la première ressource en eau des Départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour les usages d'eau potable, l'irrigation agricole et l'industrie.

Les études exploratoires sur le changement climatique conduites par l'Etablissement Public Loire (EPL), gestionnaire du barrage de Naussac, indiquent à l'horizon 2070 une importante baisse prévisible des débits d'étiage de l'Allier et une diminution des capacités de recharge des ressources souterraines. (<https://www.eptb-loire.fr/changement-climatique-barrages/>).

Au regard des premiers effets du changement climatique qui semblent depuis cinq ans se confirmer, la diminution du niveau des ressources souterraines pour l'alimentation en eau potable inquiète les collectivités gestionnaires (rapport de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau du bassin Allier aval : <https://sage-allier-aval.fr/changement-climatique/>).

Les perspectives d'augmentation des besoins pour l'irrigation et le maintien des prélèvements actuels pour les industriels tendent à justifier l'émergence de conflits pour le partage des ressources en eau.

Ainsi, dans le cadre de l'instruction du Gouvernement de mai 2019, l'État a sélectionné le bassin Allier aval comme territoire prioritaire à la mise en place d'un Projet de Territoire de Gestion des Eaux (PTGE).

La CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Allier aval engagée depuis janvier 2019, à la mise en œuvre d'une étude de gestion quantitative de ressources en eau du bassin Allier aval, dite « HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat » porte la gouvernance de ce dispositif en fort partenariat avec les services de l'Etat. Les éléments techniques constituant le futur PTGE sont étudiés dans le cadre de l'HMUC.

<https://www.eptb-loire.fr/hmuc-sage-allier/>  
<https://sage-allier-aval.fr/ptge-du-bassin-allier-aval/>

**Objectifs de l'action**

- ❖ A travers un dialogue territorial, informer les collectivités et les acteurs du territoire des enjeux liés aux ressources en eau du bassin Allier aval et définir une stratégie d'anticipation des impacts du changement climatique pour rendre plus résilients les activités socio-économiques dépendantes de ces ressources en eau.
- ❖ Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel sur 6 ans.

**Descriptif de l'action**

Voici les différentes phases d'élaboration du Projet de Territoire de Gestion des Eaux :

- ❖ Réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;
- ❖ Identifier la valeur monétaire et socio-économique de l'eau pour le bassin Allier aval ;

- ❖ Identifier une stratégie à long terme pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources, en bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un suivi des fonctionnements des ressources en eau, la définition de volume prélevables, des objectifs d'économie d'eau ;
- ❖ Retenir un programme d'actions opérationnel à court terme (6 ans) basé à partir d'évaluations proportionnées, notamment économiques et financières avec un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- ❖ Mettre en place les actions retenues ;
- ❖ Suivre et évaluer leur mise en œuvre.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | CLE du SAGE Allier Aval   |
| Pilote / Porteur de l'action | CLE du SAGE Allier Aval   |
| Partenaires techniques       | Membres de la CLE du SAGE Allier aval                                       |
| Partenaires financiers       | Agence de l'eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne Rhône Alpes, Etat fond FNADT |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | 2019-2020 : État des lieux des ressources en eau et des prélèvements.   |
| Calendrier prévisionnel | 2019-2020 : État des lieux des ressources en eau et des prélèvements.<br>2021 : Diagnostics de l'adéquation des besoins et des ressources disponibles actuellement. Et en projection à 10 ans et 30 ans : identifier la valeur monétaire et socio-économique de l'eau.<br>2022 : Définition des volumes prélevables et stratégie d'anticipation à long terme pour une gestion durable des ressources en eau.<br>2023 : Définition et mise en œuvre du programme d'actions opérationnel sur 6 ans. |
| Investissement          |   |
| Subventions             | Agence de l'eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne Rhône Alpes, Etat (fonds FNADT).   |
| Freins identifiés       |   |
| Leviers identifiés      |   |
| Retour d'expérience     |   |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Emissions de GES                    | =                                   |  |
| Consommations énergétiques          | =                                   |  |
| Qualité de l'air                    | =                                   |  |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |  |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | Rendre plus résilient le territoire en fixant une stratégie d'adaptation de la gestion des ressources en eau aux impacts du changement climatique.   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Maintenir les activités dépendantes de la ressource en eau sur le territoire ainsi que leurs rentabilités.<br>Maintenir une quantité d'eau suffisante et de qualité pour alimenter en eau potable les populations alimentées par les ressources en eau du bassin Allier aval |

|  |  |
|--|--|
|  | Faire des économies d'eau va générer des économies financières |
|--|--|

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Validation de la stratégie et du programme d'actions de 6 ans du PTGE par la CLE du SAGE Allier aval |
|------------------------------|--|

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Indicateurs de performance | - Volume d'eau économisé<br>- Nombre de jours avec des restrictions d'usages de prélèvements en eau |
|----------------------------|---|



## Axe stratégique

3. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN

## Orientation

3.1 Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique

## Fiche action n°

3.1.4

## Nom de l'action

Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable

## Contexte

Dans le contexte actuel de modification du climat et de la répétition d'épisodes de sécheresse importants ces dernières années, la préservation des ressources en eau potable est un enjeu important à l'échelle du département. Ceci afin de pouvoir garantir une alimentation de la population avec une eau potable en quantité et en qualité suffisante. Les prévisions indiquent un appauvrissement progressif des ressources sur l'Ouest du département qui sera soutenu par la production des captages situés sur le Val d'Allier et le Val de Loire. La préservation des ressources existantes sur ces deux territoires est donc primordiale pour assurer l'alimentation en eau potable durable de l'ensemble du département.

L'agriculture, par l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires et engrais), peut être à l'origine de phénomènes de pollution diffuse pouvant impacter la qualité de l'eau potable. Il est donc important de pouvoir accompagner l'évolution des pratiques agricoles sur les territoires de captage d'eau potable afin de réduire autant que possible les risques de pollution.

## Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

L'action nécessite un travail de concertation fort avec la profession agricole (coopératives, négoce agricoles et agriculteurs) afin d'assurer la faisabilité du développement de filières, économiquement durables, répondant aux objectifs de préservation de la qualité de l'eau. Au cours de cette concertation, des cultures soumises à l'étude pour le développement de filières seront identifiées. Il s'agira, pour chaque culture, d'évaluer sa faisabilité technique et son impact économique pour les professionnels agricoles et de vérifier sa compatibilité aux vues des objectifs de préservation et/ou d'amélioration de la qualité des ressources en eau. A l'issue de cette étude, les acteurs pour le développement des filières seront identifiés et sollicités pour leur structuration.

## Descriptif de l'action

Cette action devra être menée en plusieurs étapes de travail avec l'ensemble des acteurs agricoles du territoire. Elle pourra s'appuyer sur le travail qui va être mis en œuvre sur les territoires de captages prioritaires Grenelle du département de l'Allier dans le cadre du contrat territorial 2020-2022

- ❖ Identifier des cultures « Bas Niveau d'Intrants » (BNI) à étudier :

Des ateliers d'échange seront organisés avec les agriculteurs, coopératives et négociants agricoles pour déterminer les cultures BNI qui pourraient éventuellement être développées sur le territoire. Sur les captages prioritaires Grenelle, les cultures suivantes ont déjà été identifiées par les professionnels agricoles : Soja, Chanvre, Miscanthus, cultures intermédiaires à vocations énergétiques (CIVE), blé sous cahier des charges « bas impact », ....

- ❖ Réaliser une étude filière pour déterminer les potentialités de développement des cultures BNI identifiées :

Pour chaque culture identifiée, il sera nécessaire d'évaluer son potentiel de développement via la réalisation d'une étude filière. Cette étude permettra de déterminer la faisabilité technique et financière de ces cultures pour les agriculteurs en termes de pratiques agricoles, d'investissements matériels et de potentiel de production. Elle étudiera aussi l'impact potentiel de la culture sur la ressource en eau et enfin les débouchés existant et potentiels avec les investissements à prévoir pour la pérennisation économique de la filière. Le but étant d'assurer une rémunération suffisante de ces filières pour les agriculteurs afin d'assurer leur développement.

❖ Structurer les filières autour des cultures BNI sélectionnées suite à l'étude :

Accompagner les agriculteurs, les coopératives et négociants agricoles pour permettre le développement des filières retenues suite à l'étude. Cette étape passera par la définition des volumes de production (et donc de surface à implanter), des modalités de rémunération, la création de label éventuels et la communication auprès de la population.

### Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | Chambre d'Agriculture de l'Allier et Symbiose Allier   |
| Pilote / Porteur de l'action | Chambre d'Agriculture de l'Allier  |
| Partenaires techniques       | Chambre d'Agriculture Allier, coopératives et négociants agricoles du département de l'Allier, agriculteurs, SMEA, CERESCO |
| Partenaires financiers       | A identifier   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours  |
| Calendrier prévisionnel | Études en réalisation, lancement des tests espérés courant 2021.                  |
| Investissement          |   |
| Subventions             |   |
| Freins identifiés       | Complexité de l'action.   |
| Leviers identifiés      | Agriculteurs cultivant déjà des cultures à « Bas Niveau d'Intrants ».             |
| Retour d'expérience     | Démarches mises en œuvre sur quelques territoires de captages au niveau national. |




### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   | Moins de produits phytosanitaires en engrais de synthèse utilisés.  |
| Consommations énergétiques          | =                                   | Moins de passage d'outils d'épandage mais plus de passage d'outil de désherbage mécanique   |
| Qualité de l'air                    | +                                   | Moins d'émissions de particules fines et de produits phytosanitaires  |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                   | Développement de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique avec des unités de méthanisation.<br>Développement du miscanthus pour la production de granulés ou plaquette pour des chaudières à bois.  |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | Aider à la préservation des ressources en eau stratégiques pour l'alimentation future du département lors de sécheresses.<br>Accompagner la résilience des systèmes agricoles en diversifiant les productions pour limiter l'impact des accidents culturels liés au climat. |
| Bénéfice socio-économique           | Idem volet Adaptation               |   |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions du groupe de travail organisées</li> <li>- Nombre de filières étudiées</li> </ul>   |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface engagée</li> <li>- Taux de résidus de phytosanitaires et de nitrates dans l'eau des captages</li> <li>- Nombre de filières structurées par an</li> </ul> |

### 3.2. ORIENTATION 3.2 : ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE

|   |   |   |
|---|---|---|
|    | <h2>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</h2>  |  |
| <b>Axe stratégique</b>  | <b>Orientation</b>  |   |
| 3. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN   | 3.2 Accompagner la résilience de l'agriculture locale   |   |
| <b>Fiche action n°</b>  | <b>Nom de l'action</b>  |   |
| 3.2.1   | Expérimentation d'élevages Bas Carbone  |   |
| <b>Contexte</b>   |   |   |
| <p>L'élevage est la production agricole dominante dans le département de l'Allier, et c'est un fort contributeur en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Cependant, l'élevage a la particularité de pouvoir compenser ses émissions en stockant ces GES, et notamment le carbone, dans le sol sous forme de matière organique. Premier support de l'activité agricole, le sol est également un réservoir de carbone dont la préservation est importante pour une action efficace sur le climat.</p> <p>Les principales pertes de carbone sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles qui peuvent maintenir, augmenter ou réduire la matière organique du sol. Les pratiques des exploitations sont à la base de la réflexion à mener pour maintenir voire augmenter le stockage du carbone. La couverture des sols, les haies et bandes enherbées, la gestion des prairies, les techniques culturales, la fertilisation organique et la restitution de résidus au sol sont des exemples de techniques pouvant influencer sur ce stockage. Ces pratiques sont à mettre en relation avec l'optimisation de la production dans les élevages (kg de lait ou kg de viande produits/ha), afin de limiter l'impact de ces GES de ces productions tout en maintenant un tissu économique performant et essentiel pour notre territoire.</p> <p><b>Sur le département de l'Allier, les prairies représentent près de 74 % de la SAU et les cultures représentent un peu plus de 26 % de la SAU.</b></p> |   |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>  |   |   |
| <p><b>Après réalisation d'un diagnostic à l'échelle de l'exploitation afin de mesurer le bilan des émissions et du stockage de ces GES (outil CAP2ER), il sera nécessaire de proposer des actions à mettre en œuvre dont, pour l'élevage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ la gestion optimale des prairies, qu'elles soient permanentes ou temporaires (les espèces et variétés adaptées au contexte pédoclimatique, aux animaux concernés, la fertilisation, la gestion du pâturage, les techniques de récolte, etc.) ;</li> <li>❖ La gestion des haies (entretien, replantation, espèces, valorisation, ...) ;</li> <li>❖ La réflexion sur l'alimentation optimale des animaux ;</li> <li>❖ L'atteinte de l'autonomie alimentaire et protéique (en définissant quelles sources de protéine, ...) ;</li> <li>❖ L'amélioration de l'efficacité des couverts végétaux ;</li> <li>❖ L'augmentation de la part de l'herbe dans la ration (quantité et qualité) ;</li> <li>❖ L'optimisation du temps d'engraissement des réformes et la réduction des UGB (unités de gros bétail) improductifs. Pour rappel, l'UGB est l'unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal d'élevage. Il existe 4 types d'UGB différents avec tables et coefficients associés selon l'utilisation souhaitée.</li> </ul>   |   |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>   |   |   |
| <p>Dans un premier temps, il s'agit d'établir des diagnostics des exploitations pour améliorer les résultats techniques et économiques et voir les évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.</p> <p>Des propositions d'amélioration de la sélection des couverts végétaux seront réalisées afin de diminuer les besoins en</p>   |   |   |

eau par des expérimentations sur plusieurs années.

Dans un but d'amélioration de la génétique des cultures et fourrages, une meilleure résistance au stress hydrique et l'optimisation de la valeur alimentaire (réduction des charges pour les exploitants), des expérimentations pourront être mises en place sur plusieurs années.

Divers autres propositions pourront être mises en place comme :

- ❖ augmenter la part de légumineuses dans l'assolement ;
- ❖ augmenter la durée de vie des prairies par une meilleure gestion ;

La montée en compétence des exploitants sera également une priorité grâce à plusieurs formations qui seront proposées :

- ❖ formations sur le pâturage tournant ;
- ❖ expérimentations et formations sur l'intérêt des méteils ;
- ❖ formations sur la gestion et l'entretien des haies pour une meilleure valorisation ;
- ❖ développer l'outil InfoPrairie.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | Chambre d'Agriculture 03                                      |
| Pilote / Porteur de l'action | Chambre d'Agriculture 03                                      |
| Partenaires techniques       | Idele, Arvalis, Fermes expérimentales, Mission Haie, OP, etc. |
| Partenaires financiers       |   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | En cours   |
| Calendrier prévisionnel | 2021 - 2024 pour la première phase d'expérimentation   |
| Investissement          | ½ ETP + investissement de suivi (estimé à entre 10 et 20k€/an)   |
| Subventions             |  |
| Freins identifiés       | Manques de moyens financiers ?   |
| Leviers identifiés      | Expérimentations concrètes pouvant permettre le retour d'expérience et l'adaptation des pratiques agricoles pour l'amélioration de l'empreinte carbone des exploitations |
| Retour d'expérience     |  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   |   |
| Consommations énergétiques          | +                                   | Une meilleure gestion pourrait permettre de limiter les charges (fertilisants, concentrés, ...) |
| Qualité de l'air                    | +                                   |   |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |   |
| Adaptation au changement climatique | +                                   |   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | L'autonomie = argument pour vente.  |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action. |
| Indicateurs de performance   | Nombre d'hectares concernés et typologie.    |

**Axe stratégique**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET  
CLIMAT DE DEMAIN**
**Orientation**
**3.2 Accompagner la résilience de l'agriculture locale**
**Fiche action n°**
**3.2.2**
**Nom de l'action**
**Adaptation des pratiques culturales au  
changement climatique ou AP3C**
**Contexte**

L'agriculture occupe une place toute particulière par rapport au climat. Son activité est directement impactée par celui-ci.

En Allier, l'agriculture devra s'adapter aux évolutions du climat. Le programme AP3C (Adaptation des pratiques culturales au changement climatique), dans ses prévisions, fait état d'un cumul de précipitations sensiblement équivalent mais réparti de manière plus hétérogène, lié à une hausse des températures et des risques de gel plus étendus dans l'année. L'été, la variabilité des rendements augmentera. Une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturales devra s'opérer.

Afin de ne plus être seulement dans la réaction face aux aléas et de pouvoir procéder à des choix stratégiques tenant compte des nouvelles évolutions climatiques et de leurs impacts sur les systèmes d'élevage, le programme AP3C a été élaboré à l'échelle du Massif Central regroupant 11 Chambres d'Agriculture, porté par le SIDAM avec le partenariat de IDELE.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Recueillir un nombre suffisant d'informations sur les conséquences locales du changement climatique, permettant d'anticiper celui-ci et d'opérer en amont une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturales
- ❖ Cette démarche devrait permettre d'adapter le conseil agricole à la réalité du changement climatique.

**Descriptif de l'action**
**Méthodologie du projet AP3C**

Le projet AP3C a opté pour une approche combinant l'expertise climatique, agronomique et systémique des ingénieurs de 11 Chambres d'agriculture, en lien avec ceux de l'IDELE. Dans le cadre de l'expertise agronomique, l'évolution de 30 Indicateurs AgroClimatiques (IAC) de 1980 à 2050 a été simulée.

L'expertise climatique (par un agro-météorologue) a consisté à établir un ensemble de projections jusqu'à l'horizon 2050 à partir de l'analyse de l'évolution d'un certain nombre de paramètres météorologiques (températures, précipitations, évapotranspirations potentielles (ETP), au pas de temps quotidien sur la période 1980-2015 et sur l'ensemble du Massif Central. Ces projections permettent d'appréhender de manière détaillée les évolutions climatiques attendues sur le territoire. Elles mobilisent les données d'une centaine de stations dans le Massif central et y proposent une analyse fine et localisée de l'évolution climatique.

Pour le futur, un résultat consensuel des modèles présentés dans les rapports du GIEC est utilisé. Ces modèles expriment que, relativement à la tendance des dernières décennies, l'évolution à venir pour une trentaine d'années au moins est :

- ❖ premièrement indépendante du scénario d'émission de gaz à effet de serre ;
- ❖ secondement au minimum aussi rapide que ce qui a été observé jusqu'ici.

AP3C utilise un générateur stochastique de temps (SWG) pour produire des projections climatiques de nature statistique, point par point. Les projections sont produites jusqu'à l'horizon 2050, classiquement appelé « futur proche ». Ce ne sont pas moins de 10 000 projections qui sont réalisées par station et par paramètre, faisant l'objet d'une approche statistique. Ainsi, la moyenne de plus de 10 000 projections a pu être établie ainsi que les observations effectivement réalisées entre 1980 et 2015, et ce sur 3 types de paramètres météorologiques quotidiens :

- ❖ l'évapotranspiration potentielle (ETP),
- ❖ les températures (T)

❖ les précipitations (RR).

La conception des projections d'Indicateurs AgroClimatiques (IAC) dans le cadre d'AP3C, fait appel à ces projections climatiques.

**Des adaptations proposées à l'échelle parcellaire et à l'échelle du système d'exploitation - expertise systémique**

Le projet AP3C allie une triple expertise climatique, agronomique et systémique. La troisième expertise a pour ambition d'étudier l'impact du changement climatique à l'échelle de l'exploitation dans sa globalité. L'objectif de cette approche systémique est de scénariser l'évolution d'un certain nombre de cas types à l'horizon 2050. Dans AP3C, cette expertise est la combinaison d'une approche dite « de terrain » valorisant l'expérience des agriculteurs, et d'une approche « à dire d'experts », conduite en partenariat avec les instituts techniques et qui fait appel, entre autres, aux techniciens des Chambres d'agriculture, aux ingénieurs références des Chambres d'agriculture et aux animateurs réseaux de l'IDELE.

De nouveaux indicateurs seront proposés :

|  |  |
|--|--|
| Écoulement en période de recharge hivernale  | Somme d'écoulements (mm) entre le 01/10 et le 30/05  |
| Estimer la valorisation des apports d'azote sur céréales en début de printemps, autour du stade épi 1 cm                       | Cumul de pluviométrie (mm) entre le 01/03 et le 10/04  |
| Estimer la réussite d'implantation de cultures intermédiaires/ dérobées après récolte des céréales                             | Nb de jours avec RFU > 10 mm sur la période 10 /07 au 20/08  |
| Possibilité de travailler un sol (besoin de pluies) derrière récolte céréales ou pour implantation colza/ / prairie temporaire | Date à laquelle on atteint un cumul P>30 mm, à partir du 1er août  |
| Estimer le potentiel de pousse des prairies au printemps   | Proportion de jours avec stress hydrique >50% entre 400°J et 800° J  |
| Estimer la disponibilité de la ressource fourragère sur l'automne  | Nombre de jours où RFU >0 mm entre J1 (= à partir du 15 août quand RFU> 25 mm) et J2 (= 1er jour ou Tn<-5°C) |

**Pilotage de l'action**

|                              |                                   |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Rédacteur de l'action        | Chambre d'agriculture de l'Allier |
| Pilote / Porteur de l'action | Chambre d'agriculture de l'Allier |
| Partenaires techniques       | IDELE                             |
| Partenaires financiers       | Conseil Régional, CasDAR, ...     |

**Mise en œuvre de l'action**

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| Avancement de l'action  | En cours |
| Calendrier prévisionnel |          |
| Investissement          |          |
| Subventions             |          |

|   |  |            |
|---|--|------------|
| Freins identifiés                             | Lourdeur de la démarche                              |            |
| Leviers identifiés                            | Nécessité pour assurer la pérennité de la profession |            |
| Retour d'expérience                           |  |            |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |  |            |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)               | Précisions |
| Émissions de GES                              | +  |            |
| Consommations énergétiques                    |  |            |
| Qualité de l'air                              | +  |            |
| Production d'énergie renouvelable             | +  |            |
| Adaptation au changement climatique           | +  |            |
| Bénéfice socio-économique                     |  |            |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |  |            |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | - Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action        |            |
| Indicateurs de performance                    | - Surface de parcelle adaptée                        |            |

## Axe stratégique

## Orientation

3. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN

3.2 Accompagner la résilience de l'agriculture locale

## Fiche action n°

## Nom de l'action

3.2.3

Favoriser les couverts végétaux en vigne

## Contexte

La maîtrise des adventices est primordiale dans les vignes et peut s'effectuer de façon mécanique ou chimique. Toutefois, les sols nus résultant de ce traitement favorisent la lessivage des sols, diminuent la teneur en matière organique, ainsi que la biodiversité, et entraînent également un tassement et une érosion des sols, et le ruissellement des eaux de pluie.

La présence de couverts végétaux est un moyen efficace pour lutter contre ces problèmes : en effet, ils permettent de limiter la colonisation de la parcelle par les adventices, appelées plus familièrement "mauvaises herbes", tout en favorisant le retour des pollinisateurs.

## Objectifs de l'action

- ❖ Favoriser l'implantation de couverts végétaux dans l'inter-rang des vignes pour remédier aux problèmes exposés précédemment.
- ❖ Disposer d'un protocole de suivi des parcelles engagées.
- ❖ Faire un bilan économique sols nus contre couverts végétaux.
- ❖ Définir les meilleurs couverts végétaux à l'aide d'essais.

## Descriptif de l'action

Le couvert végétal semble être une bonne alternative à la lutte contre les adventices. Afin de connaître l'impact des couverts végétaux sur les rendements des vignes, il est nécessaire de mettre au point un protocole en milieu naturel et d'assurer un suivi de l'étude.

Ce projet permettra à terme de mieux connaître la concurrence entre le couvert végétal et la vigne, de quantifier les effets des couverts sur la captation des éléments nutritifs et leur restitution, et d'assurer le suivi des reliquats azotés.

Les principales étapes seraient donc :

- ❖ Définir un protocole pour la mise en place des essais.
- ❖ Mettre en place des essais chez les viticulteurs.
- ❖ Faire le suivi des parcelles (mesures diverses).
- ❖ Réaliser un bilan économique.
- ❖ Réaliser un bilan des meilleurs couverts végétaux.
- ❖ Organiser une visite des essais.
- ❖ Si les résultats techniques et économiques sont favorables, communiquer pour favoriser l'implantation à l'échelle de parcelles des couverts.

## Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | Symbiose Allier  |
| Pilote / Porteur de l'action | Symbiose Allier  |
| Partenaires techniques       | Conseillère viticulture de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, Syndicat Viticole de Saint Pourçain |
| Partenaires financiers       | A définir  |



## Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours<br>Essais réalisés en 2020 sur quelques inter-rangs avec différents mélanges de couverts, réalisation d'un protocole vers de terre pour mesurer l'impact du couvert avec un inter-rang nu.   |
| Calendrier prévisionnel | Semis sur une parcelle entière à l'automne 2020.<br>Visite de la parcelle au printemps 2021 pour présenter les essais et trouver des viticulteurs volontaires pour implanter des essais chez eux.<br>Broyage en mai-juin 2021.<br>Campagne de semis plus importante à l'automne 2021. |
| Investissement          | Coût des semences (relativement faible).  |
| Subventions             | Permettraient de couvrir le coût des semences et de trouver plus facilement des viticulteurs volontaires.   |
| Freins identifiés       | Trouver des viticulteurs volontaires.<br>Les bénéfices agronomiques sont sur le très long terme.  |
| Leviers identifiés      | De plus en plus d'inter-rangs ne sont plus désherbés, demande des viticulteurs de solutions.  |
| Retour d'expérience     | Documentation technique existante notamment par les réseaux AB.   |

## Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   | Stockage carbone via l'augmentation de matière organique du sol.  |
| Consommations énergétiques          | À définir                           | Moins de passages pour réduire l'enherbement mais passages pour la mise en place et l'entretien du couvert. |
| Qualité de l'air                    | +                                   | Moins d'érosion éolienne des sols.  |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |   |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | Meilleure structuration des sols, meilleures capacité de rétention en eau des sols.                         |
| Bénéfice socio-économique           |                                     | Nécessaire  |

## Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface engagée</li> <li>- Mise au point du protocole des parcelles tests</li> <li>- Réalisation du bilan économique sols nus contre couverts végétaux</li> </ul> |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de visites et suivi réalisés dans les parcelles test par an</li> </ul>   |

**Axe stratégique**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT  
DE DEMAIN**
**Orientation**
**3.2 Accompagner la résilience de l'agriculture locale**
**Fiche action n°**
**3.2.4**
**Nom de l'action**
**Agir sur la présence d'ambroisie en milieu  
agricole**
**Contexte**

La pollution aux particules est de plus en plus mise en avant par de nombreux organismes. Les polluants atmosphériques sont multiples, mais la Chambre d'Agriculture de l'Allier a décidé de se concentrer sur la lutte contre l'ambroisie.

Avec son pollen très allergisant, cette plante envahissante est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique (allergies), une menace pour le monde agricole (baisse de rendement) et la biodiversité (concurrence). Les activités humaines sont les principales sources de dispersion (transport de terre avec graines, déplacements engins agricoles) des graines qui sont viables plusieurs décennies.

Depuis 2005, dans l'Allier, un arrêté préfectoral oblige l'élimination de la plante avant sa floraison pour tous propriétaires et occupants de terrains infestés.

La limitation de la propagation et de la dispersion des graines peut être assez lourde en termes de temps. En effet, la plante doit être éliminée:

- ❖ par l'arrachage avant floraison (pour les petites surfaces).
- ❖ par un fauchage (à 10cm), de préférence avant floraison, fin juillet répété fin août (sur les grandes surfaces).
- ❖ en empêchant son installation par une végétalisation avec des plantes non allergisantes.
- ❖ en s'assurant que les mélanges pour oiseaux achetés ne contiennent pas de graines d'ambroisie (à passer au tamis).
- ❖ en manipulant l'ambroisie avec un équipement de protection adapté (gants et masque contre les pollutions et pollens).

Toutes ces bonnes pratiques doivent être présentées et rappelées aux professionnels de l'agriculture qui peuvent être en contact avec ces particules et qui jouent donc un rôle majeur dans leur limitation.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Agir sur la présence d'ambroisie dans les terres agricoles afin d'éviter les baisses de rendements (et lutter aussi contre les risques allergènes et de perte de biodiversité).

**Descriptif de l'action**

- ❖ Réflexion sur les techniques culturales avec l'alternance des cultures de printemps et d'hiver en limitant les cultures dites sensibles (tournesol, soja, ...) et en préconisant l'implantation de couverts végétaux, quand cela est possible (techniquement, économiquement, ...).
- ❖ Expérimentation sur les variétés clearfield, qui sont des variétés végétales tolérantes à des herbicides (VTH) obtenues par sélection classique, mutagenèse ou transgénèse afin de simplifier les opérations de désherbage.
- ❖ Sensibiliser le monde agricole à la problématique de gestion (lutte mécanique et chimique, intercultures, nettoyage des engins), et aux techniques culturales (faux semis, déchaumage, date de semis etc.).

- Publication d'une plaquette régionale à destination des agriculteurs.
- Publication du bulletin "A vos cultures".
- réalisation de conseils en individuel.

La CCBB dispose d'un Contrat Local de Santé visant au maintien et à l'amélioration de la santé des habitants du territoire. Cette action sur la présence d'ambrosie en milieu agricole fait écho aux objectifs du CLS qui mentionne entre autres l'engagement de la collectivité à limiter/réduire la propagation de l'ambrosie sur tout le territoire. La CCBB s'engage donc à appuyer et relayer l'action de la chambre d'agriculture sur le territoire.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | Chambre d'agriculture 03, SDE03   |
| Pilote / Porteur de l'action | Chambre d'agriculture 03  |
| Partenaires techniques       | - L' IDELE (Institut de l'Elevage à Aubière).<br>- La FREDON Auvergne a en charge l'animation régionale de la lutte contre l'ambrosie : <a href="https://www.fredon-auvergne.fr/-Lutte-contre-l-ambrosie-.html">https://www.fredon-auvergne.fr/-Lutte-contre-l-ambrosie-.html</a><br>- CCBB |
| Partenaires financiers       | Conseil Régional, CasDAR, ...   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | En cours   |
| Calendrier prévisionnel | 2020 - ...   |
| Investissement          | Coûts de communication - 1000€ par an              |
| Subventions             | -  |
| Freins identifiés       | Difficultés de faire changer les pratiques         |
| Leviers identifiés      | Véritable prise de conscience ces dernières années |

Il existe un guide intitulé « Guide de gestion de l'ambrosie à feuille d'armoise) : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_gestion\\_agir\\_contre\\_l\\_ambrosie-2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_contre_l_ambrosie-2.pdf)  
Il existe également un recueil d'expériences de gestion de l'ambrosie à feuille d'armoise en contexte agricole : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recueil\\_d\\_experiences\\_de\\_gestion\\_de\\_l\\_ambrosie\\_en\\_contexte\\_agricole.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recueil_d_experiences_de_gestion_de_l_ambrosie_en_contexte_agricole.pdf)

Retour d'expérience



### Bénéfices environnementaux de l'action

|                  | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions |
|------------------|-------------------------------------|------------|
| Émissions de GES | =                                   |            |

|                                     |  |  |
|-------------------------------------|--|--|
| Consommations énergétiques          | =  |  |
| Qualité de l'air                    | +  |  |
| Production d'énergie renouvelable   | =  |  |
| Adaptation au changement climatique | =  |  |
| Bénéfice socio-économique           | +  |  |
| <b>Suivi de l'action</b>            |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation du monde agricole au problématique de gestion et aux techniques culturales.</li> <li>- nombre d'articles publiés dans le bulletin "à vos cultures" par an.</li> </ul> |  |
| Indicateurs de performance          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de variétés clearfield expérimentées par an.</li> <li>- Nombre de conseils individuels réalisés par an, sur la thématique de l'ambrosie.</li> </ul>                            |  |

## Axe stratégique

3. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN

## Orientation

3.2 Accompagner la résilience de l'agriculture locale

## Fiche action n°

3.2.5

## Nom de l'action

Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs

## Contexte

Terre de Liens est une association créée 2003 afin d'enrayer la déprise agricole et d'aider les agriculteurs à faire face aux risques actuels alimentaires, sanitaires, climatiques (notamment via la ressource en eau), en se mobilisant et en agissant sur le terrain.

Grâce à des outils innovants, l'action consiste à limiter voire réduire la disparition des terres (domaines agricoles vacants ou non repris, urbanisation, etc.) et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouveaux agriculteurs.

## Objectifs de l'action

- ❖ Agir sur le foncier agricole ;
- ❖ Faciliter l'installation d'agriculteurs ;
- ❖ Faciliter la mise en place de ventes directes et de circuits courts ;
- ❖ Préserver la vocation agricole et nourricière de la terre ;
- ❖ Lutter contre l'émiettement des terres agricoles ;
- ❖ Inciter les collectivités locales à :
  - créer des régies agricoles ;
  - augmenter les surfaces agricoles dans le plan local d'urbanisme ;
  - la reprise des biens vacants ou sans maître ainsi que des terres incultes ou manifestement sous-exploitées ;
  - co-construire avec les citoyens, les acteurs agricoles, économiques, associatifs, institutionnels ;
  - s'impliquer en faveur d'une agriculture locale et de qualité, de la transition agricole en préservant la biodiversité, en créant de l'activité économique durable, en facilitant l'accès à une alimentation saine ;
  - acquérir des terres dispersées puis à les échanger avec d'autres propriétaires afin de créer une entité agricole cohérente de parcelles regroupées.
- ❖ Préserver et partager la terre ;
- ❖ Préserver la ressource en eau en évitant les pollutions d'origine agricole telles que les pesticides ou les nitrates et donc éviter de dépenser les fonds publics en dépollution de l'eau.

## Descriptif de l'action

### Agir sur le foncier agricole

L'association Terre de liens acquiert, par l'achat, la donation ou le leg, des terres ensuite mises en location longue durée aux agriculteurs respectant un certain cahier des charges (agriculture paysanne, biologique ou biodynamique). A la fin de l'activité d'un agriculteur, ces mêmes terres sont relouées par la suite à d'autres agriculteurs. Il s'agit ici d'aider à l'installation de nouveaux agriculteurs en les déchargeant de l'achat foncier, frein majeur en raison du coût élevé de ces surfaces agricoles.

### Sensibiliser les citoyens aux enjeux agricoles

Par l'utilisation de l'outil PARCEL (pour une alimentation résiliente citoyenne et locale), développé par Terre de Liens, le principe est d'amener les citoyens ainsi que les divers acteurs d'un territoire à se projeter dans le concret en constatant le nombre d'hectares, d'emplois agricoles et les impacts environnementaux associés à la relocalisation de l'alimentation, en jouant sur :

- Le nombre de personnes concernées
- Ce qu'elles mettent dans leur assiette
- Comment cette nourriture a été produite

Cet outil permet de s'interroger sur les questions telles que :

- comment agir en faveur d'une alimentation relocalisée ?
- combien d'hectares agricoles faut-il pour nourrir une commune et/ou un territoire ?
- quels impacts nos assiettes ont-elles sur les émissions de gaz à effet de serre, la destruction de la biodiversité, la déforestation importée?

**A travers son Projet Alimentaire Territorial, la CCBB souhaite faire le lien entre ses objectifs de favorisation d'installations de nouveaux agriculteurs et les actions menées par Terre de Liens Auvergne. Cet acteur sera donc sollicité, et des discussions dans le cadre du futur PAT sont à prévoir.**

### Pilotage de l'action

|                              |                         |
|------------------------------|-------------------------|
| Rédacteur de l'action        | Terre de Liens Auvergne |
| Pilote / Porteur de l'action | Terre de Liens Auvergne |
| Partenaires techniques       |                         |
| Partenaires financiers       |                         |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours  |
| Calendrier prévisionnel | En attente de nouvelles demandes de la part de collectivités. |
| Investissement          |   |
| Subventions             |   |
| Freins identifiés       |   |
| Leviers identifiés      |   |
| Retour d'expérience     |   |




### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   | Circuits courts   |
| Consommations énergétiques          |                                     | Peu d'usage de gros matériels agricoles   |
| Qualité de l'air                    | +                                   | Idem  |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                   | Idem  |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | En fonction des projets mis en œuvre et du paysage<br>Préservation de la ressource en eau |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Bénéfice santé : consommation de produits plus sains                                      |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Nombre de collectivités travaillant avec Terres de Lien   |
| Indicateurs de performance   | - Nombre d'agriculteurs "locataires" de l'association ou surface associée<br>- Nombre d'atelier de sensibilisation Grand public organisés |

### 3.3. ORIENTATION 3.3 : PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE SUR LE TERRITOIRE

|  |  |   |
|--|--|---|
|   | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |  |
| <b>Axe stratégique</b>   | <b>Orientation</b>   |   |
| 3. ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX ENJEUX ET CLIMAT DE DEMAIN  | 3.3 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire   |   |
| <b>Fiche action n°</b>   | <b>Nom de l'action</b>   |   |
| 3.3.1  | Mettre à jour et harmoniser la charte architecturale et paysagère  |   |
| <b>Contexte</b>  |  |   |
| <p>La Communauté de Commune a réalisé une charte paysagère et architecturale sur chacune des anciennes parties de son territoire. L'objectif de ce nouveau document est de structurer une base commune sur un territoire à laquelle se réfèrent les porteurs de projets paysagers et/ou architecturaux permettant d'allier développement local et préservation du patrimoine.</p> <p>La collectivité souhaite aujourd'hui mettre à jour et harmoniser ce document à l'échelle de son nouveau périmètre communautaire.</p>  |  |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Préserver et valoriser le patrimoine local, notamment les haies et le bocage</li> <li>❖ Mettre à jour les chartes architecturales et paysagères</li> </ul>  |  |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre à jour les chartes architecturales et paysagères :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Identifier un prestataire : faire appel à une structure extérieure pour mettre à jour et harmoniser les chartes</li> </ul> </li> <li>❖ Faire le lien avec les projets en cours :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ La mise à jour de ces chartes devra tenir compte des projets en cours tels que le Projet de territoire, la revitalisation des centres bourgs ou encore le plan d'eau de Vieure</li> <li>➢ Avoir en tête la prise en compte de l'Espace Naturel Sensible (notamment pour la valorisation de la charte)</li> </ul> </li> <li>❖ Construire une stratégie de territoire, qui devra fixer des objectifs locaux en matière de préservation de la haie et du bocage</li> <li>❖ Définir un plan d'actions pertinent</li> </ul> |  |   |
| <b>Pilotage de l'action</b>  |  |   |
| Rédacteur de l'action  | CCBB, E6, SDE03  |   |
| Pilote / Porteur de l'action   | CCBB   |   |
| Partenaires techniques   | Mission Haies, CAUE03, Chambre d'Agriculture Allier, 3B  |   |
| Partenaires financiers   |  |   |
| <b>Mise en œuvre de l'action</b>   |  |   |
| Avancement de l'action   | Réalisé sur chacune des parties du territoire, à remettre à jour, à harmoniser   |   |

|   |  |  |
|---|--|--|
| Calendrier prévisionnel                       | Suivant possibilité de recrutement   |  |
| Investissement                                | 5 / 10 000 euros si besoin d'un BE   |  |
| Subventions                                   |  |  |
| Freins identifiés                             |  |  |
| Leviers identifiés                            |  |  |
| Retour d'expérience                           |  |  |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |  |  |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)   | Précisions   |
| Émissions de GES                              | +  |  |
| Consommations énergétiques                    | =  |  |
| Qualité de l'air                              | =  |  |
| Production d'énergie renouvelable             | +  | Possibilité de valoriser les tailles en bois énergie |
| Adaptation au changement climatique           | +  |  |
| Bénéfice socio-économique                     |  |  |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | - Recrutement d'un prestataire   |  |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des chartes architecturales et paysagères</li> <li>- Linéaire de haie</li> <li>- Surface de bocage</li> </ul> |  |



**Axe stratégique**
**Orientation**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET  
CLIMAT DE DEMAIN**
**3.3 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**3.3.2**
**Accompagner et sensibiliser les agriculteurs au  
développement de l'agroforesterie**
**Contexte**

L'agroforesterie désigne les pratiques associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ (source : Association Française d'Agroforesterie). Cette pratique culturale permet de générer de nombreux bénéfices, tels que la diversification des revenus (production associée au bois comme le bois énergie), du paysage (favorise la biodiversité) mais également l'augmentation du stockage carbone (les arbres et les haies étant d'excellents puits carbone).

C'est en ce sens que la CCBB souhaite orienter une réflexion afin d'ancrer les pratiques d'agroforesterie sur le territoire.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Lutter contre la dégradation des sols ;
- ❖ Participer à l'objectif de sécurité alimentaire ;
- ❖ Adapter l'agriculture au changement climatique.

**Descriptif de l'action**

- ❖ Identifier sur le territoire quels seraient les besoins et les attentes en agroforesterie (échange avec les associations professionnelles, la chambre d'agriculture, etc.) ;
- ❖ Travailler avec Mission Haie Auvergne, structure conseillère de l'Association Française d'Agroforesterie pour le département de l'Allier, pour l'élaboration du programme d'accompagnement des agriculteurs de la CCBB ;
- ❖ Le Projet Alimentaire Territorial en cours d'élaboration sur le territoire de la CCBB aura vocation à sensibiliser les agriculteurs (notamment les nouvelles installations) pour favoriser la mise en place d'agroforesterie ;
- ❖ Dans le cadre de la création d'un outil local de compensation carbone, constituer un fonds permettant le financement du développement de l'agroforesterie sur le territoire (Cf fiche n°3.3.3).

**Pilotage de l'action**

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | CCBB, E6, SDE03   |
| Pilote / Porteur de l'action | CCBB  |
| Partenaires techniques       | Chambre d'agriculture de l'Allier, Mission Haies, CNPF, Association française d'agroforesterie, la Pomme Bourbonnaise, 3B |
| Partenaires financiers       | Entreprises du territoire, CCI 03, Eiffage  |

**Mise en œuvre de l'action**

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Avancement de l'action | Projet |
|------------------------|--------|

|   |  |  |
|---|--|--|
| Calendrier prévisionnel                       | Selon les avancées effectuées dans le cadre du PAT en cours d'élaboration  |  |
| Investissement                                | Financement de la conversion via le dispositif de compensation carbone local   |  |
| Subventions                                   |  |  |
| Freins identifiés                             |  |  |
| Leviers identifiés                            |  |  |
| Retour d'expérience                           | Exemple d'association dont le but est le développement de l'agroforesterie : <a href="https://www.agroforesterie.fr/composition-association-francaise-agroforesterie.php">https://www.agroforesterie.fr/composition-association-francaise-agroforesterie.php</a> |  |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |  |  |
|   | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)  | Précisions   |
| Emissions de GES                              | +  | Réduction des intrants chimiques<br>Augmentation du stock de carbone dans les sols |
| Consommations énergétiques                    | =  |  |
| Qualité de l'air                              | =  |  |
| Production d'énergie renouvelable             | +  | Possibilité de valoriser les tailles en bois énergie                               |
| Adaptation au changement climatique           | +  |  |
| Bénéfice socio-économique                     | +  | Réduction de l'érosion des sols et amélioration de la fertilité                    |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | - Nombre de structures et d'agriculteurs impliqués dans la démarche  |  |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Euros collectés et investis dans la plantation d'arbres et de haies sur le territoire</li> <li>- linéaire de haie</li> <li>- surfaces en agroforesterie sur le territoire, par type de système agroforestier</li> </ul> |  |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET  
CLIMAT DE DEMAIN**
**3.3 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**3.3.3**
**Mettre en place un projet de compensation carbone à destination des entreprises du territoire**
**Contexte**

En raison de la volonté des entreprises du territoire de réduire leur impact environnemental et de l'engagement du territoire dans son PCAET, la CCBB souhaite accompagner la mise en place d'une démarche de compensation carbone. En effet, les petites entreprises locales génèrent des émissions carbone qui ne peuvent être évitées (transport de marchandise, émissions liées à la production, etc.), et souhaitent s'investir afin de limiter leur impact environnemental. Territoire bocager, la possibilité pour une entreprise de compenser ses émissions carbone en finançant la plantation d'arbres ou de haies semble être une solution vertueuse : préservation et meilleure gestion des arbres et des haies, augmentation du stock carbone du territoire et investissement local des entreprises.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Permettre aux entreprises du territoire de pouvoir compenser leur empreinte carbone par le financement de la plantation d'arbres et arbres fruitiers mais aussi de haies bocagères

**Descriptif de l'action**

- ❖ Mener une campagne de communication pour promouvoir la démarche et recenser les acteurs intéressés pour s'investir (entreprises locales demandeuses, agriculteurs, etc.)
- ❖ Engager une réflexion avec des partenaires extérieurs :
  - S'investir dans la démarche menée à l'échelle du département (CF fiche n°3.3.4)
  - Faire du territoire de la CCBB un pionnier de la compensation carbone dans l'Allier
- ❖ Promouvoir une meilleure gestion des haies (plantation de haies, gestion durable), favoriser la plantation d'arbres fruitiers ainsi que l'agroforesterie
- ❖ Ancrer la compensation carbone dans les projets en cours (Territoire Zéro Chômeur, Projet Alimentaire Territorial et agroforesterie, etc.)

**Pilotage de l'action**

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | CCBB, E6, SDE03   |
| Pilote / Porteur de l'action | CCBB  |
| Partenaires techniques       | Mission Haies, 3B, Pomone, EBE TZCLD                    |
| Partenaires financiers       | Certificats économie énergie, entreprises du territoire |

**Mise en œuvre de l'action**

|                         |        |
|-------------------------|--------|
| Avancement de l'action  | Projet |
| Calendrier prévisionnel |        |

|                     |  |
|---------------------|--|
| Investissement      |  |
| Subventions         |  |
| Freins identifiés   | Aucun outil à l'heure actuelle de compensation carbone   |
| Leviers identifiés  | Une démarche en réflexion à l'échelle départementale<br>Des acteurs experts sur ces thématiques déjà identifiés et volontaires |
| Retour d'expérience |  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif) | Précisions                           |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|
| Émissions de GES                    | +                                      | Augmentation du stockage carbone     |
| Consommations énergétiques          | =                                      |                                      |
| Qualité de l'air                    | =                                      |                                      |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                      | Possibilité de valoriser les tailles |
| Adaptation au changement climatique | +                                      |                                      |
| Bénéfice socio-économique           | +                                      |                                      |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des entreprises locales demandeuses</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail</li> </ul>   |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche (entreprises, agriculteurs, associations, etc.)</li> <li>- Nombre de projets de compensation carbone accompagnés</li> <li>- Nombre de linéaires de haies plantées/replantées</li> <li>- Nombre d'arbres plantés</li> <li>- Nombre d'agriculteurs accompagnés pour une meilleure gestion des haies</li> <li>- Calcul du stock carbone réalisé et estimation des émissions carbone compensées pour les entreprises</li> </ul> |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**3. ADAPTER LES  
PRATIQUES AGRICOLES  
AUX ENJEUX ET CLIMAT DE  
DEMAIN**
**3.3 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**3.3.4**
**Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage**
**Contexte**

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), ou plus communément nommé carbone, est un Gaz à Effet de Serre (GES) qui est un important contributeur au changement climatique. En effet, les émissions très élevées de CO<sub>2</sub> (issues des transports, chauffage résidentiel et activités industrielles notamment) combinées au très important délai d'évacuation hors de l'atmosphère (environ 200 ans), font du carbone un levier essentiel d'action pour diminuer notre impact sur le climat.

La possibilité pour une entreprise, une collectivité ou autre, de minimiser cet impact peut prendre la forme de différentes mesures de réduction de son empreinte carbone (limitation des transports, flotte de véhicules « propres », etc.). Toutefois, il est possible de favoriser la séquestration Carbone indirectement de son activité via une démarche de compensation Carbone.

En effet, les émissions de Carbone n'ayant pu être évitées, et **ce malgré l'application de mesures concrètes de réduction**, peuvent être « neutralisées » ou « compensées » par des projets externes/indépendants visant à augmenter la séquestration Carbone.

Le bocage constitue une des sources de captation de carbone dans le département et un label bas carbone lié au bocage a été créé en 2019 au niveau national. Travailler sur une captation carbone via le bocage revêt donc tout son intérêt. De plus, les haies du département sont en majorité taillées au carré, pratique émettrice de CO<sub>2</sub> car exigeant une utilisation forte de l'épareuse sans production de biomasse. Changer ce mode de gestion, notamment pour les plantations, permettrait de capter du carbone jusqu'à l'âge de maturité de la haie (environ 35 ans), le temps de passer de haies basses à des haies hautes, puis de lancer des cycles de récolte de biomasse durable.

Ainsi, suite à la volonté d'entreprises du département de l'Allier, non soumises à des marchés réglementés (ne concerne que les entreprises/industries les plus polluantes ciblées par le protocole de Kyoto de 2005), de s'impliquer dans cette démarche, il est nécessaire de réfléchir au développement d'un outil de Compensation Carbone, via un marché volontaire (adaptation simplifiée du marché réglementé).

**Objectifs de l'action**

- ❖ Réfléchir à la mise en place et à l'application d'un outil de compensation Carbone « bocage ».
- ❖ Proposer un outil répondant aux demandes locales avec une facilité de « prise en main ».
- ❖ Permettre aux entreprises locales d'agir et de compléter leur engagement de réduction de leur empreinte Carbone en s'investissant dans des projets de séquestration Carbone locaux et renforçant l'identité bocagère du département.
- ❖ Permettre aux gestionnaires du bocage (les agriculteurs, les communes et enfin le département pour les haies de bord de voirie) d'accéder à des crédits carbone en contrepartie de gestion durable de leur bocage et de changement de pratique :
  - Formation à l'appropriation de l'outil et test avec des agriculteurs volontaires
- ❖ Inciter d'autres entreprises à rejoindre la démarche, voire l'élargir à d'autres publics (collectivités, citoyens), de par l'attente sociétale forte vis-à-vis du bocage des habitants du département.

**Descriptif de l'action**

Afin de mieux connaître le potentiel de développement d'un outil de compensation carbone, une étude préalable de faisabilité est nécessaire.

Pour cela, Mission Haies de l'Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes, acteur incontournable et historique dans l'accompagnement de la gestion de haies bocagères et d'agroforesterie et dans l'expertise de projets de territoires, a été sollicité pour initier la réflexion de l'outil.

Plusieurs étapes sont pour cela nécessaires et incontournables :

- ❖ Identifier les entreprises volontaires pour investir dans des crédits carbone ;
- ❖ Identifier les acteurs/partenaires potentiels à impliquer dans la démarche pour un partage collectif de la démarche (CCI, Mission Haies, collectivités, entreprises, CUMA et entreprises œuvrant dans la gestion bocagère, chambre d'agriculture, associations, citoyens, etc.) ;
- ❖ Identifier notamment les acteurs intéressés pour porter des projets de séquestration carbone (plantation de haies, agroforesterie, etc.) ;
- ❖ Cadrer la démarche (mise en place de Crédit Carbone, procédés juridiques ou administratifs, reconnaissance via un label, mesure des émissions de C séquestrés, etc.) ;
- ❖ Apporter des points de vigilances sur les projets de séquestration carbone : contrairement à des marchés réglementés où les projets peuvent être financés dans le monde entier, la particularité de l'outil pensé ici est de financer des projets de séquestration carbone locaux. Il faudra donc également cadrer les projets pour qu'ils soient le plus possibles adaptés au département (identifier les essences d'arbres, les projets de plantation de haies bocagères, les productivités bocagères réelles en fonction des modes de gestion, etc.).

Le cœur de l'outil va résider dans sa capacité à mesurer de la façon la plus précise possible le volume de CO2 séquestré en fonction du type de haies (basses/ hautes), des essences et du potentiel pédoclimatique. La Mission haies dispose d'un outil de mesure des productivités en biomasse des haies (outil qui devrait devenir une référence nationale et qui légitimera les 250 mesures déjà réalisées). Ces données permettront de créer un référentiel de captation de carbone dans les haies du département. Différents label supports sont pressentis pour structurer la démarche :

- ❖ le label Carbocage ;
- ❖ le label Bas Carbone qui permet d'évaluer le stockage de carbone par les haies. L'objectif est de favoriser le stockage Carbone via une meilleure gestion des haies entraînant également des bénéfices annexes : limite l'érosion des sols, gestion optimisée de l'eau et production de bois d'œuvre.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | SDE03, Mission Haies (UFHARA)   |
| Pilote / Porteur de l'action | Mission Haies (UFHARA), éventuellement un ou plusieurs co-porteurs à identifier |
| Partenaires techniques       | CCI, Chambre d'agriculture, entreprises, CUMA, associations                     |
| Partenaires financiers       | AAP ? ADEME ?   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | Non programmé  |
| Calendrier prévisionnel | Mise en place d'un comité technique ? fin 2020 ou courant 2021 ?   |
| Investissement          | A définir :<br>- animation d'un groupe de travail multipartenaires sur le sujet pour une appropriation collective : 10 K€<br>- actualisation des données de productivité : 10 K€<br>- mise en place opérationnelle de l'outil carbocage : 6 K€                                     |
| Subventions             | Partenaires à solliciter : ADEME, CR aura, CD 03 (via l'aide actuelle reçue pour la mission haies), collectivités, fonds privés  |
| Freins identifiés       | Frein sociologique : la haie basse taillée au carré annuellement à l'épaveuse est le modèle actuel auprès des agriculteurs   |
| Leviers identifiés      | Le passage de la haie basse à haute sera grandement facilité si ce changement de pratique était rémunéré, ce qui serait le cas avec la possibilité de toucher des crédits carbone.<br>A noter que la filière de valorisation du bois bocager est en place et peut se démultiplier. |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Retour d'expérience                           |   |   |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |   |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions  |
| Émissions de GES                              | +   | Réduction des consommations de carburant en changeant de pratique de gestion (cf ligne suivante)  |
| Consommations énergétiques                    | +   | Moindre utilisation de l'épareuse (consommatrice de gasoil sans production de biomasse) en passant de haies taillées au carré à des haies hautes entrant dans un cycle de récolte de la biomasse. |
| Qualité de l'air                              | +   | Les haies filtrent l'air. En réduisant la taille au carré, on aura à terme des haies hautes au pouvoir filtrant supérieur à des haies basses  |
| Production d'énergie renouvelable             | +   | Bois énergie.   |
| Adaptation au changement climatique           | +   | Haie haute = meilleure efficacité agroécologiques de réduction des vents, sécheresses, canicules que des haies basses et renforcement du linéaire bocager global.                                 |
| Bénéfice socio-économique                     | +   | - Paysage préservé, identité bocagère bourbonnaise.<br>- qualité de l'eau améliorée.<br>- biodiversité améliorée.   |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des acteurs pour la mise en place d'un outil de compensation carbone et la sensibilisation des acteurs du bocage</li> <li>- Réalisation du référentiel technique de captation du carbone sur la typologie bocagère de l'Allier</li> </ul> |   |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs inscrits dans la démarche</li> <li>- Avancées de l'outil de compensation carbone et de crédits carbone</li> </ul>   |   |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET  
CLIMAT DE DEMAIN**
**3.3 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**3.3.5**
**Préservation et valorisation des haies et du bocage**
**Contexte**

L'intensification des pratiques agricoles, et notamment dans le bocage, peut entraîner des coupures au détriment de ses vocations agronomiques mais aussi de sa capacité à stocker du CO<sub>2</sub> en tant que puits carbone et, par corollaire, de produire une biomasse durable valorisable dans différentes filières (bois énergie, paillage, agronomie, etc.).

Les haies et le bocage, caractéristiques du territoire bourbonnais, jouent de nombreux rôles dans le contexte du changement climatique :

- ❖ Stockage du carbone.
- ❖ Biodiversité, lieu de vie ou de circulation pour de nombreuses espèces.
- ❖ Atténuation des événements climatiques extrêmes :
  - Épisodes pluvieux : limitation du ruissellement et amélioration de l'infiltration dans les sols.
  - Épisodes venteux ou de sécheresse, voire caniculaires : effet brise vent, parasol pour les prairies ou culture, abri pour le bétail.
- ❖ Structure un paysage identitaire, contribuant au bien-être des habitants.
- ❖ Ressource économique locale et durable.

Au fil des années, ces éléments bocagers ont parfois été détruits au détriment de ses vocations agronomiques, paysagères et environnementales.

Il s'agit de mettre en lumière les atouts des haies et du bocage, par une information des propriétaires et exploitants, ainsi que par des formations pour améliorer les modes d'entretien permettant de maximiser le potentiel de stockage carbone et d'accompagner à la replantation de haies.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Amplifier le linéaire bocager mais aussi préserver l'existant.
- ❖ Sensibiliser les propriétaires, exploitants, collectivités aux rôles et services de la haie et du bocage.
- ❖ Former (propriétaires et exploitants) sur les modes d'entretien, économiquement viables et permettant de maintenir les capacités de stockage carbone, accueil de la biodiversité et atouts paysager.
- ❖ Inciter et accompagner la replantation de haies.

**Descriptif de l'action**

Depuis 2010, dans le cadre d'un programme d'actions départemental en faveur de la préservation et la valorisation du Bocage et des haies, l'action consiste à apporter grâce à la Mission haies (Union des forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes), des conseils techniques, notamment aux agriculteurs et aux communes, principaux gestionnaires de linéaires bocagers.

Au-delà des conseils de plantation et d'entretien ou de la réalisation de plans de gestion, le soutien apporté permet notamment de disposer de données technico-économiques en matière de productivité du bocage et de valorisation des sous-produits de la taille, tant en matière de bois-énergie (chauffage) que de paillage (en alternative ou complément à la paille en stabulation).

Vis-à-vis des communes, la Mission haies participe à l'émergence de projets de type chaufferie bois énergie en faisant le lien entre les acteurs (commune, agriculteurs, FDCUMA, SDE 03, etc.).



Le déploiement du label « Haies », outil national qui garantit la gestion durable du bocage, sera suivi et testé dans l'Allier. Selon les résultats obtenus, l'outil pourra être massifié auprès des gestionnaires du bocage.

Cette meilleure gestion du bocage et les replantations permettent en outre d'assurer aux exploitations agricoles une meilleure résilience face au changement climatique (effet « tampon » face aux aléas climatiques). Elles permettent également à la société de bénéficier d'aménités positives en termes de dépollution et régulation de l'eau à l'échelle des bassins versant, lutte contre l'érosion des sols, filtration de l'air, préservation de paysage bocager identitaire et biodiversité.

De plus, le CEN Allier complète cette action en accompagnant les collectivités pour prendre en compte les haies et le bocage, en tant qu'infrastructure naturelle, importante comme lieu de vie et de circulation de la biodiversité et en tant qu'entité paysagère identitaire.

### Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | CD 03, Mission haies UFHARA, CEN Allier  |
| Pilote / Porteur de l'action | Département de l'Allier / Mission haies de l'Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes.<br>Possible implication du CEN Allier sur les volets biodiversité, paysages et valorisation |
| Partenaires techniques       | Propriétaires fonciers, collectivités, CUMA de déchiquetage, agriculteurs, SDE03   |
| Partenaires financiers       | A mobiliser : département (en cours) et en complément : Ademe, CR aura, fonds privés   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours  |
| Calendrier prévisionnel |   |
| Investissement          | 50 K€/ an actuellement  |
| Subventions             | Département (40 K€)   |
| Freins identifiés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutation de l'agriculture.</li> <li>- Longtemps, l'arbre et les haies ont été considérés comme des éléments inutiles et gênants.</li> <li>- Maîtrise du foncier (propriétaire/exploitant).</li> <li>- Méconnaissance des nouveaux outils et des références technico économiques.</li> <li>- Entretien actuel ne favorisant pas la régénération du bocage.</li> </ul> |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le changement climatique.</li> <li>- La recherche de qualité et de rapport au terroir.</li> <li>- La vision des nouvelles générations et l'attente du public (et du consommateur).</li> <li>- Les compétences et l'expérience acquise de la Mission haies Auvergne.</li> </ul>   |
| Retour d'expérience     | Pour plus d'information sur les résultats actuels :<br><a href="https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies">https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies</a><br><a href="mailto:afac-agroforesteries.fr">afac-agroforesteries.fr</a>  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                            | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions                            |
|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Émissions de GES           | +                                   |                                       |
| Consommations énergétiques | =                                   |                                       |
| Qualité de l'air           | =                                   | Influe aussi sur la qualité des eaux. |

|                                     |   |   |
|-------------------------------------|---|---|
| Production d'énergie renouvelable   | + |   |
| Adaptation au changement climatique | + | Stockage carbone.<br>Régulation thermique.<br>Régulation des écoulements d'eau. |
| Bénéfice socio-économique           | + | Valorisation paysagère et en termes de biodiversité très prisées des touristes. |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire de haies plantées par an.</li> <li>- Linéaire bocager géré durablement notamment sous forme de label haies.</li> <li>- Résultat de l'étude de pertinence du déploiement du label Haie.</li> <li>- Pourcentage annuel global de destruction du maillage bocager voire tendance.</li> </ul>  |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets valorisant le bois énergie.</li> <li>- Nombre de sensibilisations réalisées par an, par type de public.</li> <li>- Nombre de formations réalisées par an, par type de public.</li> <li>- Volumes de déchetage assuré par an par la Cuma de déchetage départementale.</li> <li>- Nombre de projets de plantation suivis par an.</li> </ul> |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET  
CLIMAT DE DEMAIN**
**3.3 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**3.3.6**
**Préserver et valoriser le bocage dans le département  
de l'Allier et ses alentours**
**Contexte**

L'association 3B (Bocage Bouchure Bourbonnais) a été créée en mars 2012 suite au constat de l'importance du milieu bocager d'un point de vue agronomique, paysager, en matière de biodiversité et grâce à la volonté d'agir pour favoriser sa préservation.

La première action menée fut de démontrer l'intérêt économique de la haie et du bocage à travers un plan bois énergie (plaquettes bocagères) permettant aux agriculteurs d'acquérir une autonomie énergétique et de réduire leurs consommations de combustibles fossiles.

Des actions de sensibilisation et d'éducation à destination du grand public à travers des conférences ont été organisées. Les sujets abordés étaient le bocage, mais également, l'arbre, l'agroforesterie, l'alimentation, l'impact des produits dits phytosanitaires.

Également, avec la participation d'associations locales, l'association a mis en place le premier Festi'bocage ayant eu lieu au Printemps 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Conférences, expositions, films, journée découverte sur la ferme étaient au programme de cette manifestation qui a drainé un public d'environ 1500 personnes.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Proposer et mener des actions de sensibilisation et d'information.
- ❖ Faire changer le regard du monde rural, en général mais pas seulement, et du monde agricole, en particulier, sur le bocage.
- ❖ Mise en place d'un groupe d'action destiné à répondre aux demandes de plantation de haies par les particuliers
- ❖ Agréger toutes les bonnes volontés individuelles et associatives autour des thèmes qui lui sont chers

**Descriptif de l'action**

Il s'agit ici de développer et pérenniser les différentes actions déjà menées par l'association, et d'en étendre l'auditoire. Ces réalisations ont un aspect éducatif certain et permettent donc un impact concret dans la mesure où le public touché peut prendre conscience et changer de comportement vis-à-vis de l'arbre et du bocage.

La deuxième édition de Festi'bocage, envisagée au Printemps 2020, a été annulée suite aux événements liés au coronavirus. Il devait conserver le même schéma que l'édition 2019 et se dérouler avec la participation d'associations locales et départementales. Il est reporté à l'année 2021.

De nouvelles conférences seront organisées courant 2021 et l'association réfléchit à de nouvelles actions pour diversifier et élargir son public de diffusion.

**Pilotage de l'action**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | Association 3B   |
| Pilote / Porteur de l'action | Association 3B   |
| Partenaires techniques       | Communes et Communautés de communes sollicitées. Associations locales, départementales, voire extra-départementales.<br>Structures d'enseignement : L.A. Lycée d'enseignement général. |

|   |   |            |
|---|---|------------|
| Partenaires financiers                        | Soit directs par des acteurs locaux, soit indirects à travers une aide matérielle : commerçants, municipalités, etc.  |            |
| <b>Mise en œuvre de l'action</b>              |   |            |
| Avancement de l'action                        | En cours<br>Deuxième édition Festi'bocage à venir et poursuite des conférences  |            |
| Calendrier prévisionnel                       | Pour la deuxième mouture de Festi'bocage : Hiver- Printemps 2021 si possible.<br>Pour les conférences : Automne 2020 et Printemps 2021.   |            |
| Investissement                                | Autofinancement + aide matérielle sur le volontariat des membres/bénévoles  |            |
| Subventions                                   |   |            |
| Freins identifiés                             | Frais financiers  |            |
| Leviers identifiés                            | Mobilisation des adhérents et des intervenants  |            |
| Retour d'expérience                           |   |            |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |            |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions |
| Émissions de GES                              | +   |            |
| Consommations énergétiques                    | +   |            |
| Qualité de l'air                              | +   |            |
| Production d'énergie renouvelable             | =   |            |
| Adaptation au changement climatique           | Sans objet  |            |
| Bénéfice socio-économique                     | Sans objet  |            |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |            |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conférences organisées.</li> <li>- Tenue de Festi'Bocage 2021.</li> </ul>  |            |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes ayant assisté aux conférences.</li> <li>- Nombre de personnes ayant participé aux éditions de Festi'Bocage.</li> </ul> |            |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET  
CLIMAT DE DEMAIN**
**3.3 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**3.3.7**
**Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage  
carbone, la biodiversité et l'économie**
**Contexte**

Les milieux naturels herbacés du département de l'Allier sont en grande partie des milieux semi-naturels ayant évolué avec les activités humaines et dépendant notamment de l'activité pastorale. La consommation de viande est actuellement fortement décriée dans les médias, faisant état d'impacts négatifs liés notamment à l'élevage industriel ou international.

L'activité d'élevage sur le territoire bourbonnais est pourtant primordiale pour le maintien de nos paysages et de leur biodiversité. Sans élevage, les prairies laisseront place exclusivement à des cultures ou des boisements, provoquant une disparition importante des espèces liées à ces milieux herbacés, très divers (prairies naturelles, zones humides, pelouses sèches...). Ces infrastructures naturelles jouent par ailleurs un rôle important pour le stockage du carbone dans les sols, pour la filtration des eaux et pour la régulation des événements climatiques extrêmes.

Ainsi, le CEN Allier a souhaité s'investir dans la préservation des prairies, notamment par la valorisation du rôle de l'élevage, activité essentielle pour le maintien de ces espaces.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Maintien des prairies naturelles et ainsi préserver leur intérêt économique, social, biodiversité et puits carbone.
- ❖ Mettre en valeur le rôle et les services rendus par l'activité d'élevage sur le territoire bourbonnais, pour une meilleure reconnaissance par la société.

**Descriptif de l'action**

- ❖ Maintien des **prairies naturelles** en lien avec les éleveurs assurant leur entretien par le pâturage.
  - Les prairies dont la gestion revient au CEN Allier (en proximité de la réserve naturelle du Val d'Allier, et sur tout le territoire du département) font l'objet d'un partenariat sous forme de contrat avec les éleveurs du département. Ce partenariat permet d'une part l'entretien de ces espaces de façon naturelle (présence d'herbivores limitant la fermeture des paysages) et d'autre part offre aux éleveurs des surfaces de pâturage.
  - Soutien à l'activité d'élevage et à la production de viande locale.
- ❖ Mettre en valeur le rôle et les services rendus par l'activité d'élevage
  - Valorisation des bénéfices générés par l'activité pastorale locale sur nos territoires, par des actions médiatiques (presse, visite d'exploitation), des vidéos et supports numériques.

**Pilotage de l'action**
**Rédacteur de l'action**

CEN Allier

**Pilote / Porteur de l'action**

CEN Allier

**Partenaires techniques**

Chambre d'agriculture 03, profession agricole

**Partenaires financiers**

Europe, Etat, collectivités locales

## Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | A construire avec les acteurs agricoles et les collectivités.   |
| Calendrier prévisionnel | 2021 - 2023   |
| Investissement          | ¼ ETP CEN + investissement à déterminer   |
| Subventions             | A déterminer  |
| Freins identifiés       | - Discours médiatique discréditant toute forme d'élevage  |
| Leviers identifiés      | - Convergence des intérêts agricoles et naturalistes<br>- Réussite de la démarche sur les parcelles actuellement pâturées |
| Retour d'expérience     |   |

## Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | =                                   |   |
| Consommations énergétiques          | =                                   |   |
| Qualité de l'air                    | =                                   |   |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |   |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | Maintien de prairies et autres milieux herbacés naturels :<br>- Stockage carbone.<br>- Filtration des eaux.<br>- Support de biodiversité.<br>- Paysage identitaire du territoire. |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Maintien d'une activité économique œuvrant pour la préservation des milieux naturels, du cadre de vie.  |

## Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Nombre de parcelles mises à disposition des éleveurs<br>- Actions de communication sur le rôle bénéfique de l'élevage dans le maintien des prairies naturelles   |
| Indicateurs de performance   | - Suivi des surfaces nouvellement pâturées<br>- Nombre et types d'actions médiatiques mises en place par an<br>- Suivi de la sensibilisation (nombre de personnes touchées sur un événement de communication, questionnaire, etc.) |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET  
CLIMAT DE DEMAIN**
**3.3 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**3.3.8**
**Inventorier et prendre en compte les zones humides  
de son territoire**
**Contexte**

Entre 1960 et 1990, la surface des zones humides a diminué de moitié à l'échelle de la France. Pourtant, la connaissance, le suivi et la préservation des zones humides existantes sur le territoire représentent des enjeux importants pour l'ensemble du bassin versant. Les zones humides constituent en effet :

- ❖ Un filtre naturel contre les pollutions par leurs capacités de bio-épuration et de filtration de l'eau ;
- ❖ Un rôle tampon dans le cycle de l'eau : rétention d'eau, écrêtement des crues des rivières, soutien des faibles débits d'étiage avec la restitution progressive des eaux stockées, recharge des nappes, régulation des microclimats ;
- ❖ Un support à diverses activités humaines :
  - l'agriculture grâce à ses ressources naturelles : herbages, pâturages, ressources fourragères, notamment en période sèche.
  - les activités récréatives en tant qu'espaces naturels et supports d'activités de loisirs telles que la chasse, la pêche ou la randonnée.
- ❖ Une entité paysagère, contribuant ainsi à la qualité et à la diversité des paysages ;
- ❖ Un milieu riche en biodiversité, tant faunistique que floristique ;
- ❖ Une fonction de stockage du carbone : le dernier rapport du GIEC recommande la non-destruction des écosystèmes à haute valeur carbone comme les tourbières et les marais (leur destruction génère un relargage important de carbone alors que leur préservation assure des capacités de stockage importantes).

Depuis la loi MAPTAM de 2014 (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), les intercommunalités assurent la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations). La question de la connaissance, de la préservation et de la valorisation des zones humides devient donc centrale. A ce titre, les intercommunalités bénéficient déjà de plusieurs soutiens.

**Le soutien des CLE**

Pour soutenir les intercommunalités, les CLE (Commission Locale de l'Eau) des Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux des bassins versants de l'Allier aval, de la Sioule et du Cher Amont, se sont engagées avec l'Établissement Public Loire à améliorer la connaissance sur les zones humides. Ainsi, les CLE ont d'abord réalisé des études de pré-localisation. Puis en partenariat avec les collectivités territoriales, (Départements, EPCI, communes) et en mobilisant les acteurs de terrain, les CLE réalisent des inventaires de terrain. Suite à ces inventaires les CLE, travaillent sur des stratégies d'intervention pour préserver et valoriser les zones humides.

**Le soutien du CEN Allier**

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides, le CEN Allier offre aux collectivités et structures gestionnaires une aide pour les guider dans :

- ❖ l'intégration des zones humides dans des projets de territoire (documents d'urbanisme, contrats territoriaux ...)
- ❖ la connaissance, la préservation et la valorisation de ces infrastructures naturelles.

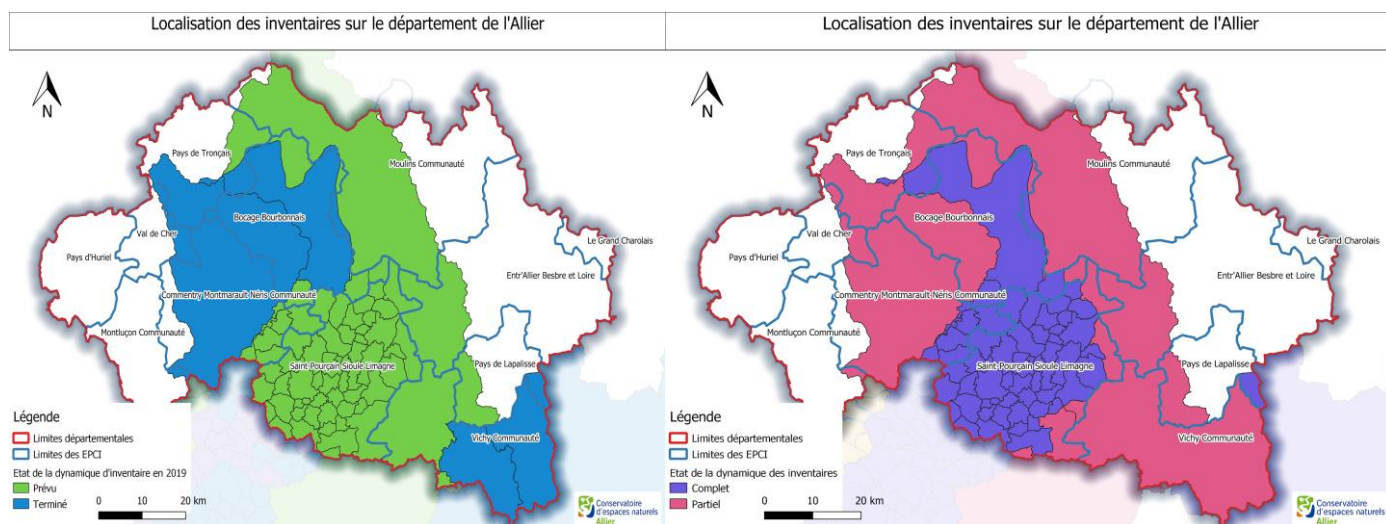
Compte tenu des enjeux associés aux zones humides, il est nécessaire de cartographier plus précisément ces milieux sur le territoire départemental. L'objectif est de pouvoir localiser les zones humides afin d'assurer la gestion et la protection de ces milieux, qui ont été largement dégradés au cours des dernières décennies. Plusieurs dynamiques d'inventaires sont actuellement en cours sur les bassins-versants bénéficiant d'un SAGE, portées par leur animateur, l'Établissement Public Loire, en collaboration avec les collectivités locales :

- ❖ Bassin de l'Allier (SAGE Allier aval) et le sous-bassin de la Sioule (SAGE Sioule) ;
- ❖ Bassin du Cher (SAGE Cher).

Les autres bassins versants, dépourvus de démarches SAGE, ne bénéficient en revanche à ce jour d'aucun inventaire en cours, en particulier :

- ❖ le Bassin de la Loire dont ses sous-bassins de la Besbre et de l'Acolin.
- ❖ le Bassin de l'Auzon (affluent du Cher – secteur Tronçais).

Les cartes ci-dessous permettent de visualiser les découpages intercommunaux et les bassins hydrographiques concernés par les SAGE et ainsi d'identifier les territoires d'intercommunalités déjà concernés par ces dynamiques d'inventaires et ceux qui en sont actuellement dépourvus (carte de localisation des démarches d'inventaires en cours par bassin versants).



## Objectifs de l'action

- ❖ L'objectif est d'accompagner les collectivités dans cette première action de :
  - réalisation d'une cartographie précises des zones humides et ce même pour les bassins non engagés dans un SAGE ;
  - définition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, leur préservation et leur restauration : donner les outils nécessaires pour une intégration dans leurs documents et dynamiques d'aménagement du territoire ;
  - détermination des services écosystémiques rendus par ces milieux à l'échelle de leur territoire.

## Descriptif de l'action

### Localisation des zones humides

- ❖ Bassins versants engagés dans une démarche d'inventaire en cours (SAGE Allier, Sioule et Cher)
  - Inventaire participatif des zones humides :
    - Pré-inventaire indiquant la probabilité de l'existence de zones humides, issu de l'analyse informatique de la topographie, de la végétation, de l'occupation du sol, de la géologie, du réseau hydrographique, etc. (plus d'information sur [http://bibliocom.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/MEMOTECH\\_ZH\\_web.pdf](http://bibliocom.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/MEMOTECH_ZH_web.pdf)) ;
    - Temps préalable de consultation des acteurs du territoire sur cette base (recueil des connaissances d'élus, de propriétaires et d'usagers locaux), échanges sur les enjeux associés aux zones humides (usages, intérêts, contraintes...) et réponses aux éventuelles craintes par rapport à l'inventaire ;
    - Inventaire : vérification sur le terrain de la présence effective de zones humides, caractérisation de leur état et de leur capacité à assurer les fonctions attendues ;
    - Cartographies des inventaires diffusées à l'ensemble des acteurs des territoires soit par le biais d'atlas, soit au travers une plateforme de cartographie interactive.
- ❖ Bassins versants encore non engagés dans une démarche d'inventaire en cours à savoir : le Bassin de la Loire dont ses sous-bassins de la Besbre et de l'Acolin, le Bassin de l'Auzon (affluent du Cher – secteur Tronçais). Dépourvus de démarches SAGE, ces bassins ne bénéficient à ce jour d'aucun inventaire en cours :
  - Inventaire : en l'absence de SAGE, des moyens financiers devront être mobilisés pour réaliser cet



inventaire (en s'inspirant des démarches SAGE si les moyens le permettent), potentiellement au travers d'actions relevant d'un contrat vert et bleu soutenu par la Région et/ou d'un contrat territorial soutenu par l'Agence de l'eau ;

- Stratégie d'intervention : grâce aux contrats territoriaux et verts et bleus, il est possible de faire l'acquisition de zones humides définies comme prioritaires du point de vue des services hydrologiques rendus et/ou stockage du carbone. La protection via les zonages de ces zones peut être inscrite dans les documents d'urbanisme.

#### **Définition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, leur préservation et leur restauration**

- ❖ Donner les outils nécessaires pour une intégration dans les documents et les dynamiques d'aménagement du territoire :
  - Suite à l'inventaire, partagé avec les groupes de travail locaux, le programme d'actions pourra servir d'outil de connaissances permettant aux collectivités d'inclure ces zonages dans les documents d'urbanisme et leurs outils contractuels (exemple des contrats territoriaux), à l'acquisition foncière, aux services de l'état, à l'instruction des dossiers réglementaires et aux usagers et porteurs de projets à l'adaptation des pratiques, à l'alerte sur la présence d'une zone humide voir le cas échéant à la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

#### **Détermination des services écosystémiques rendus par ces milieux à l'échelle de leur territoire**

- ❖ Cellule d'assistance technique Zones humides (CATZH) : accompagnement par le CEN Allier des intercommunalités porteuses de la compétence GEMAPI à leur demande afin de les soutenir sur les questions relatives aux zones humides. Les missions de la CATZH sont :
  - Améliorer la connaissance sur les zones humides et favoriser la diffusion des données ;
  - Animer un réseau départemental d'acteurs et de gestionnaires ;
  - Accompagner les intercommunalités, les structures gestionnaires et les socioprofessionnels.

### **Pilotage de l'action**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier, SDE03  |
| Pilote / Porteur de l'action | Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier   |
| Partenaires techniques       | - Inventaires des bassins SAGE engagés dans la démarche : Bureaux d'études Acer Campestre, CESAME et ContreChamp.<br>- Inventaires sur les autres bassins hors SAGE : CEN Allier, bureaux d'études.<br>- CATZH : CEN Allier  |
| Partenaires financiers       | - Inventaires SAGE Allier aval et Sioule : FEDER Auvergne-Rhône-Alpes et Agence de l'eau Loire-Bretagne<br>- Inventaires sur le bassin du Cher amont et autres bassins hors SAGE : à définir (Région, Département, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Fonds européens régionaux ou du bassin Loire Bretagne)<br>- CATZH : Agence de l'eau, Région, Etat |

### **Mise en œuvre de l'action**

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours pour certains<br>Non programmé pour d'autres   |
| Calendrier prévisionnel | Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGE Allier aval :           <ul style="list-style-type: none"> <li>● Lancement officiel : 15 octobre 2019</li> <li>● Restitution de l'inventaire et du plan de gestion : Septembre 2020</li> <li>● Validation du SAGE : Mai 2021</li> <li>● Potentiellement un nouvel inventaire sera réalisé en 2023 sur la partie rive droite de l'Allier, incluant de ce fait d'autres communes de la CC EABL.</li> <li>● Bassins versant du Sichon : 2021</li> <li>● Bassin versant de l'Andelot : 2022</li> <li>● Bassins versants rives gauches et droites de l'Allier : 2023-2024</li> </ul> </li> <li>- SAGE Sioule :           <ul style="list-style-type: none"> <li>● Restitution de l'inventaire 2020-2021</li> <li>● Plan de gestion 2021-2022</li> </ul> </li> </ul> |

|                     |   |
|---------------------|---|
|                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGE Cher amont : non défini</li> </ul> <p>Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : non programmées<br/>CATZH : mobilisable depuis 2020 (accords financiers 2020-2022)</p>   |
| Investissement      | <p>Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGE Allier aval : coût global de l'étude à 1 453 548 € TTC pour 4 ans. Seule la tranche ferme est actuellement financée pour un montant de 726 684 € qui correspond aux travaux 2019-2022.</li> <li>- SAGE Sioule : à préciser</li> <li>- SAGE Cher amont : à préciser</li> </ul> <p>Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : à préciser<br/>CATZH : à préciser</p> |
| Subventions         | Agence de l'eau Loire Bretagne  |
| Freins identifiés   | Le coût des études  |
| Leviers identifiés  | Les nombreux services rendus par ce type de zones   |
| Retour d'expérience | <p>Plus d'informations sur le travail engagé sur les bassins Allier aval et Sioule :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLE du SAGE Sioule : inventaire des zones humides 2019-2021 : <a href="https://sage.sioule.fr/?p=2461">https://sage.sioule.fr/?p=2461</a></li> <li>- CLE du SAGE Allier aval: <a href="#">Inventaire des zones humides et plan de gestion (2019-2021)</a></li> </ul>  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions de GES                    | +                                   | Le facteur de séquestration moyen d'une zone humide est de 458 tCO <sub>2</sub> e/ha. La préservation de ce puit de carbone permet donc de ne pas dégrader davantage le bilan carbone du territoire.   |
| Consommations énergétiques          | =                                   |  |
| Qualité de l'air                    | =                                   |  |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |  |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | Les zones humides sont des milieux rendant de multiples services à nos territoires : soutien d'étiage, épuration, stockage de CO <sub>2</sub> , biodiversité. Préserver et restaurer ces milieux permettra à nos territoires d'être plus résilients face aux impacts du changement climatique. |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | <p>Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de zones humides répertoriées par an.</li> <li>- Nombre d'ateliers de concertation réalisés par an. Lancement officiel : 15 octobre 2019</li> </ul> <p>Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dynamiques d'inventaire impulsées par an.</li> <li>- Nombre de zones humides répertoriées par an.</li> </ul> <p>Cellule assistance technique Zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sollicitations de la cellule par les collectivités par an.</li> <li>- Nombre de projets dans lesquels les zones humides ont pu être prises en compte par an.</li> </ul> |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage(%) du territoire inventorié.</li> <li>- Nombre d'hectares de zones humides inscrits dans les documents d'urbanisme.</li> <li>- Nombre de participants aux diverses réunions ouvertes au public (GT, démonstrations de terrain).</li> </ul>  |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**3. ADAPTER LES PRATIQUES  
AGRICOLES AUX ENJEUX ET  
CLIMAT DE DEMAIN**
**3.3 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**3.3.9**
**Préservation des vieilles forêts, pour le stockage  
carbone et la biodiversité**
**Contexte**

La préservation des vieilles forêts, utiles pour la biodiversité, joue un **rôle non négligeable en matière de stockage carbone** (dans les bois et dans les sols). Les vieilles forêts regroupent :

- ❖ les forêts anciennes, dont le couvert forestier est vieux d'au moins 200 ans, confirmé par l'étude de cartes anciennes.
- ❖ les forêts matures, qui se distinguent par la présence de gros bois, de vieux arbres et des quantités importantes de bois mort au sol et sur pied.

Couvrant moins de 5% des surfaces forestières de notre territoire, les vieilles forêts présentent de nombreux atouts :

- ❖ **Pour le stockage du carbone** : les vieilles forêts ont stocké et continuent à **stocker des quantités importantes de carbone, via la végétation mais surtout dans les sols forestiers**. Plusieurs études scientifiques récentes ont en effet montré leur rôle important dans ce stockage. Leur préservation contribue ainsi à atténuer les effets du changement climatique.
- ❖ **Pour la biodiversité** : les vieilles forêts se caractérisent par une accumulation de gros arbres sur pied et de bois morts, résultante de la dynamique naturelle du boisement. Ce bois mort accueille une faune particulière et notamment les insectes saproxyliques qui en se nourrissant de ce bois mort participent au recyclage de la matière organique. Les vieux arbres constituent également des sites de reproduction pour certaines espèces comme les pics et chauves-souris forestières. En forêt, 1 espèce sur 4 est liée ou dépend du bois mort. Elles abritent également des espèces particulières liées à l'ancienneté du boisement, peu mobiles et vulnérables en cas de déboisement.
- ❖ **Pour un héritage culturel et social** : les vieilles forêts font partie de notre héritage culturel et social. Certaines des forêts qui étaient présentes au début du XIXe siècle peuvent être beaucoup plus anciennes : médiévales, antiques. Par ailleurs, de nombreux contes et légendes ont pris naissance dans les vieilles forêts. Elles constituent aujourd'hui un espace identitaire et récréatif important.

Dans un contexte de mobilisation accrue de la ressource bois, des menaces pèsent aujourd'hui de plus en plus sur ces milieux. Bien que l'exploitation forestière ait toute sa vocation pour la création d'énergie ou de matériau durable, elle empêche le plus souvent le vieillissement naturel des arbres. Il est donc aujourd'hui urgent de préserver les vieilles forêts bourbonnaises.

Aux côtés du CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne » dans le but de préserver ces vieux massifs forestiers.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Préservation des vieilles forêts pour le maintien de leur capacité de stockage du carbone et la biodiversité

**Descriptif de l'action**

- ❖ Projet "Sylvae", acquisition foncière amiable de parcelles :
  - Le projet "Sylvae" consiste à proposer aux propriétaires l'acquisition amiable de ces parcelles par le CEN Allier ou par une collectivité (avec qui peut ensuite être signée une Obligation Réelle Environnement, ORE, pour assurer la préservation à long terme du site), pour les maintenir en libre évolution. Les arbres accompliront ainsi leur cycle biologique complet : croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle, un cycle qui naturellement s'étend sur plusieurs

centaines d'années, permettant le maintien du stockage carbone réalisé par cette infrastructure naturelle.

- ❖ Libre évolution et étude des capacités de stockage carbone.
  - Les parcelles nouvellement acquises pourront permettre l'accomplissement du cycle biologique complet et pourront servir de site pour des études de capacité de stockage carbone.
- ❖ Impulsion d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de ces espaces naturels et les services rendus par ces infrastructures naturelles.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | CEN Allier  |
| Pilote / Porteur de l'action | CEN Allier  |
| Partenaires techniques       | CEN Auvergne (agissant sur les 3 autres départements auvergnats), Collectivités |
| Partenaires financiers       | Programme SYLVAE : Etat, Région   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | Identification cartographique des forêts anciennes visées réalisée.<br>Animation foncière, prise de contact avec des propriétaires en cours. |
| Calendrier prévisionnel | 2017-2021.   |
| Investissement          | Acquisition foncière sous maîtrise d'ouvrage CEN Allier ou collectivité.   |
| Subventions             | Etat, Région, possiblement Europe, collectivités locales, voire souscription et mécénat.   |
| Freins identifiés       | - Parcelle parfois morcelé   |
| Leviers identifiés      | - Préservation de forêts anciennes pouvant également servir de sites d'étude   |
| Retour d'expérience     | Acquisitions foncières déjà réalisées.   |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | =                                   |   |
| Consommations énergétiques          | =                                   |   |
| Qualité de l'air                    | =                                   |   |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |   |
| Adaptation au changement climatique | +                                   | Stockage carbone.<br>Biodiversité.                              |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Espace récréatif.<br>Bien être, ressourcement, santé, tourisme. |

### Suivi de l'action




|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Surface achetée et maintenue en libre évolution par an  |
| Indicateurs de performance   | - Nombre et type d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de ces espaces naturels et les services rendus par ces infrastructures naturelles réalisée par an. |

## 4. AXE 4 : UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES

---

|  |            |
|--|------------|
| <b>4.1. Orientation 4.1 : Développer les carburants alternatifs</b>  | <b>134</b> |
| 4.1.1 Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation  | 134        |
| 4.1.2 Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques | 136        |
| <b>4.2. Orientation 4.2 : Développer les mobilités alternatives</b>  | <b>139</b> |
| 4.2.1 Mener une réflexion globale sur le territoire pour améliorer les offres de mobilité                    | 139        |
| 4.2.2 Etudier la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier              | 141        |

#### 4.1. ORIENTATION 4.1 : DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS

|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |  |
| <b>Axe stratégique</b>  | <b>Orientation</b>   |   |
| 4. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES   | 4.1 Développer les carburants alternatifs  |   |
| <b>Fiche action n°</b>  | <b>Nom de l'action</b>   |   |
| 4.1.1   | Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation                                  |   |
| <b>Contexte</b>   |  |   |
| <p>La Loi d'Orientation sur les Mobilités de 2019 (LOM) a donné plusieurs objectifs à atteindre en termes de mobilité dans les années à venir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050.</li> <li>- la fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040.</li> <li>- le soutien aux véhicules fonctionnant au gaz.</li> </ul> <p>Ces objectifs seront atteints par la mise en place et le développement de solutions de territoire telles que la mobilité GNV notamment pour les véhicules utilitaires et lourds pour lesquels les solutions basées sur l'électricité ne sont pas adaptées en l'état actuel.</p> <p>Dans l'Allier, le développement du transport GNV est lié à une flotte captive d'un avitaillement : le territoire de Moulins est équipé d'une station ouverte au public et hormis quelques stations privées de taille réduite, seuls des projets d'installation sont présents sur les autres agglomérations et cette absence d'un réseau cohérent constitue un obstacle à la conversion du parc.</p> <p>Il est donc nécessaire de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.</p> |  |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en place un écosystème favorable à la mobilité GNV, développer l'usage d'une énergie renouvelable issue de la méthanisation agricole, adaptée à une filière transports de marchandises moyennes distances et aux poids lourds de service public.</li> <li>❖ Contribuer à la transition énergétique en réduisant la pollution atmosphérique et en s'adaptant au réchauffement climatique.</li> <li>❖ 3 à 5 stations réparties sur le département permettant d'assurer un ravitaillement sans détour.</li> </ul>  |  |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Réaliser un diagnostic et une analyse de la demande pour installer une station GNV/bio GNV sur le territoire (étude d'opportunité et de faisabilité) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Sonder les chargeurs et les transporteurs quant à l'intérêt d'installer une station GNV/bioGNV.</li> <li>➢ Définir la stratégie de déploiement de la future station et la flotte ciblée.</li> <li>➢ Faire émerger les engagements possibles de conversion</li> <li>➢ Définir les emplacements possibles</li> <li>➢ Faire la publicité du contexte pour attirer des porteurs de projets</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Créer une station :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Définir le cahier des charges de la première station GNV à implanter, et les contraintes inhérentes.</li> <li>➢ Chercher les partenaires et les aides potentiels.</li> </ul> </li> </ul>  |  |   |

- Concrétiser le projet.
- Développer le lien entre la station et son territoire : bioGNV par certification et communication sur origine du gaz

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | SDE 03  |
| Pilote / Porteur de l'action | SDE 03  |
| Partenaires techniques       | Gaziers, collectivités, constructeurs automobiles, GRDF, chambres consulaires, ADEME, groupement agricole méthanisation |
| Partenaires financiers       | Gaziers investisseurs, collectivités, intégrateurs  |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Prises de contact en cours  |
| Calendrier prévisionnel | Maturation longue   |
| Investissement          | PCAET API :<br>Coût d'acquisition, de construction de la station et de raccordement au réseau qui varie entre quelques milliers d'euros et 2 millions d'euros (en fonction de sa capacité).<br>Coût d'exploitation, de maintenance et de gestion qui varie de 2000 €/an pour les petites stations à 30000€/an pour les plus grandes stations. |
| Subventions             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau national: ADEME, Programmes d'investissements d'avenir, Fonds uniques interministériels, Aides locales etc.</li> <li>- Au niveau européen : CEF, EUREKA, Initiative PME, FEDER etc.</li> </ul>   |
| Freins identifiés       | Le coût d'investissement et d'entretien seront plus ou moins vite amortis en fonction de la demande = communiquer et inciter à l'utilisation de la station.   |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne acceptabilité citoyenne.</li> <li>- La gouvernance doit être bien étudiée.</li> <li>- L'emplacement doit être pertinent.</li> </ul>  |
| Retour d'expérience     | Station d Yzeure, autres territoires plus engagés   |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions de GES                    | +                                   |  |
| Consommations énergétiques          | =                                   |  |
| Qualité de l'air                    | +                                   |  |
| Production d'énergie renouvelable   | +                                   |  |
| Adaptation au changement climatique | =                                   |  |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Impact sur les possibilités de développement ou de régression de la filière logistique |

### Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | - Nombre de nouvelles stations GNV.   |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de véhicules roulant au GNV.</li> <li>- Nombre et consommation des stations GNV.</li> </ul> |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**4. UN TERRITOIRE AUX  
MOBILITÉS DURABLES ET  
ADAPTÉES**
**4.1 Développer les carburants alternatifs**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**4.1.2**
**Développer le réseau public départemental  
d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques**
**Contexte**

L'Allier compte aujourd'hui un peu plus de 200 000 véhicules légers mais la place du véhicule électrique reste assez faible même si la tendance est à la hausse. L'objectif national est d'atteindre à terme 5 % de véhicules électriques dans le parc en 2022. Même si la plus grande partie des recharges se fait à domicile ou sur le lieu de travail, il est apparu nécessaire à l'ensemble des acteurs départemental (SDE 03, Conseil Départemental de l'Allier, 3 Communautés d'Agglomération et communes, etc.) de déployer un réseau public pour lever le frein psychologique lié à la décharge de batterie et rendre un service aux usagers.

De plus, la Loi d'Orientation sur les Mobilités de 2019 (LOM) a donné plusieurs objectifs à atteindre en termes de mobilité dans les années à venir:

- la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050 ;
- la fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040 ;
- le soutien aux véhicules fonctionnant au gaz.

Ces objectifs seront atteints par la mise en place et le développement de solutions de territoire telles que la hausse de l'usage des véhicules électriques

Les caractéristiques du territoire sont par ailleurs favorables au développement du véhicule électrique:

- Ménages possédant 2 véhicules ou plus ;
- Ménages disposant d'un parking ;
- Ménages propriétaires de leur logement ;
- Majorité de ménages possédant une maison ;
- Trajet moyen domicile-travail supérieur à la moyenne nationale.

Même si 95 % des recharges seront effectuées à domicile, il est essentiel de mettre en place un service de bornes de réassurance. De manière générale, il est essentiel de différencier deux motifs de recharge des véhicules électriques sur des bornes publiques:

- S'arrêter pour recharger (besoin de transit) ;
- Profiter du stationnement pour se charger.

Dans le cadre des déplacements quotidiens, la recharge concerne presque uniquement ce second motif. Le temps de recharge correspond donc au temps de stationnement.

Les besoins de recharge sont multiples et doivent être différenciés pour dimensionner le réseau de bornes et ainsi définir les meilleures localisations et caractéristiques des points de recharge.

**76 bornes de recharge** sont installées sur l'ensemble du département (66 normales 22kW et 10 rapides 50 kW). Elles ont été réparties sur les périmètres intercommunaux, la distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km. A l'intérieur de chaque intercommunalité, les bornes de recharge ont été positionnées sur les communes apparaissant comme les plus pertinentes au regard de plusieurs critères (population commune, nombre de commerces, nombre d'entreprises...). La gratuité des recharges a été décidée lors du lancement de l'offre pour la populariser et s'est arrêtée courant 2018.

Depuis 2020, le SDE03 a co-construit avec 10 autres autorités départementales un réseau interdépartemental qui s'étend de l'Allier au Var et permet une mutualisation utile.

**Objectifs de l'action**



- ❖ Développer le maillage des bornes de recharge pour véhicule électrique en complétant les bornes déjà présentes par l'installation de bornes ultra rapides
- ❖ Faciliter la recharge pour les utilisateurs en itinérance sur l'axe Nord / Sud du département

### Descriptif de l'action

Le réseau existant est aujourd'hui bien maillé, son développement s'étudiera au cas par cas selon les besoins des territoires et les demandes des usagers. Il n'est pas prévu aujourd'hui d'augmenter significativement le nombre de bornes sur le réseau mais plutôt de le moderniser et d'assurer sa fiabilité. On peut néanmoins diviser la stratégie générale en deux actions:

- ❖ **Développer les bornes de recharges électriques :**
  - Déterminer les zones stratégiques où l'offre complémentaire au rechargement à domicile manque, et ainsi estimer le nombre et le type de nouvelles IRVE (infrastructure de recharge de véhicules électriques) à déployer pour être en cohérence avec les besoins et objectifs du territoire en termes de mobilité alternative, tant sur les sites privés (industriels, grandes surfaces, administrations, etc.) que via le réseau public.
  - Prévoir une maintenance suffisante de ces bornes.
- ❖ **Faciliter l'accès à l'offre et à l'information :**
  - Moderniser le dispositif de paiement et permettre l'utilisation du paiement sans contact sur toutes les bornes
  - Réaliser une fiche-pratique pour les citoyens en indiquant les emplacements et types de bornes du territoire et des alentours, les avantages en termes de coût de l'énergie, les durées de charge, les projets à venir, etc. Informer également des avantages locaux favorisant la voiture électrique (tarifs autoroutiers, etc.) et sur les bonnes pratiques.
  - Communiquer via les sites des collectivités.

### Pilotage de l'action

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Rédacteur de l'action        | SDE03         |
| Pilote / Porteur de l'action | SDE03         |
| Partenaires techniques       | Réseau E-Born |
| Partenaires financiers       | ADEME         |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours  |
| Calendrier prévisionnel | 2020 - 2027   |
| Investissement          | Réalisation de l'étude (1/4 ETP sur 1 an): 15 000€<br>Installation de nouvelles bornes électriques: 100 000€<br>Exploitation et maintenance du réseau: 150 000€ par an<br>Réalisation des fiches pratiques: 15 000€   |
| Subventions             | Aucune  |
| Freins identifiés       | Coût d'achat d'un véhicule électrique et faible taux de pénétration actuel  |
| Leviers identifiés      | Aides financières à l'acquisition de véhicules électriques.<br>Bonne acceptabilité citoyenne.<br>Initiative privées : surfaces commerciales et réseaux de constructeurs automobiles   |
| Retour d'expérience     | - Outil PROSPER : estimation de l'effet des bornes sur la conversion VE.<br>- Opérateur à mission publique de charge : bornes autoroutières du réseau EDF <input type="checkbox"/> Izivia (attention, vont démonter les ¾ des bornes en place - seulement 2 dans l'Allier à l'Aire de l'Allier à Saulzet).<br>- Nombreux sites Internet et applications de référencement des bornes électriques permettant parfois d'obtenir un badge compatible avec divers types de bornes (ChargeMap, Plugshare, Nextcharge, etc.)<br>- Ressources documentaires et guides d'AVERE |




## Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|--|---|
| Émissions de GES                    | +                                      |   |
| Consommations énergétiques          | +                                      | Estimation des km parcourus avec l'électricité fournie par les bornes : hypothèse de conso 15KWh/100 est raisonnable                          |
| Qualité de l'air                    | +                                      |   |
| Production d'énergie renouvelable   |  | 12 519 recharges pour 159 235 kWh délivrés en 2019. Ratio de 1 PDC pour 2,6 VPE. A savoir que la référence nationale est de 1 PDC pour 10 VPE |
| Adaptation au changement climatique | +                                      |   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                      | Possibilité de fournir une somme à l'échelle des syndicats d'AURA fédérés avec le SDE03 dans le réseau E-born                                 |

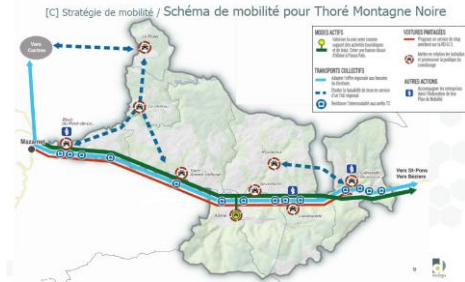
## Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de bornes installées sur le territoire, par type.</li> <li>- Taux d'utilisation de ces bornes</li> <li>- Quantité de kWh consommés</li> </ul>  |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bornes de recharges pour véhicules électriques, et dans quels délais</li> <li>- Nombre de point de charge public pour 100 véhicules en circulation.</li> <li>- Pourcentage des bornes fournies avec des contrats d'électricité renouvelable</li> </ul> |

## 4.2. ORIENTATION 4.2 : DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

|  |  |   |
|--|--|---|
|   | <p style="text-align: center;"><b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b></p>  |  |
| <b>Axe stratégique</b>   | <b>Orientation</b>   |   |
| 4. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES  | 4.2 Développer les mobilités alternatives  |   |
| <b>Fiche action n°</b>   | <b>Nom de l'action</b>   |   |
| 4.2.1  | Mener une réflexion globale sur le territoire pour améliorer les offres de mobilité  |   |
| <b>Contexte</b>  |  |   |
| <p>Sur le département de l'Allier, et sur le territoire de la CCBB, des offres de mobilité alternative existent (transport à la demande, plateforme locale de covoiturage, lignes de bus départementales, association promouvant le vélo, etc.). Cependant, la dépendance à la voiture y est forte. A titre d'exemple, d'après l'INSEE, 73% des actifs de la CCBB travaillent en dehors de la Communauté de Communes et 87% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture.</p> <p>A l'heure actuelle, aucune réflexion globale sur la mobilité n'est menée à l'échelle du territoire de la collectivité. En parallèle des objectifs fixés dans le cadre du Projet de Territoire Zéro Chômeur, ainsi que dans l'assurance de l'accès aux soins pour tous, la CCBB a entrepris de participer à l'étude sur la faisabilité d'une plateforme de mobilité portée par la DIRECCTE. Sur la base des résultats de l'étude, la poursuite de ce travail est nécessaire afin de continuer de mobiliser les différents acteurs et faciliter le recours à des mobilités alternatives (avec un double objectif social et environnemental).</p> |  |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les offres de mobilités existantes sur le territoire</li> <li>❖ Identifier les offres de mobilités les plus adaptées au territoire et favoriser leur mise en place</li> <li>❖ Réduire l'usage de la voiture thermique individuelle sur le territoire</li> </ul>  |  |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les besoins d'accès aux soins, ainsi qu'à l'emploi (faire le lien avec le Projet Territoire Zéro Chômeur et le CLS)</li> <li>❖ Sur la base des résultats de l'état des lieux réalisé par le bureau d'étude Mob'In missionné par la DIRECCTE :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Porter à connaissance les différentes offres de mobilité existantes sur le territoire, et plus largement sur le département (CF fiche N°4.2.2)</li> <li>➢ Poursuivre le travail initié en 2020 et réfléchir à la mise à disposition d'offre de mobilité pour favoriser l'accès aux soins et à l'emploi</li> </ul> </li> <li>❖ La mise en place d'offre de mobilité alternative pour répondre aux besoins du territoire peuvent rejoindre les enjeux liés au PCAET (limiter le recours spontané à la voiture individuelle, développer l'offre de mobilité sur le territoire)</li> </ul>  |  |   |
| <b>Pilotage de l'action</b>  |  |   |
| Rédacteur de l'action  | CCBB, E6, SDE03  |   |
| Pilote / Porteur de l'action   | CCBB   |   |
| Partenaires techniques   | DIRECCTE, bureau d'étude MobIn   |   |
| Partenaires financiers   | ADEME, Région  |   |

## Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Projet  |
| Calendrier prévisionnel | Durée d'élaboration : entre 6 et 18 mois  |
| Investissement          | Inclus dans la gestion interne de la collectivité   |
| Subventions             |   |
| Freins identifiés       |   |
| Leviers identifiés      |   |
| Retour d'expérience     | <p>La Communauté de Communes Thoré Montagne Noire, dans le Tarn (5 100 habitants et 9 communes) a réalisé à l'échelle de son territoire un Plan Global de Déplacements. Ils se sont fait pour cela accompagner d'un bureau d'étude spécialisé <a href="https://www.cc-thoremontagneoire.fr/environnement/mobilite-deplacement">https://www.cc-thoremontagneoire.fr/environnement/mobilite-deplacement</a></p>  <p>[C] Stratégie de mobilité / Schéma de mobilité pour Thoré Montagne Noire</p> |

## Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions |
|-------------------------------------|-------------------------------------|------------|
| Émissions de GES                    | +                                   |            |
| Consommations énergétiques          | +                                   |            |
| Qualité de l'air                    | +                                   |            |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |            |
| Adaptation au changement climatique | =                                   |            |
| Bénéfice socio-économique           | Sans objet                          |            |

## Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter à connaissance des offres de mobilité sur le territoire et le département</li> <li>- Réunions de participation pour la plateforme de mobilité</li> </ul> |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification d'offres supplémentaires d'offres de mobilité</li> </ul>   |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**4. UN TERRITOIRE AUX  
MOBILITÉS DURABLES ET  
ADAPTÉES**
**4.2 Développer les mobilités alternatives**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**4.2.2**
**Etudier la possibilité de créer une plateforme de  
Mobilité sur le département de l'Allier**
**Contexte**

La mobilité apparaît dans l'Allier comme le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (fret et transports de personnes confondus). Département rural où l'usage de la voiture reste la solution de déplacement la plus représentée (déplacements domicile-travail, loisirs, etc.), son utilisation représente un coût économique qui peut constituer un frein dans l'accès à l'emploi (permis, achat de voiture, assurances, entretien, etc.).

La mise en place d'une Plateforme de Mobilité permettrait l'émergence de solutions de mobilité durable répondant aux problématiques de réduction d'émissions de GES et pouvant faciliter l'accès à la formation, l'emploi et différents services du bassin de vie.

L'enjeu réside alors dans la capacité des acteurs locaux à coordonner les initiatives et les dispositifs d'aides à la mobilité déjà existants ainsi que dans leur capacité à développer des solutions nouvelles, complémentaires à l'offre actuelle et répondant aux besoins identifiés.

Fort de ce constat, la DIRECCTE a initié une étude de faisabilité d'une plateforme de mobilité : grâce à une approche globale et un travail en concertation entre les acteurs du territoire, des leviers ont pu être identifiés pour mener à bien ce projet collectif et transversal.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Réaliser un état des lieux de l'offre de mobilité actuelle sur le département de l'Allier: freins, leviers, besoins des publics (en lien avec l'emploi), etc.
- ❖ Définir en concertation les services nouveaux à développer, favoriser l'émergence d'idées novatrices pour des mobilités alternatives
- ❖ Concrétiser et pérenniser l'offre via la mise en place d'une plateforme de mobilité

**Descriptif de l'action**

Afin d'identifier la faisabilité et la pertinence d'une plateforme de mobilité, un état des lieux précis de la situation actuelle, initié par la DIRECCTE, a été réalisé de février à octobre 2020 par le cabinet d'étude Mob'In.

- ❖ **La méthodologie de l'étude** : s'appuie sur les actions déjà existantes et se veut en concertation avec les différents acteurs publics, privés et associatifs :
  - **constitution d'un Comité de Pilotage** : chargé de conduire la stratégie du projet et de déterminer les principales orientations de sa réalisation.
  - **constitution de groupes de projets** : composés entre autres de représentants du champ de l'Insertion par l'Activité Économique, de la mobilité, de l'économie sociale et solidaire, de la jeunesse, de l'éducation et de la formation et du monde de l'entreprise. Les groupes de projets ont pu travailler en concertation en suivant les orientations prises par le COPIL, et ont pu faire remonter les besoins des acteurs et des publics.
  - **cartographie des besoins et des freins sur le territoire** : afin de mieux connaître les besoins des publics en insertion et demandeurs d'emploi, la cartographie s'est effectuée sur la base des états des lieux existants et d'enquêtes/entretiens complémentaires.

- **mesure de l'écart entre l'offre actuelle et les besoins repérés** : identification de l'offre existante, des besoins et des acteurs pertinents. L'étude a également pu identifier de nouveaux services à développer pour répondre aux besoins repérés et non satisfaits.

❖ **Les conclusions du diagnostic :**

- Une offre de mobilité dont les réponses sont non connectées entre elles, parfois limitées et accessibles à seulement une partie du territoire et/ou uniquement pour une catégorie de personnes.
- Ces besoins sont partagés par :
  - Les entreprises (difficultés de recrutement liées à la mobilité)
  - Plusieurs types de publics (difficultés liées à la mobilité dont plus 80% dans le cadre de la recherche et/ou accès à un emploi ou à une formation)

❖ **Un besoin et une volonté collective :**

- Les acteurs locaux sont favorables à la mise en place d'une plateforme de Mobilité départementale en vue d'une réponse globale, lisible et visible. Elle pourrait constituer un outil de territoire regroupant l'ensemble de l'offre de services de mobilité en adéquation avec les besoins recensés dans l'étude :
  - un interlocuteur unique (Conseil en Mobilité)
  - information, et communication sur les offres de mobilités adaptées
  - coordination des dispositifs de mobilité, création de synergies entre offres
  - ingénierie pour l'accompagnement au développement de l'offre de services mobilité adaptés
  - assurer une veille via le Conseil en Mobilité qui permet d'avoir une analyse fine des besoins en territoire
- Avec une entrée "faciliter l'insertion socio-professionnelle", la plateforme Mobilité s'inscrit dans une démarche transversale, répondant aux enjeux PCAET. La plateforme de Mobilité permettrait de contribuer à l'émergence de solutions de mobilité alternative et durable permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports.

❖ **Construire une approche départementale de la mobilité** : dans cette optique, il semble nécessaire d'enclencher rapidement une phase « préfiguratrice » avec un chef de file ayant un rôle d'ingénierie et d'animation. Ce temps de co-construction permettrait de :

- Mobiliser les parties prenantes locales (EPCI, opérateurs de mobilité, prescripteurs potentiels)
- S'appropriier et se former aux enjeux de la mobilité
- Valider l'offre de services de mobilité mobilisable immédiatement sur chaque territoire, définir les éventuels développements à prévoir
- Définir le rôle des opérateurs locaux dans le cadre de la plateforme territoriale
- Former les conseillers mobilité, définir les procédures d'orientation et d'accompagnement des personnes
- Valider les modes et outils de gouvernance ainsi que le modèle économique
- Valider un plan d'action à court/moyen terme pour une mise en œuvre

Il serait préférable d'enclencher ces actions dans un temps relativement proche du rendu des conclusions de cette étude pour ne pas perdre en efficacité.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | Mob'In, DIRECCTE, SDE03                 |
| Pilote / Porteur de l'action | DIRECCTE                                |
| Partenaires techniques       | Mob'In, acteurs socio-économiques, EPCI |
| Partenaires financiers       | DIRECCTE 03, Auvergne Active            |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | Diagnostic réalisé (mars-octobre 2020)<br>Phase de co-construction à lancer rapidement (fin 2020 - début 2021)   |
| Calendrier prévisionnel | Selon le niveau de mobilisation des acteurs locaux, ce temps de construction devrait se situer entre 3 et 6 mois   |
| Subventions             |  |
| Freins identifiés       | - Identification d'un chef de file ayant un rôle d'ingénierie et d'animation   |
| Leviers identifiés      | - Volonté collective pour l'existence d'une plateforme de mobilité<br>- Mobilisation de tous les acteurs (citoyens, associations, entreprises, institutions, |

|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>collectivités)</li> <li>- Transversalité des enjeux (insertion professionnelle, climat, attractivité du territoire)</li> <li>- Un point d'entrée unique qui facilite l'accès à l'information et offre une meilleure visibilité</li> </ul>  |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
|---|---|-------------------------------------|------------|---|---|---|--|---|--|---|--|---|---|---|--|
| Retour d'expérience                           | Création d'une plateforme territoriale de la mobilité par le PETR du Montargois-en-Gâtinais en 2017 (contact : Didier KETSCHKER, Coordinateur de la Plateforme Territoriale de Mobilité)  |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
|   | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)</th> <th>Précisions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>+</td> <td>Indirectement via la promotion et la valorisation de mobilités alternatives (réduction des transports individuels systématiques en voiture)</td> </tr> <tr> <td>=</td> <td></td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>Réduction du nombre de trajets individuels</td> </tr> <tr> <td>=</td> <td></td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>Recherche de mobilités alternatives et durables</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>Bénéfices sociaux (faciliter l'accès ou le retour à l'emploi). Apparition de nouveaux projets.</td> </tr> </tbody> </table> | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions | + | Indirectement via la promotion et la valorisation de mobilités alternatives (réduction des transports individuels systématiques en voiture) | = |  | + | Réduction du nombre de trajets individuels | = |  | + | Recherche de mobilités alternatives et durables | + | Bénéfices sociaux (faciliter l'accès ou le retour à l'emploi). Apparition de nouveaux projets. |
| Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)           | Précisions  |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| +   | Indirectement via la promotion et la valorisation de mobilités alternatives (réduction des transports individuels systématiques en voiture)   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| =   |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| +   | Réduction du nombre de trajets individuels  |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| =   |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| +   | Recherche de mobilités alternatives et durables   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| +   | Bénéfices sociaux (faciliter l'accès ou le retour à l'emploi). Apparition de nouveaux projets.  |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| Émissions de GES                              |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| Consommations énergétiques                    |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| Qualité de l'air                              |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| Production d'énergie renouvelable             |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| Adaptation au changement climatique           |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| Bénéfice socio-économique                     |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | - Création de la plateforme de mobilité   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Conseil Mobilité</li> <li>- Communication autour de la promotion de la plateforme</li> <li>- Nombre de personnes renseignées</li> <li>- Nombre d'entreprises conseillées en termes de plan de déplacement interentreprises</li> </ul>   |                                     |            |   |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |




## 5. AXE 5 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

---

|  |            |
|--|------------|
| <b>5.1. Orientation 5.1 : Développer les circuits de proximité</b>   | <b>145</b> |
| 5.1.1 Inscrire le territoire dans une démarche de transition agroécologique  | 145        |
| 5.1.2 Développer la monnaie locale "le Soudicy"  | 148        |
| 5.1.3 Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique        | 150        |
| 5.1.4 Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité  | 152        |
| 5.1.5 Faire connaître et vivre les tiers lieux existants et à venir sur le territoire  | 154        |
| <b>5.2. Orientation 2.1 : Limiter la production de déchets</b>   | <b>156</b> |
| 5.2.1 Inciter les syndicats de déchets à améliorer l'offre de services sur le territoire de la CCBB                            | 156        |
| 5.2.2 Créer un réseau de commerçants zéro déchet   | 158        |
| 5.2.3 Promouvoir les "éco événements"  | 161        |
| 5.2.4 Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier  | 163        |
| 5.2.5 Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets | 166        |
| 5.2.6 Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée                | 169        |



## 5.1. ORIENTATION 5.1 : DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE

|   |  |   |
|---|--|---|
|    | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |  |
| <b>Axe stratégique</b>  | <b>Orientation</b>   |   |
| 5. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE   | 5.1 Développer les circuits de proximité   |   |
| <b>Fiche action n°</b>  | <b>Nom de l'action</b>   |   |
| 5.1.1   | Inscrire le territoire dans une démarche de transition agroécologique  |   |
| <b>Contexte</b>   |  |   |
| <p>La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais (CCBB), par ses politiques menées de manière transverses depuis plusieurs années, a le souhait d'intégrer dans sa réflexion globale une démarche de transition agro-écologique. Ce projet s'inclut dans une démarche de transition déjà présente de coordination des acteurs du territoire et de projets menés sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un travail de réflexion initié entre 2013 et 2015 sur la bio-écologie,</li> <li>- Depuis 2018 avec l'Atlas Biodiversité qui répertorie la faune, la flore mais également d'eau</li> <li>- Depuis janvier 2019 avec l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</li> <li>- Depuis octobre 2019 avec l'initiation d'un projet alimentaire territorial</li> </ul>  |  |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Répondre à l'appel à projet sur l'émergence des PAT</li> <li>❖ Les objectifs visés par cette démarche de transition agro-écologique sont de plusieurs ordres : Faire un état des lieux des besoins des producteurs et agriculteurs sur le territoire             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Répertorier les pratiques de commercialisation des produits agricoles sur le territoire</li> <li>➢ Identifier les acteurs sensibles aux démarches de transition agro-alimentaires</li> <li>➢ Faire un état des lieux des approvisionnements en cantine et en restauration collective</li> <li>➢ Accompagner de manière structurelle et systémique les exploitants agricoles qui ont le souhait de diversifier leurs activités</li> </ul> </li> <li>❖ Travailler en lien avec TZC sur la mise en place d'une solution logistique sur le territoire</li> </ul>   |  |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Répondre à l'appel à projet sur l'émergence des PAT dans le cadre du Programme National de l'Alimentation 2020-2021</li> <li>❖ Etat des lieux des besoins des producteurs et agriculteurs sur le territoire             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Réunions entre acteurs de la filière agroalimentaire afin de faire remonter les difficultés, partager des expériences</li> <li>➢ Réaliser un travail de synthèse, ainsi que l'identification de plusieurs axes de travail pouvant aboutir à des actions concrètes</li> </ul> </li> <li>❖ Répertorier les pratiques de commercialisation des produits agricoles sur le territoire             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Sur la base de cet état des lieux, identifier des solutions plus adaptées et répondant aux besoins de chacun</li> </ul> </li> <li>❖ Identifier les acteurs sensibles aux démarches de transition agro-alimentaires             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Aborder en transversalité la transition agro-alimentaire du territoire, levier dans la mise en place d'actions concrètes</li> </ul> </li> <li>❖ Etat des lieux des approvisionnements en cantine et en restauration collective</li> </ul> |  |   |

- Connaître le volume de produits locaux utilisés dans les établissements proposant une restauration collective (EHPAD, EA, scolaires, etc.).
- ❖ Accompagner les exploitants agricoles dans la diversification de leur activité
  - Identifier les exploitants intéressés et les accompagner dans ce changement
  - Proposer des solutions pour réduire le transport suite à la vente des produits et augmenter la demande locale.
- ❖ Groupe projet sur le plan d'eau de Vieure qui consiste à valoriser les produits locaux depuis octobre 2020
- ❖ Mise en valeur et soutien aux drive fermier, boutiques de producteurs et de l'épicerie sociale (plusieurs sites concernés)
- ❖ Travailler avec Territoire Zéro Chômeur
  - Diversifier les impacts bénéfiques du PAT, déjà économiques et écologiques, en apportant une vision solidaire : création d'emplois, de services, offre alimentaire locale, etc.

La CCBB dispose d'un Contrat Local de Santé visant au maintien et à l'amélioration de la santé des habitants du territoire. Les actions liées à l'amélioration de l'alimentation du PAT entrent en résonance avec les objectifs du CLS pour la prévention et de promotion de la santé. Un lien étroit entre les différents projets sera assuré tout au long de la mise en place du PAT et du CLS afin d'améliorer l'accès à une alimentation saine pour tous les publics.

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | CCBB, E6, SDE03   |
| Pilote / Porteur de l'action | CCBB  |
| Partenaires techniques       | Acteurs de la chaîne agroalimentaire, CA 03, entreprises (transport)                                      |
| Partenaires financiers       | Etat (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et Ministère des solidarités et de la santé), ADEME |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | En cours   |
| Calendrier prévisionnel | Réponse à l'AAP : début 2021<br>Suite à planifier suivant les financements débloqués |
| Investissement          |  |
| Subventions             | AAP du Programme National de l'Alimentation 2020-2021                                |
| Freins identifiés       |  |
| Leviers identifiés      |  |
| Retour d'expérience     |  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                   | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions de GES                  | +                                   |  |
| Consommations énergétiques        | =                                   | Travail à mener pour limiter l'augmentation des consommations d'énergies liées à la vente de proximité |
| Qualité de l'air                  | +                                   |  |
| Production d'énergie renouvelable | +                                   |  |
| Adaptation au                     | +                                   |  |

|                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| changement climatique        |   |  |
| Bénéfice socio-économique    | +   |  |
| <b>Suivi de l'action</b>     |   |  |
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Candidature à l'AAP</li> <li>- Mise en place du PAT</li> <li>- Redéfinition de la logistique dans les transports en lien avec l'alimentation</li> </ul>  |  |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions organisées</li> <li>- Nombre de restauration collective sensibilisées et intéressées par la démarche</li> <li>- Quantité de produits locaux par la restauration collective</li> <li>- Nombre de km évités (producteurs, transporteurs, etc.) via l'optimisation de la logistique</li> </ul> |  |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**5. DEVELOPPER L'ECONOMIE  
LOCALE ET CIRCULAIRE**
**5.1 Développer les circuits de proximité**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**5.1.2**
**Développer la monnaie locale "le Soudicy"**
**Contexte**

Aujourd'hui, il paraît nécessaire d'innover pour redonner à la monnaie sa fonction qui est d'être un support d'échange basé sur l'équité et la confiance. La monnaie locale permet de développer l'économie propre au territoire (via l'achat dans les commerces de proximité, et les achats entre professionnels du territoire), et donc de relocaliser les échanges. Elle permet ainsi de redynamiser l'économie locale tout en proposant aux citoyens consommateurs une réflexion en faveur de nouveaux modèles économiques.

Un collectif de citoyens s'est formé pour donner naissance à l'association "Soudicy" en 2018, permettant la mise en circulation de la monnaie locale en 2019 au sein du département de l'Allier, après une incubation de 4 ans. Le Soudicy ne pourra être dépensé que dans un certain périmètre, auprès de commerces acceptant la monnaie locale. En plus de son intérêt pour favoriser l'économie locale, le Soudicy échappe à la spéculation financière.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Favoriser la circulation locale d'une monnaie sans valeur en banque
- ❖ Proposer un outil assurant un achat auprès de fournisseurs locaux par sa valeur uniquement sur le département de l'Allier
- ❖ Relocaliser l'économie et la richesse

**Descriptif de l'action**

Aujourd'hui, l'association Soudicy compte 900 adhérents dont 165 professionnels couvrant une très large palette de métiers répartis sur tout le département de l'Allier. Les membres de l'association sont présents dans diverses manifestations et proposent régulièrement des points de change. Afin de sensibiliser et de mieux informer les citoyens sur l'intérêt d'une monnaie locale, l'association organise également des rencontres et des conférences sur tout le département de l'Allier.

Afin de perpétuer l'action de l'association, des objectifs sont envisagés dans les années à venir, comme augmenter le nombre d'adhérents (à la fois citoyens et professionnels), et de se doter de moyens de communication supplémentaires afin de mieux faire connaître la démarche.

De même, des évolutions sont souhaitées pour pérenniser et faire évoluer le Soudicy :

- développer un outil de paiement dématérialisé non embarqué.
- améliorer/accélérer les paiements entre professionnels en Soudicy, gage de la relocalisation de l'économie.

**Pilotage de l'action**

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | Association Soudicy   |
| Pilote / Porteur de l'action | Association Soudicy   |
| Partenaires techniques       | Commerces, bénévoles de l'association, usagers de la monnaie locale |
| Partenaires financiers       |   |

**Mise en œuvre de l'action**

|                        |  |
|------------------------|--|
| Avancement de l'action | Monnaie locale en circulation<br>Évolutions en cours |
|------------------------|--|

|   |   |   |
|---|---|---|
| Calendrier prévisionnel                       | 2020-23   |   |
| Investissement Besoins                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement</li> <li>- Matériels et moyens de communication</li> <li>- Dématérialisation du Soudicy</li> </ul>   |   |
| Subventions                                   | Développement de partenariats   |   |
| Freins identifiés                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de communication</li> <li>- Insuffisance de présence sur le terrain</li> <li>- Insuffisance de moyens de développement</li> </ul>   |   |
| Leviers identifiés                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien de partenaires institutionnels</li> <li>- Communication à grande échelle sur le département</li> </ul>   |   |
| Retour d'expérience                           | Les monnaies locales existantes qui ont le soutien de partenaires institutionnels et les moyens de communiquer parviennent à se développer  |   |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |   |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions  |
| Émissions de GES                              | +   | Limitation du transport   |
| Consommations énergétiques                    | +   | Limitation du transport   |
| Qualité de l'air                              | +   | Limitation du transport   |
| Production d'énergie renouvelable             |   |   |
| Adaptation au changement climatique           | +   | Limitation du transport<br>Utilisation et adaptation de la ressource locale   |
| Bénéfice socio-économique                     | +   | Relocalisation de la richesse avec création d'emplois<br>Renforcement des liens entre les acteurs économiques<br>Utilisation de la ressource locale |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de communication/présence sur le terrain</li> <li>- Recrutement</li> </ul>  |   |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de Soudicy mis en circulation.</li> <li>- Volume de Soudicy échangés entre professionnels.</li> <li>- Nombre d'adhérents par catégories.</li> <li>- Nombre de Bourbonnais ayant entendu parler ou connaissant Soudicy.</li> </ul> |   |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**5. DEVELOPPER  
L'ECONOMIE LOCALE ET  
CIRCULAIRE**
**5.1 Développer les circuits de proximité**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**5.1.3**
**Création d'une plateforme de mise en relation entre  
les producteurs locaux et la restauration collective publique**
**Contexte**

Partant du constat d'une méconnaissance générale (offre locale disponible, nombreux préjugés liés au circuit court, absence de travail collectif entre agriculteurs), la Drôme et le Puy-de-Dôme ont lancé en 2012 l'outil Agrilocal permettant de favoriser le recours aux circuits courts, et ainsi valoriser les agriculteurs locaux et leurs productions. Le secteur de la restauration collective est également concerné par cette démarche par l'inscription de produits locaux dans les menus proposés.

Agrilocal est une plateforme de marchés publics qui permet aux acheteurs publics de présenter leurs besoins et aux producteurs locaux de se positionner sur les volumes et les prix à proposer, dans un processus juridique sécurisé. Elle fonctionne majoritairement avec une demande de l'acheteur puis des offres des fournisseurs sollicités directement par sms ou mail et par veille sur l'onglet consultation du site. Depuis fin Avril 2020, il existe une cartographie des producteurs et de leurs produits accessible aux seuls acheteurs inscrits.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Favoriser l'économie locale en valorisant l'activité des producteurs de l'Allier.
- ❖ Développer les circuits courts de proximité, mettre en relation l'offre et la demande.
- ❖ Faciliter l'accès à des produits de qualité.
- ❖ Développer et promouvoir une restauration collective.

**Descriptif de l'action**

Agrilocal03 est une plateforme de marchés publics animée par le Département et permettant à la restauration collective publique (collèges, communes, lycées, hôpitaux, EPHAD) de lancer des consultations pour acheter des produits alimentaires locaux notamment des viandes, des produits laitiers (yaourt, fromage, crème...), des pommes de terre et bien d'autres produits.

Le département de l'Allier propose une animation de la plateforme afin de travailler avec les intercommunalités, associer l'ensemble des acteurs de la restauration collective et des producteurs locaux à la vulgarisation de l'outil lors de rencontres: ces moments collectifs se doublent d'accompagnements individuels en partenariat avec les acteurs du territoire comme les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les associations en lien avec l'agriculture durable. Ces rencontres permettent d'évaluer les besoins alimentaires, les enjeux des marchés publics, les tarifs à pratiquer, etc.

Le département propose des visites de ferme(s) chaque année (février/mars), et a pu ainsi organiser deux forums acheteurs/fournisseurs (le premier en avril 2018 et le second en mars 2020).

L'outil a déjà pu être présenté à différents publics :

- des élus et des cantines de la communauté de communes de Montmarault (début 2019).
- La chambre d'agriculture a pu présenter l'outil lors de formations réalisées pour les producteurs s'engageant dans la diversification.

Une présentation de l'outil est à prévoir pour les acheteurs des hôpitaux de l'Allier. Ces présentations collectives continueront de s'effectuer à la demande ou selon des opportunités.

La plateforme est gratuite pour les acheteurs comme pour les fournisseurs.

**Dans le cadre de son Projet de Territoire Zéro Chômeur, la CCBB est actuellement en discussion avec le Conseil Départemental pour la mise en place d'une plateforme logistique de livraison des produits locaux.**

**Cette plateforme permettrait de faciliter l'appropriation d'Agrilocal pour la restauration collective (limitation du nombre de livraisons effectuées).**

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | CD 03   |
| Pilote / Porteur de l'action | CD 03   |
| Partenaires techniques       | Association Agrilocal, Chambre d'agriculture, Cantines. |
| Partenaires financiers       |   |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Plateforme créée, à faire vivre.  |
| Calendrier prévisionnel | Prochaines présentations à planifier.   |
| Investissement          |   |
| Subventions             |   |
| Freins identifiés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de l'informatique plus ou moins aisée selon les utilisateurs.</li> <li>- Problème de logistique pour les petits volumes (exemple des légumes) et/ou pour les acheteurs éloignés.</li> </ul>   |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrilocal03 contribue au respect de la loi Egalim obligeant l'introduction de 50% de produits « durables » en restauration collective.</li> <li>- Rôle important de l'animation du territoire et de l'appui des ambassadeurs locaux (élus, parents d'élèves, citoyens).</li> <li>- Plateforme de commande publique d'utilisation simple, qui respecte le code des marchés et répond à l'obligation de dématérialisation des factures et des marchés publics.</li> </ul>  |
| Retour d'expérience     | <p>L'association nationale Agrilocal regroupe à ce jour 36 départements. Autour du département de l'Allier, le 63 (Puy-de-Dôme), 58 (Nièvre), 71 (Saône et Loire), 18 (Cher). L'association gère l'évolution de la plateforme informatique ainsi que le volet communication.</p> <p><a href="https://www.eclaira.org/initiative/h/agrilocal-une-plateforme-d-achats-de-produits-locaux-pour-la-restauration-collective.html?from-notification=20200507">https://www.eclaira.org/initiative/h/agrilocal-une-plateforme-d-achats-de-produits-locaux-pour-la-restauration-collective.html?from-notification=20200507</a></p> |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions de GES                    | +                                   |   |
| Consommations énergétiques          | +                                   |   |
| Qualité de l'air                    | +                                   |   |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |   |
| Adaptation au changement climatique | =                                   |   |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | Bénéfice pour l'économie locale et notamment le monde agricole. |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'évènements (visite à la ferme et forums)</li> </ul>            |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de présentations de l'outil par an et typologie des publics</li> </ul> |

## Axe stratégique

## Orientation

5. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

5.1 Développer les circuits de proximité

## Fiche action n°

## Nom de l'action

5.1.4

Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité

## Contexte

La loi Egalim oblige les acheteurs de la restauration collective d'y introduire 50% de produits « durables » à échéance 2022.

Afin de faire en sorte que cette nouvelle réglementation soit bénéfique à l'ensemble du territoire, deux leviers doivent être actionnés :

- Pouvoir produire sur le territoire des produits bio et de qualité pour alimenter la restauration collective ;
- Être en capacité d'assurer la logistique associée (transport depuis le producteur au consommateur), de manière économiquement et environnementalement rentable.

Concernant ce deuxième point, des freins existent : faibles volumes livrés, longues distances, etc. Alors que les circuits courts stabilisent les revenus des agriculteurs, la rentabilité de la solution logistique de proximité en denrées alimentaires est cruciale mais son organisation reste complexe.

Les solutions logistiques peuvent être variables selon les volumes de l'offre, la localisation, la volonté des producteurs à travailler en collectif, les ressources financières, le temps de travail mais aussi selon la diversité des acheteurs et des intermédiaires de connexion. Le CD 03 souhaite donc étudier les différentes possibilités afin d'identifier la plus cohérente avec chacune des situations.

## Objectifs de l'action

- ❖ Identifier les solutions logistiques adaptées à l'Allier et à ses territoires permettant de faciliter le développement des circuits de proximité.

## Descriptif de l'action

Une appropriation locale doit permettre d'envisager des solutions logistiques structurantes en sachant qu'il n'existe pas une solution clé en main mais une diversité de solutions en fonction des acteurs et des territoires.

Afin de mener à bien cette action, un collectif est en cours de construction, comprenant le Département, la Chambre d'Agriculture et d'autres partenaires (chercheurs, entreprises, agriculteurs, etc.). L'objectif de ce collectif est de réfléchir, d'identifier des solutions alternatives et de les expérimenter à petite échelle. Un premier bilan permettra d'identifier le territoire cible (département ou infra département).

Notamment, des pistes de réflexion sont actuellement en cours, dont une proposée par une nouvelle entreprise basée sur le principe de la mutualisation et l'optimisation des trajets agricoles, via une plateforme spécifique.

A terme, un collectif d'agriculteurs expérimentateur pourra permettre de faire des retours d'expérience. Ce travail servira de base afin de généraliser des solutions concrètes sur des échelles plus larges adaptées à chaque situation.

**La CCBB mène actuellement plusieurs projets de territoire, dont Territoire Zéro Chômeur et le Projet Alimentaire Territorial, qui visent entre autres à repenser et améliorer la logistique liée à l'alimentation. L'action d'optimisation de logistique en circuit alimentaire de proximité menée par le CD 03 et la CA 03 entre donc en résonance avec de nombreux objectifs de la CCBB, où il semble essentiel de faire le lien entre les différentes réflexions (CCBB, CA 03 et CD 03).**



## Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | Service agriculture, forêt, aménagement rural au conseil départemental de l'Allier |
| Pilote / Porteur de l'action | Conseil départemental de l'Allier - Chambre d'agriculture de l'Allier              |
| Partenaires techniques       | Entreprise La Charrette, Chambre d'agriculture, CCBB                               |
| Partenaires financiers       | CD 03  |

## Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | Non programmé   |
| Calendrier prévisionnel | 1 an (2021)   |
| Investissement          | Convention financière Département de l'Allier - Chambre d'agriculture de l'Allier   |
| Subventions             |   |
| Freins identifiés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratio coût/kms</li> <li>- Demande de petits volumes</li> <li>- Faible présence d'organisations logistiques collectives</li> </ul>  |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi Egalim</li> <li>- Demande de produits locaux</li> <li>- Initiatives locales hors département</li> <li>- Coopération entre fournisseurs</li> <li>- Mutualisation de la logistique</li> </ul>  |
| Retour d'expérience     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport ALLOCIRCO – Alternatives logistiques pour les circuits courts en Nord Pas de Calais (Chambre Agriculture Nord Pas de Calais et IFFSTAR)</li> <li>- Rapport COLCICCA – Concevoir des organisations logistiques collectives et intelligentes en circuits courts alimentaires (Chambre d'agriculture Haut de France – CEREMA – IFSTARR)</li> <li>- Etude REALISAB – Clés de réussite et points de vigilance pour structurer et optimiser la distribution des produits agricoles vers la restauration collective par l'APCA</li> </ul> |

## Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif) | Précisions |
|-------------------------------------|--|------------|
| Émissions de GES                    | +                                      |            |
| Consommations énergétiques          | +                                      |            |
| Qualité de l'air                    | +                                      |            |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                      |            |
| Adaptation au changement climatique | +                                      |            |
| Bénéfice socio-économique           | +                                      |            |

## Suivi de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place du collectif.</li> <li>- mise en place de solutions alternatives.</li> </ul> |
| Indicateurs de performance   | A mettre au point selon les modalités de fonctionnement de la plateforme de mutualisation des déplacements agricoles                |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**5. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE  
LOCALE ET CIRCULAIRE**
**5.1 Développer les circuits de proximité**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**5.1.5**
**Faire connaître et vivre les tiers lieux existants et à  
venir sur le territoire**
**Contexte**

Le tiers-lieu s'entend comme un lieu intermédiaire à la maison et l'entreprise, dédié à la vie d'un collectif, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. Au-delà du lieu, c'est à travers une programmation riche et variée que les tiers-lieux se distinguent également d'autres lieux plus proches de la colocation.

La CCBB souhaite encourager le développement de ce type de lieux sur son territoire, à l'image du Mazier à Bourbon l'Archambault.

**Objectifs de l'action**

- ❖ **Valoriser les dispositifs de proximité actuels afin d'augmenter leurs utilisations**
  - Promouvoir et faire connaître ces dispositifs
  - Mesurer et collecter leurs fréquentations annuelles et se fixer des objectifs en conséquence
- ❖ **Approfondir la réflexion sur le maillage de ces dispositifs sur le territoire**




**Descriptif de l'action**

- ❖ **Valoriser les espaces de co-working du territoire afin de limiter les déplacements**
  - Communiquer et promouvoir les espaces existants ;
  - Diffuser les sites web du Mazier, des autres tiers lieux et de CoworkInAllier
  - Mesurer et collecter leurs fréquentations annuelles et se fixer des objectifs en conséquence
    - Si la fréquentation est faible, la communication sera privilégiée. Si la fréquentation est forte, une multiplication de ces espaces sera privilégiée. Dans ce cas, impulser de nouvelles initiatives et soutenir leur installation sur le territoire de la CCBB;
  - Exploiter les besoins pour les faire connaître : être relayé auprès des entreprises, les dédommager
- ❖ **Lister tous les autres dispositifs qui permettraient de limiter les déplacements et de favoriser la coopération, l'échange, etc. et prendre contact avec des associations et initiatives locales pour les soutenir**
  - Jardins partagés dans les centres-bourgs, en collaboration avec les associations, les bailleurs sociaux et les communes
  - Revaloriser les locaux commerciaux vacants via le dispositif Ma Boutique à L'essai (lien : Boutique à l'Essai), ou Mon commerce en Test mené par la BGE (lien : Mon commerc'en test) ou Mon Commerce à l'essai (lien : Mon commerce à l'essai)
  - Le dispositif des Boutiques Éphémères, qui existe sur le territoire : Des boutiques éphémères au service de l'artisanat local
  - Poursuivre et développer des partenariats avec l'EPF Auvergne - Établissement Public Foncier
  - Mise en valeur de vitrines vides via l'exposition de sculptures, œuvres d'art, etc.
  - Travail avec Ma Ville Mon Shopping

**Pilotage de l'action**
**Rédacteur de l'action**
**CCBB, E6, SDE03**
**Pilote / Porteur de l'action**
**CCBB**

| Partenaires techniques                 | Le Mazier (Association Bocage Numérique), autres porteurs de projets de tiers-lieux  |  |
|--|--|--|
| Partenaires financiers                 |  |  |
| Mise en œuvre de l'action              |  |  |
| Avancement de l'action                 | En cours   |  |
| Calendrier prévisionnel                | A mener sur le long terme  |  |
| Investissement                         |  |  |
| Subventions                            |  |  |
| Freins identifiés                      |  |  |
| Leviers identifiés                     |  |  |
| Retour d'expérience                    | Retour d'expérience du Mazier à Bourbon l'Archambault : au bout d'à peine un an d'existence le lieu est identifié comme un acteur dynamique du territoire, repéré comme une structure professionnelle et ancré dans les logiques de développement économique local dans le champ de l'Économie sociale et solidaire. Il est membre actif de l'association CoWorkInAllier qui réunit les espaces de coworking de l'Allier ; il est partenaire d'incubateurs régionaux et participe à l'accompagnement des porteurs de projet du territoire ; il est membre fondateur du comité local Allier avec le fond de dotation Vivons Montagne qui vise à flécher des fonds privés sur les projets de l'Allier et est également comptoir local du Soudicy, monnaie locale de l'Allier.  |  |
| Bénéfices environnementaux de l'action |  |  |
|  | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)  | Précisions   |
| Émissions de GES                       | +  | Diminution des trajets pendulaires.<br>Encouragement circuits courts.  |
| Consommations énergétiques             | =  |  |
| Qualité de l'air                       | +  | Groupe « citoyen mobilités » qui réfléchit aux modes de déplacements doux en campagne au Mazier<br>Solutions alternatives et citoyennes.   |
| Production d'énergie renouvelable      | =  |  |
| Adaptation au changement climatique    | +  | Lutte contre l'obsolescence programmée (partenariat SICTOM Nord Allier) au Mazier<br>Sensibilisation sur les modes de consommation (ateliers DIY, bricolage, réparation, être plus résilients collectivement) au Mazier. |
| Bénéfice socio-économique              | +  | Entraide, solidarité, partage de savoir-faire et de compétences entre adhérents.   |
| Suivi de l'action                      |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de personnes fréquentant le tiers lieu sur une année.</li> <li>- Création de services/espaces supplémentaires.</li> </ul>  |  |
| Indicateurs de performance             | <p>Télétravail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes inscrites (sur une année ? ou si plus simple pour la comptabilisation, faire un suivi des personnes ayant télétravaillé par mois, et faire un pro-rata à l'année)</li> <li>- Si possible, estimation des km évités (est-ce que les personnes inscrites au coworking peuvent renseigner leur adresse et celle de leur travail ? Font-ils du travail à distance ou sont des indépendant qui se servent de l'espace de coworking comme « bureau » ? Cela pourrait nous permettre d'estimer années après année les déplacements et donc les consommations et émissions évitées)</li> </ul> <p>Sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers dispensés par thèmes (imprimantes 3D, etc.)</li> <li>- Nombre de personnes touchées (ayant assisté aux ateliers)</li> </ul> |  |

## 5.2. ORIENTATION 2.1 : LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS

|  |  |   |
|--|--|---|
|   | <b>Plan Climat de la CC du Bocage Bourbonnais</b><br> |  |
| <b>Axe stratégique</b>   | <b>Orientation</b>   |   |
| 5. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE  | 5.2 Limiter la production de déchets   |   |
| <b>Fiche action n°</b>   | <b>Nom de l'action</b>   |   |
| 5.2.1  | Inciter les syndicats de déchets à améliorer l'offre de services sur le territoire de la CCBB  |   |
| <b>Contexte</b>  |  |   |
| <p>Cette action est issue d'un constat général :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le territoire n'est pas équitablement maillé en termes de "poubelles jaunes", ce qui ne favorise pas le tri sélectif ;</li> <li>- chacun a intégré l'importance de trier chez soi, mais la possibilité de continuer le tri dans les lieux publics reste limitée en raison de l'absence de poubelles de tri.</li> </ul> <p>La compétence de collecte des déchets est confiée pour le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais à trois syndicats de déchets (SICTOM de Cérilly, Nord Allier et Sud Allier). Il s'agit donc de travailler avec les syndicats de déchets afin de faire remonter les besoins et d'améliorer à terme l'offre de services sur le territoire.</p> |  |   |
| <b>Objectifs de l'action</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Entamer des discussions avec les syndicats de déchets afin d'augmenter les possibilités de tri/recyclage sur le territoire (par exemple une poubelle en PAV "jaune" pour une poubelle "noire") ;</li> <li>❖ Augmenter la quantité de produits recyclables collectés sur le territoire ;</li> <li>❖ Permettre le tri sélectif dans les lieux public ;</li> </ul>   |  |   |
| <b>Descriptif de l'action</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réfléchir avec les syndicats de déchets aux possibilités d'augmenter la part de déchets recyclés sur le territoire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Inciter les SICTOM à augmenter le nombre de Point d'Apports Volontaires, aujourd'hui trop peu présents ;</li> <li>➢ Identifier avec les SICTOM les modalités de mise en œuvre de doubles poubelles dans les lieux publics ;</li> <li>➢ Proposer/imaginer/expérimenter des solutions pour améliorer la qualité du tri ;</li> <li>➢ Identifier les lieux publics du territoire dans lesquels le tri est possible, faire un bilan sur leur réussite et démultiplier la démarche.</li> </ul> </li> </ul>  |  |   |
| <b>Pilotage de l'action</b>  |  |   |
| Rédacteur de l'action  | CCBB, E6, SDE03  |   |
| Pilote / Porteur de l'action   | CCBB   |   |
| Partenaires techniques   | SICTOM Cerilly, SICTOM Nord Allier, SICTOM Sud Allier, Communes  |   |
| Partenaires financiers   |  |   |
| <b>Mise en œuvre de l'action</b>   |  |   |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Avancement de l'action                        | A planifier   |   |
| Calendrier prévisionnel                       |   |   |
| Investissement                                |   |   |
| Subventions                                   |   |   |
| Freins identifiés                             |   |   |
| Leviers identifiés                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation du Grand Public ;</li> <li>- Potentielle augmentation de la valorisation des déchets recyclables, diminution des déchets "ultimes".</li> </ul>   |   |
| Retour d'expérience                           |   |   |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |   |   |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)  | Précisions  |
| Émissions de GES                              | +   |   |
| Consommations énergétiques                    | =   |   |
| Qualité de l'air                              | =   |   |
| Production d'énergie renouvelable             | =   |   |
| Adaptation au changement climatique           | =   |   |
| Bénéfice socio-économique                     | +   | Augmente la possibilité pour chaque citoyen de pouvoir recycler ses déchets et diminuer la part d'ultimes |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussions avec les SICTOM afin de faire remonter les besoins</li> <li>- Installations de nouveaux équipements de récolte des déchets recyclables</li> </ul>  |   |
| Indicateurs de performance                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de PAV jaunes installés sur le territoire (total)</li> <li>- Nombre de site publics proposant des offres de tri</li> <li>- Quantité de déchets recyclables collectés annuellement</li> <li>- Part des recyclables secs dans les ordures ménagères résiduelles (nécessite une étude de caractérisation)</li> </ul> |   |

**Axe stratégique**
**Orientation**
**5. DEVELOPPER L'ECONOMIE  
LOCALE ET CIRCULAIRE**
**5.2 Limiter la production de déchets**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**5.2.2**
**Créer un réseau de commerçants zéro déchet**
**Contexte**

L'emballage jetable des achats alimentaires est largement préféré à l'usage de récipients réutilisables et aux systèmes de consigne. Plus pratique et adapté aux modes de consommations actuels, l'impact environnemental de ces emballages jetables est lourd (consommation de ressources naturelles, production de déchets). Cependant, le contexte actuel est marqué par une prise de conscience citoyenne et collective de la réalité du réchauffement climatique et de la pollution plastique, illustrée notamment par les gyres (les continents de plastique).

La récente crise sanitaire a engendré une valorisation des circuits courts et du commerce de proximité mais encourage cependant l'utilisation de produits à usage unique. C'est pourquoi il apparaît indispensable d'agir collectivement afin de lutter contre la tentation de revenir au tout jetable, notamment en accompagnant et en valorisant les initiatives locales allant dans le sens d'une réduction des déchets et du gaspillage mais aussi de préférence locale.

Zero Waste Bourbonnais, association du bassin moulinois, agit pour la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire. L'opération "Mon commerçant zéro déchet" a été créée par le CNIID fusionné au sein de Zero Waste France, et vise notamment à développer l'utilisation d'emballages réutilisables et la réintroduction de la consigne dans le commerce alimentaire de proximité, mais aussi à accompagner les commerçants et les restaurateurs dans une démarche de réduction des déchets évitables et du gaspillage.

Avec la création d'un réseau de commerçants zéro déchet, les bénévoles de Zero Waste Bourbonnais souhaitent encourager citoyens et commerçants à réduire leur production de déchets en privilégiant le durable au jetable.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Evaluer la faisabilité et la pertinence par une phase test de réseau de commerçants zéro déchet
- ❖ Sensibiliser et accompagner les commerçants et les restaurateurs dans une démarche de réduction des déchets évitables et du gaspillage, en particulier des emballages à usage unique
- ❖ Favoriser et valoriser le commerce local
- ❖ Encourager les consommateurs à devenir acteurs de leur territoire, en consommant localement et en s'inscrivant dans cette démarche zéro déchet et zéro gaspillage

**Descriptif de l'action**

L'association Zero Waste Bourbonnais souhaite mettre en place sur son périmètre d'action (Moulins Communauté, communauté de communes de Bocage Bourbonnais, et plus tard d'Entr'Allier Besbre et Loire) une opération « Mon commerçant zéro déchet ».

- ❖ Mise en place d'un réseau "test" de commerçants :
  - L'association Zero Waste France fournit du matériel en quantité suffisante pour la phase de test (autocollants "commerçant zéro déchet", affiches promotionnelles)
  - Les bénévoles de Zero Waste Bourbonnais proposeront à une petite quantité de commerçants de rentrer dans la démarche (démarchage, information, sensibilisation)
  - Les premiers commerçants "tests" seront renseignés sur la base de données du réseau national (<https://www.zerowastefrance.org/cartographie-zero-dechet/>)
  - En fonction des premiers résultats et de la réussite de ce premier réseau "test", la démarche pourra être poursuivie à plus large échelle, en mobilisant plus de bénévoles et en associant divers partenaires (associations locales, collectivités, etc.)

- ❖ La sensibilisation des commerçants et restaurateurs aux principes de la réduction des déchets évitables et du gaspillage, en particulier des emballages plastique pourra être effectuée en relayant les propositions d'actions relatives aux commerces alimentaires définies par le CNIID et Zero Waste France :
  - Stopper la distribution automatique de sacs, couverts ou serviettes
  - Informer la clientèle pour la sensibiliser
  - Donner un coup de pouce aux clients qui s'engagent
  - Mettre en place une consigne de boîtes, bocaux et bouteilles
  - Appliquer la consigne sur les objets peu encombrants
  - Proposer des sacs ou des cabas réutilisables
  - Accepter les contenants personnels
  - Pratiquer la vente directe au cabas
  - Inciter à la réutilisation de sachets de vente en vrac
  - Demander des emballages consignés (palettes, caisses, cartons)
  - Signaler les emballages superflus
  - Mettre à disposition des clients des cageots, cartons, etc.
- ❖ Accompagner les commerçants et restaurateurs dans cette démarche au moyen d'outils et de leur mise en réseau :
  - Proposer des actions ciblées par catégorie de commerçants et pour les restaurateurs
  - Rencontre des acteurs légitimes pour copiloter l'action aux côtés du porteur
  - Proposer des réunions d'information des commerçants et restaurateurs
  - Lier, si possible, l'action à la mise en œuvre d'une politique favorisant le commerce de proximité et la revitalisation des centres villes et centres bourgs
  - Solliciter d'autres partenaires techniques et financiers
  - Mettre en place des équipes de bénévoles
- ❖ Communiquer au grand public avec ou sans évènementiel, avec appel aux bénévoles qui sensibiliseront et conseilleront les commerçants
  - Valoriser la démarche de ces commerçants et restaurateurs auprès des citoyens et consommateurs (macaron apposé sur la vitrine, liste des commerçants engagés, etc.).
  - Impliquer les citoyens dans la démarche, au moyen d'une communication à grande échelle.

**La Communauté de communes du Bocage Bourbonnais souhaite accompagner cette action sur son territoire. Pour cela, la CCBB propose de :**

- ❖ **Fournir un soutien logistique à Zéro Waste Bourbonnais lors de l'organisation de manifestations (prêt de matériel, impression à prix coûtant de flyers, etc.) ;**
- ❖ **Relayer la communication de Zéro Waste Bourbonnais via ses propres canaux (page facebook, newsletter, etc.)**
- ❖ **Organiser des groupes de travail à destination des artisans du territoire pour élargir la cible de l'action.**

### Pilotage de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Rédacteur de l'action        | Zero Waste Bourbonnais, SDE03  |
| Pilote / Porteur de l'action | Zero Waste Bourbonnais, CCBB, SICTOM Nord Allier   |
| Partenaires techniques       | Zero Waste France, Syndicats déchets de l'Allier, EPCI de l'Allier, Conseil départemental, Conseil régional, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture, Mairies, Centres sociaux, Associations locales |
| Partenaires financiers       |  |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | Mise en place d'un réseau de commerçants et restaurateurs souhaité pour l'année 2021.  |
| Calendrier prévisionnel | Phase test à lancer : début 2021<br>Selon résultats du réseau test, mise en place du réseau de commerçants courant 2021                                |
| Investissement          | Matériel (macarons autocollants, sacs/cabas réutilisables)<br>Temps bénévole   |
| Subventions             |  |
| Freins identifiés       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés à mettre en œuvre à une large échelle.</li> <li>- Besoins importants en communication.</li> </ul> |

|                     |  |
|---------------------|--|
|                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires et bénévoles à fidéliser.</li> <li>- Temps de pilotage et d'animation dédié.</li> </ul>   |
| Leviers identifiés  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact positif attendu sur l'image des commerces et restaurants engagés, et donc sur leur fréquentation.</li> <li>- Économie sur les coûts d'emballages à usage unique.</li> <li>- Diminution du gaspillage de produits et ressources.</li> <li>- Contexte favorable de prise de conscience et existence d'initiatives collectives et individuelles sur lesquelles s'appuyer.</li> <li>- Présence d'un tissu associatif riche et présence d'un groupe local Zero Waste France : Zero Waste Bourbonnais</li> </ul> |
| Retour d'expérience | <a href="https://www.zerowasteFrance.org/projet/mon-commercant-zero-dechet/">https://www.zerowasteFrance.org/projet/mon-commercant-zero-dechet/</a>  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions de GES                    | +                                   | Limiter la production d'emballage et donc la consommation de matière première  |
| Consommations énergétiques          | =                                   |  |
| Qualité de l'air                    | =                                   |  |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |  |
| Adaptation au changement climatique | +                                   |  |
| Bénéfice socio-économique           | +                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la quantité de déchets produits et des coûts associés à leur traitement</li> <li>Préservation des ressources</li> <li>Dynamisation de la consommation locale</li> <li>Revitalisation des centres villes et centres bourgs</li> <li>Diminution des charges liées à l'utilisation d'emballages à usage unique pour les commerces et restaurants</li> </ul> |

### Suivi de l'action

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Indicateurs de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de la réunion d'information des commerçants et restaurateurs</li> <li>- Réalisation de la communication grand public</li> <li>- Nombre de commerçants et restaurateurs prenant part à la démarche</li> <li>- Nombre de collectivités et partenaires prenant part à la démarche</li> </ul>   |
| Indicateurs de performance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de commerçants et restaurateurs prenant part à la démarche : taux de couverture par type de commerce</li> <li>- Économies réalisées par ces commerçants et restaurateurs prenant part à la démarche, en comparaison des années précédentes</li> <li>- Réduction de la quantité des emballages à usage unique distribués constatée par les commerçants</li> <li>- Nombre de commerçants et restaurateurs allant plus loin dans la démarche en proposant notamment une tarification incitative</li> <li>- Réduction de la quantité de déchets produits sur le territoire.</li> </ul> |



## Axe stratégique

## Orientation

5. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

5.2 Limiter la production de déchets

## Fiche action n°

## Nom de l'action

5.2.3

Promouvoir les "éco événements"

## Contexte

Les événements, petits ou grands, sont le signe d'un territoire dynamique et de relations sociales riches. Qu'ils soient sportifs, culturels, économiques ou traditionnels, ils mobilisent souvent un grand nombre de professionnels, bénévoles et visiteurs.

La CCBB souhaite développer un service « éco-événement » afin de réduire l'impact environnemental des événements organisés sur le territoire. Il s'agit globalement d'accompagner les organisateurs d'évènements pour un meilleur tri et une meilleure prévention des déchets.

## Objectifs de l'action

- ❖ Promouvoir et accompagner les « éco événements »
- ❖ Prendre contact avec les syndicats de déchets pour envisager des solutions sur la gestion des déchets lors d'évènements

## Descriptif de l'action

- ❖ Promouvoir et accompagner les « éco événements » :
  - Réflexion sur l'acquisition de poubelles de tri à prêter pour le premier tri lors des évènements : nécessite une réflexion avec le SICTOM pour définir la faisabilité de ce genre de mise à disposition (collecte après évènements, fréquence, etc.)
  - le prêt de matériel favorisant une meilleure prévention des déchets en amont de l'organisation d'évènements, un meilleur tri des déchets
- ❖ Réfléchir à des solutions adaptées aux évènements locaux :
  - En fonction des moyens internes disponibles, un guide des bonnes pratiques pourra être rédigé afin d'accompagner les organisateurs d'évènement soient autonomes et aient toutes les informations nécessaires à la réalisation d'éco-événements.

## Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action : CCBB, E6, SDE03

Pilote / Porteur de l'action : CCBB

Partenaires techniques : SICTOM, Associations

Partenaires financiers : SICTOM

## Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action : A planifier

Calendrier prévisionnel

Investissement

| Subventions                            |  |            |
|--|--|------------|
| Freins identifiés                      | Nombre de manifestations, volonté locale   |            |
| Leviers identifiés                     |  |            |
| Retour d'expérience                    | Association REEVE à Nantes : <a href="https://www.reseau-eco-evenement.net/">https://www.reseau-eco-evenement.net/</a><br>Le Festival Hadra Trans met à disposition des poubelles de tri et des gobelets réutilisables lors de ces quelques jours de rassemblement. Ces gestes sont respectés par les festivaliers et permettent de diminuer considérablement les déchets plastiques et de faciliter le ramassage des ordures. |            |
| Bénéfices environnementaux de l'action |  |            |
|  | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)   | Précisions |
| Émissions de GES                       | +  |            |
| Consommations énergétiques             | +  |            |
| Qualité de l'air                       | +  |            |
| Production d'énergie renouvelable      | +  |            |
| Adaptation au changement climatique    | +  |            |
| Bénéfice socio-économique              |  |            |
| Suivi de l'action                      |  |            |
| Indicateurs de mise en œuvre           | - Engagement des discussions avec les SICTOM pour rechercher des solutions durables de gestion des déchets sur les événements  |            |
| Indicateurs de performance             | - Nombre de manifestations accompagnées annuellement<br>- Volume de déchets recyclés prélevés après "éco événements"   |            |

## Axe stratégique

## Orientation

5. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

5.2 Limiter la production de déchets

## Fiche action n°

## Nom de l'action

5.2.4

Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier

## Contexte

Depuis 2012, le conseil départemental est engagé dans la réduction de la production de biodéchets de ses collèges. En 2012, 12 collèges ont été accompagnés dans le cadre du programme « Collèges témoins pour la réduction des déchets » en partenariat avec le Collectif régional d'éducation à l'environnement d'Auvergne. Ceci a notamment démontré une marge de manœuvre importante sur le gaspillage alimentaire.

## Objectifs de l'action

- ❖ Impliquer l'ensemble des collèges du département dans la démarche de réduction du gaspillage alimentaire, soit 35 collèges.
- ❖ Réduire le gaspillage alimentaire ainsi que les factures liées à l'alimentation
- ❖ Sensibilisation des élèves pour un changement de comportement et une intégration sur le long terme des bons gestes, reproduire ces gestes à la maison, etc.

## Descriptif de l'action

Le Conseil départemental de l'Allier a décidé fin 2017 la mise en œuvre d'un programme intitulé « Tous mobilisés contre le gaspillage alimentaire » dans les 35 collèges publics de l'Allier, avec une première phase de 2 ans auprès de 21 établissements volontaires avec le soutien financier de l'ADEME.

Cette première phase est aujourd'hui terminée. En raison du contexte sanitaire, ce bilan n'est pour l'instant que partiel car toutes les mesures de suivi et d'évaluation n'ont pas pu être réalisées. Cependant, les premières mesures qui ont pu être réalisées ont permis de constater une baisse moyenne de 33% du gaspillage alimentaire, permettant une économie de 95 000 €/an sur les 21 collèges ayant bénéficié de l'action. Cette action permet de porter la moyenne départementale de gaspillage alimentaire à 59 g/plateau au lieu de 88 g/plateau en 2017-2018.

Les actions mises en place dans le cadre de ce programme de réduction du gaspillage alimentaire sont nombreuses et permettent de toucher tous les publics concernés dans les collèges.

### Organisation de formation auprès des chefs cuisiniers

Avec l'aide d'une association d'éducation à l'environnement (réseau d'éducation à l'environnement d'Auvergne REEA) mandatée pour mener une action pédagogique.

### Sensibilisation des élèves

Avec un accompagnement pédagogique pour mettre en place des actions, comme par exemple l'organisation de jeux concours, la mise à disposition d'affiches de sensibilisation et d'un gâchimètre à pain pour chaque élève.

### Investissements pour développer l'autonomie et la responsabilité des élèves au niveau de leur repas

Le Conseil Départemental a investi plus de 500 000 € sur les 21 collèges touchés :

- réaménagement de self,
- fours à cuisson basse température,
- meubles de salad'bar
- tables de tri des déchets

### Poursuite du programme

Le plan doit se poursuivre afin de toucher la totalité des collèges du département. Cependant, les modalités d'intervention sont encore inconnues et contraint à rester dans l'attente pour la mise en place de nouvelles actions au sein de nouveaux collèges.

Pour l'année scolaire 2020-2021, il était prévu de toucher 4 nouveaux établissements mais le protocole sanitaire impose la fermeture des salad'bars et le service doit se dérouler au profit d'un dressage à l'assiette pour éviter les manipulations. Les temps de repas risquent d'être écourtés et l'impact sur le gaspillage alimentaire sera sans doute non négligeable. Nous sommes encore aujourd'hui dans l'attente pour nos actions.

**La CCBB souhaite faire le lien entre cette action du Conseil Départemental sur la réduction du gaspillage alimentaire des scolaires et son Projet Alimentaire Territorial. En effet, cet objectif fait partie intégrante des nouvelles obligations de la Loi Egalim, dans lesquelles la CCBB souhaite s'investir plus amplement. Ainsi, la CCBB peut être le relais du CD 03 sur ces actions, et réfléchir à étendre de programme à d'autres lieux tels que les accueils de loisir.**

### Pilotage de l'action

|                              |                                       |
|------------------------------|---------------------------------------|
| Rédacteur de l'action        | CD 03                                 |
| Pilote / Porteur de l'action | CD 03                                 |
| Partenaires techniques       | Collèges (personnels et élèves), CCBB |
| Partenaires financiers       | ADEME                                 |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours  |
| Calendrier prévisionnel | Attente des nouvelles modalités d'intervention dans les cantines des collèges pour continuer les actions et viser de nouveaux établissements (4 prévus pour l'année scolaire 2020-2021)   |
| Investissement          | 500 000 € d'investissement dans les 21 collèges concernés sur la période 2017-2019  |
| Subventions             | Appel à projet de l'ADEME pour « 1000 écoles et collèges réduisant le gaspillage alimentaire »  |
| Freins identifiés       | <ul style="list-style-type: none"><li>- Humains : Changement d'habitude pour les chefs cuisiniers et les gestionnaires.</li><li>- Les recommandations nationales sur lesquelles s'appuient les chefs (portions minimales, etc.).</li><li>- Matériel.</li></ul>  |
| Leviers identifiés      | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le développement de salad'bar et de self participatif comme au collège de Varennes facilitent la réduction du gaspillage.</li><li>- Formation des chefs cuisiniers.</li><li>- Accompagnement pédagogique des élèves qui participent ainsi à la mise en place d'actions.</li></ul> |
| Retour d'expérience     | Démarche du CD 03 ayant déjà porté ses fruits.  |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) | Précisions |
|-------------------------------------|-------------------------------------|------------|
| Émissions de GES                    | +                                   |            |
| Consommations énergétiques          | =                                   |            |
| Qualité de l'air                    | =                                   |            |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                   |            |
| Adaptation au changement climatique | +                                   |            |

|                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| Bénéfice socio-économique    | + | Réduction de la facture des cantines, éducation                       |
| <b>Suivi de l'action</b>     |   |   |
| Indicateurs de mise en œuvre | - | Nombre de collèges accompagnés par an.                                |
| Indicateurs de performance   | - | Quantité de déchets produits, par type de traitement ou valorisation. |

**Axe stratégique**
**5. DEVELOPPER L'ECONOMIE  
LOCALE ET CIRCULAIRE**
**Orientation**
**5.2 Limiter la production de déchets**
**Fiche action n°**
**5.2.5**
**Nom de l'action**
**Continuer et développer des actions de  
sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et  
la réduction des déchets**
**Contexte**

La production de déchets représente un enjeu primordial du PCAET : limiter voire réduire la quantité de déchets permettrait de participer à l'effort collectif de réduction de Gaz à Effet de Serre sur le territoire. De plus, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 fixe un objectif de réduction de 10% de la quantité de déchets produits par habitant pour 2020 par rapport à 2010.

L'une des solutions pour parvenir à cet objectif est la prévention : en effet, le fait de sensibiliser lors de la fabrication du produit, lors de l'acte d'achat, et enfin avant d'effectuer le geste de jeter, permettrait d'éviter la production de déchet à la source, et ce de différentes manières (réutilisation, prêt, etc.).

Ainsi, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SICTOM Nord Allier, adopté en 2019, vient donc fixer ce nouvel objectif, renforcé par la Loi TECV de 2015.

Afin d'agir sur la réduction des déchets, le SICTOM Nord Allier effectue diverses actions de prévention et de sensibilisation sur l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat.

**Objectifs de l'action**

- ❖ Responsabiliser les citoyens et les acteurs du territoire sur la réduction des déchets
- ❖ Informer et sensibiliser l'ensemble du territoire dans la réduction des déchets via différents supports de communication
- ❖ Assurer une présence lors d'évènements (manifestations, foire, semaines thématiques, etc.) et ancrer le message via des actions concrètes

**Descriptif de l'action**

Le SICTOM Nord Allier dispose d'une équipe "Communication et Prévention" permettant d'assurer les différentes missions de sensibilisation et d'information pour la prévention des déchets.

**Informier et sensibiliser l'ensemble du territoire sur la réduction des déchets via différents supports de communication**

- ❖ **Magazine semestriel « TRIMAG' »** : depuis juin 2009, sensibilise les usagers sur la prévention des déchets (promotion du compostage, gestes du quotidien, informations sur des initiatives locales, etc.).
- ❖ **Publications quotidiennes** : guide de compostage et fiches astuces (cuisine, jardinage, moins gaspiller, nettoyer, produits de saison, hygiène durable, acheter en vrac). Ces fiches sont disponibles en format papier (à l'accueil, au magasin, en déchèteries, lors de visites, manifestations ou interventions extérieures) ou téléchargeables.
- ❖ **Site internet et réseaux sociaux** (page facebook, Adèle Luciole) : permettent, en plus d'une information/sensibilisation en continue, de répondre à la demande des usagers sur la prévention des déchets en cas de besoin.

**Assurer une présence lors d'évènements (manifestations, foire, semaines thématiques, etc.) et ancrer le message via des actions concrètes**

- ❖ Evénements :
  - Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)
  - Semaine nationale du compostage de proximité
  - Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
  - Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire
- ❖ Interventions scolaires sur diverses thématiques : tri, compostage, déchets dangereux, prévention...
- ❖ Eco-exemplarité du SICTOM Nord Allier
  - Afin de répondre à la demande des salariés, citoyens et consommateurs, et réduire l'impact environnemental du SICTOM Nord Allier, de petites actions concrètes du quotidien ont été mises en place : écogestes au bureau, compostage des déchets de cuisine, limitation des impressions (dématérialisation des documents, utilisation de brouillon, etc.).
- ❖ Accompagnement des communes dans une démarche éco-exemplaire
- ❖ Lancement d'un projet de foyers et/ou rue témoin
- ❖ Sensibilisation des usagers pour limiter le gaspillage alimentaire
- ❖ Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives
- ❖ Réduction des Imprimés Non Sollicités dans les boîtes aux lettres
- ❖ Promotion de la consommation de l'eau du robinet
- ❖ Promotion de l'utilisation des couches lavables

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | SICTOM Nord Allier                                    |
| Pilote / Porteur de l'action | SICTOM Nord Allier                                    |
| Partenaires techniques       | Associations, membres de la CCES du PLPDMA            |
| Partenaires financiers       | Éventuellement ADEME sur des projets bien spécifiques |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Avancement de l'action  | En cours   |
| Calendrier prévisionnel | Pendant toute la durée du PLPDMA : 2019 à 2024   |
| Investissement          | <p>Communication/sensibilisation classique (diverses thématiques) : 210 000 € sur 6 ans</p> <p>Par thématiques, sur 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éco-exemplarité, toutes actions confondues (matériel + com) : 15 600 €</li> <li>- Gaspillage alimentaire (communication + interventions extérieures) : 15 000 €</li> <li>- Communication déchets dangereux : 720 €</li> <li>- Impressions Stop Pub : 2250 €</li> <li>- Eau du robinet (communication + interventions extérieures) : 3000 €</li> <li>- Communication sur les couches lavables : 480 €</li> </ul> <p>Mobilisation du service Communication/Prévention du SICTOM Nord Allier (6 agents).</p> |
| Subventions             |  |
| Freins identifiés       | Recherche de nouveaux partenariats et suivi des actions  |
| Leviers identifiés      | Partenariats déjà existants à développer et approfondir sur de nouvelles thématiques   |
| Retour d'expérience     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations depuis de nombreuses années lors des évènements nationaux/européens et en milieu scolaire.</li> <li>- Résultats déjà concluants sur l'éco-exemplarité interne</li> </ul>   |

### Bénéfices environnementaux de l'action

|                                     | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif) | Précisions   |
|-------------------------------------|--|--|
| Émissions de GES                    | +                                      | La réduction des déchets a un impact indirect sur les émissions de GES (émises lors de l'incinération des déchets)   |
| Consommations énergétiques          | =                                      |  |
| Qualité de l'air                    | =                                      |  |
| Production d'énergie renouvelable   | =                                      |  |
| Adaptation au changement climatique | =                                      |  |
| Bénéfices socio-économiques         | +                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergence d'associations de réemploi</li> <li>- Changements dans les comportements du quotidien, pouvant alléger les factures liées à la consommation</li> <li>- Lien social favorisé par les échanges de bonnes pratiques</li> </ul> |
| <b>Suivi de l'action</b>            |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre        | -                                      | Mise en œuvre du PLPDMA  |
| Indicateurs de performance          | -                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes sensibilisées (lors de manifestations, interventions scolaires, etc.)</li> <li>- 3 indicateurs par action : cf. fiches actions PLPDMA</li> </ul>  |



**Axe stratégique**
**Orientation**
**5. DEVELOPPER  
L'ECONOMIE LOCALE ET  
CIRCULAIRE**
**5.2 Limiter la production de déchets**
**Fiche action n°**
**Nom de l'action**
**5.2.6**
**Accompagner le territoire dans la réduction de ses  
déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée**
**Contexte**

La production de déchets représente un enjeu primordial du PCAET : limiter voire réduire la quantité de déchets permettrait de participer à l'effort collectif de réduction de Gaz à Effet de Serre sur le territoire. De plus, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 fixe un objectif de réduction de 10% de la quantité de déchets produits par habitant pour 2020 par rapport à 2010.

L'une des solutions pour parvenir à cet objectif est la prévention : en effet, le fait de sensibiliser lors de la fabrication du produit, lors de l'acte d'achat, et enfin avant d'effectuer le geste de jeter, permettrait d'éviter la production de déchet à la source, et ce de différentes manières (réutilisation, prêt, etc.).

Ainsi, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SICTOM Nord Allier, adopté en 2019, vient donc fixer ce nouvel objectif, renforcé par la Loi TECV de 2015.

Afin d'agir sur la réduction des déchets, le SICTOM Nord Allier effectue diverses actions concrètes de réduction des déchets sur le territoire, que ce soit pour les particuliers, mais aussi en partenariat avec différentes structures (associations, collectivités, professionnels...).

**Objectifs de l'action**

- ❖ Accompagner tous types de public (collectivités, citoyens, etc.) dans la réduction des déchets, tous secteurs confondus (alimentation, réutilisation, recyclage, compost, habitudes de consommation, etc.).
- ❖ Diminuer les tonnages d'ordures ménagères envoyées vers l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet.

**Descriptif de l'action**
**Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des Biodéchets**

- ❖ Développement du compostage collectif/partagé, individuels ou sur des communes :
  - un réseau de guides composteurs présent sur le territoire, avec au moins une rencontre par an (visites, retours d'expériences, etc.).
  - Développement du compostage collectif/partagé : 234 établissements (établissements scolaires, communes, cimetières, cantines, entreprises, résidences locatives, associations...) sont équipés d'un ou plusieurs composteurs collectifs. Le SICTOM Nord Allier encourage les organismes ou personnes désireuses d'installer un compost collectif à se manifester afin de mener à bien le projet.
  - Développement du compostage sur des communes : cimetière, écoles, cantines, déchets issus de l'entretien des espaces verts. Les sites de compostage existants sont inclus dans les 234 établissements cités précédemment.
  - Poursuite du développement du compostage individuel : aide à l'acquisition de composteurs (15 € les 300 L et 25 € les 600 L). À ce jour, 10 % des foyers sont équipés (4000 foyers) avec plus de 4400 composteurs distribués.
- ❖ Mise en place d'opérations de broyage : mise à disposition d'un broyeur aux collectivités (+ projet de proposer des opérations de broyage à destination des particuliers) pour le broyage de déchets verts (arbres, arbustes, haies). Le broyat pourra ensuite être réutilisé pour paillage dans l'entretien des espaces verts.
- ❖ Sensibilisation à la réutilisation des déchets verts dans le jardin (paillage...)
- ❖ Accompagnement des restaurateurs pour la gestion des biodéchets : selon le tonnage, recherche de solutions de traitement des biodéchets (compostage sur site, collecte spécifique via une société spécialisée...)
- ❖ Accompagnement des équipements de restauration collective pour la gestion des biodéchets : selon le

tonnage, recherche de solutions de traitement des biodéchets (compostage sur site, collecte spécifique via une société spécialisée...) + rappel à la loi : tri et valorisation obligatoire des biodéchets si production supérieure à 10 tonnes par an.

- ❖ Promotion de la possession de poules pour réduire ses déchets de cuisine : travail avec des distributeurs de poulaillers pour les proposer à tarif attractif pour les usagers.

#### Lutter contre le gaspillage alimentaire

- ❖ Limitation du gaspillage alimentaire en restauration : mise à disposition de « gourmet bag » pour les restaurateurs volontaires : proposition à tous les restaurateurs du territoire. 12 restaurateurs volontaires en 2020.

#### Augmenter la durée de vie des produits

- ❖ Développement du réemploi sur les 9 déchèteries :
  - Point Recycl' : convention avec des structures locales pour la récupération de petit matériel. Permettre le réemploi d'objets valorisables.
  - Mise en place de nouveau locaux de réemploi sur les autres déchèteries dont la surface le permet : Coulandon, Lurcy-Lévis et Neuilly-le-Réal fin 2020, Avermes, Dompierre-sur-Besbre et Bourbon-l'Archambault les années suivantes.
- ❖ Soutien à la création d'une recyclerie sur le territoire

#### Réduire les déchets des professionnels (entreprises, BTP)

- ❖ Accompagnement des distributeurs pour la reprise des déchets du BTP

### Pilotage de l'action

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Rédacteur de l'action        | SICTOM Nord Allier  |
| Pilote / Porteur de l'action | SICTOM Nord Allier  |
| Partenaires techniques       | Collectivités ? Associations  |
| Partenaires financiers       | Subvention éventuelle de l'ADEME pour les actions de compostage partagé (existait il y a quelques années) |

### Mise en œuvre de l'action

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Avancement de l'action  | En cours  |
| Calendrier prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pendant toute la durée du PLPDMA (2019-2024) : compostage individuel, collectif/partagé, soutien à la création d'une recyclerie, sensibilisation à la réduction des déchets verts dans le jardin</li> <li>- À partir de 2020 : réduction des biodéchets des gros producteurs, développement du réemploi sur les 9 déchèteries, promotion de la possession de poules, accompagnement des distributeurs pour la reprise des déchets du BTP</li> <li>- À partir de 2021 : mise en place d'opérations de broyage, limitation du gaspillage alimentaire en restauration</li> </ul>  |
| Investissement          | <p>Par thématiques, sur 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compostage collectif/partagé (matériel + communication) : 7 600 €</li> <li>- Compostage sur des communes (matériel + communication) : 4 250 €</li> <li>- Compostage individuel (matériel + communication) : 179 400 €</li> <li>- Opérations de broyage (acquisition broyeur + entretien + communication) : 51 600 €</li> <li>- Sensibilisation à la réduction des déchets verts dans le jardin (communication) : 7 300 €</li> <li>- Réduction des biodéchets des gros producteurs (matériel + communication) : 1 460 €</li> <li>- Limitation du gaspillage alimentaire en restauration (matériel + communication) : 3 480 €</li> <li>- Développement du réemploi sur les 9 déchèteries (matériel + communication) :</li> </ul> |

|   | 73 600 €<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la création d'une recyclerie (communication) : 3 600 €</li> <li>- Accompagnement des distributeurs reprise des déchets du BTP (communication) : 360 €</li> <li>- Promotion de la possession de poules (matériel + communication) : 30 400 €</li> </ul> Mobilisation du service Communication/Prévention du SICTOM Nord Allier (6 agents).           |  |
|---|--|--|
| Subventions                                   | Subvention éventuelle de l'ADEME pour les actions de compostage partagé (existait il y a quelques années)  |  |
| Freins identifiés                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de nouveaux partenariats et suivi des actions</li> <li>- Travail avec les professionnels</li> </ul>   |  |
| Leviers identifiés                            | Partenariats déjà existants à développer et approfondir sur de nouvelles thématiques   |  |
| Retour d'expérience                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération « foyers témoins poules » déjà réalisée il y a quelques années avec un franc succès. Beaucoup de demandes depuis.</li> <li>- Opération compostage individuel : en place depuis 2009 et continue d'avoir du succès</li> <li>- « gourmet bag » dans les restaurants : déjà réalisé à petite échelle il y a quelques années : restaurateurs satisfaits.</li> </ul> |  |
| <b>Bénéfices environnementaux de l'action</b> |  |  |
|   | Type d'impact<br>(Négatif/Nul/Positif)   | Précisions   |
| Émissions de GES                              | +  | La réduction des déchets a un impact indirect sur les émissions de GES (émises lors de l'incinération des déchets)   |
| Consommations énergétiques                    | =  |  |
| Qualité de l'air                              | =  |  |
| Production d'énergie renouvelable             | =  |  |
| Adaptation au changement climatique           | =  |  |
| Bénéfices socio-économiques                   | +  | Emergence d'associations de réemploi<br>Changements dans les comportements du quotidien, pouvant alléger les factures liées à la consommation<br>Lien social favorisé par les échanges de bonnes pratiques |
| <b>Suivi de l'action</b>                      |  |  |
| Indicateurs de mise en œuvre                  | - Mise en œuvre du PLPDMA  |  |
| Indicateurs de performance                    | - 3 indicateurs par action : cf. fiches actions PLPDMA   |  |



**E6 Consulting**

Résidence Managers, 23 Quai de Paludate  
33800 BORDEAUX  
05 56 78 56 50  
[contact@e6-consulting.fr](mailto:contact@e6-consulting.fr)  
[www.e6-consulting.fr](http://www.e6-consulting.fr)

**ACPP**

200 rue Marie Curie,  
33127 SAINT-JEAN D'ILLAC  
06 73 60 30 07  
[contact@atelier-paysages.fr](mailto:contact@atelier-paysages.fr)  
[www.atelier-paysages.fr](http://www.atelier-paysages.fr)